



# FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

**ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT  
DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

**SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022  
A 9 H 00 PRECISES**

**Espace Henri Saint Pierre  
16 avenue Gabriel Péri  
69250 ALBIGNY SUR SAONE**

*Retour en images sur l'Assemblée Générale du  
samedi 11 juin 2022 à REYRIEUX*





## REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).

Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

**Si le Président du Club est absent le jour de l'AG il peut être représenté par tout autre personne licenciée du Club, âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par le Président.**

**C'est le Président connu de notre fichier qui assiste** : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.

**C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier** : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.

**C'est un représentant du Club qui assiste** : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.

Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.

Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

### Nota :

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée.
- **Un représentant de Club ne peut représenter que son Club.**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 120 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.





## PLAN D'ACCES



### INFORMATION STATIONNEMENT

Il est conseillé de se garer sur les parkings ci-dessous :

- Parking de l'église au début de l'avenue Gabriel Péri - 6 minutes à pied
- Parking de l'école avenue Gabriel Péri - 5 minutes à pied
- Parking de la Gare, avenue de la gare (le plus grand) - 6 minutes à pied

***Pensez également au covoiturage !***



## MOT DU MAIRE D'ALBIGNY SUR SAONE

« Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône,  
Mesdames et Messieurs les représentants et dirigeants de clubs,  
Messieurs les Présidents du Club du Saône Mont d'Or FC, chers Julien et Cédric, chers amis,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à Albigny sur Saône, commune forte de près de 3000 habitants et 300 licenciés au club du Saône Mont d'Or FC !

Entre :

- les vues pittoresques des alentours côté Saône ou du côté des plaines du quartier sud,
- le centre bourg, autour de l'église et du château médiéval, qui regroupe des commerces et équipements publics de la commune, et qui accueille le marché, chaque samedi matin,
- un parcours du patrimoine, identifiés par des panneaux spécifiques, offrant l'occasion d'une agréable promenade culturelle,
- la petite Ile du Rotant, véritable écrin de nature protégée,
- la maison de l'Accueil et ses magnifiques fresques, tout comme celle des Pionniers de l'Aviation, les frères Voisin, peinte face au Pont,

Albigny est une commune dynamique bénéficiant de l'attractivité de ses grandes sœurs lyonnaises et caladoises... Mais c'est aussi et encore un village avec ses petits commerces, ses petites rues et ses habitants, dont beaucoup sont investis dans les associations locales.

Avec les arrivées combinées d'un collège à horizon 2027 et d'un nouvel écoquartier sur le projet de la ZAC Albigny-Couzon mené par la Métropole de Lyon, en lien avec Patrick Veron, maire de Couzon au mont d'Or et moi-même, il va falloir, pour développer de nouveaux habitats et accueillir de nouveaux habitants, travailler à proposer de nouvelles infrastructures. Et les sportives devront en faire partie.

C'est le défi que mon équipe et moi-même devons relever dans les années à venir.

Mais revenons à ce qui nous rassemble aujourd'hui... Notre ballon rond adoré !

Sport populaire s'il en est, le football réunit à tous niveaux les générations, les territoires, faisant fi des classes sociales au-delà même des moments de convivialité. C'est dans cet esprit que je conçois le football.

Et si je demande à Cédric ou Julien ici présents comment reconnaître quelqu'un qui entraîne une équipe amateur, je pense qu'ils me répondront sûrement que vous êtes coach (en) amateur... :

- quand vous êtes bénévole, qu'être coach n'est pas un métier mais un agréable loisir ;
- quand vous vous êtes déjà retrouvé arbitre de touche pour dépanner ;
- quand vous êtes aoûtien qui prend ses vacances en juillet pour ne pas louper la reprise ;
- quand vous vous êtes déjà retrouvé avec dix joueurs sur la feuille de match... mais que ce jour-là Kévin avait heureusement apporté ses chaussures, juste au cas où, pour dépanner ;
- quand vous constatez à chaque mois d'août qu'un été au rosé peut détruire toute une équipe ;
- quand vous avez déjà eu le droit au discours d'une maman en colère parce que son fils n'était pas titulaire... puis, que le papa est venu en rajouter une couche... et que même le tonton est venu mettre son grain de sel.
- quand vous avez déjà reçu une invitation pour aller voir le club de l'OL. Plusieurs fois, ... que vous avez déjà reçu une invitation de la FFF pour aller voir un match de l'équipe de France à Saint-Denis. Une seule fois... Ou que vous avez refusé toutes celles qu'on vous a offert pour un aller simple à Saint Etienne...



**Mais aussi et surtout quand le foot, c'est votre grande passion. Et que cela ne changera jamais !**

Et pour que tout cela soit harmonieux, il faut aussi des bénévoles. Aussi ne faut-il jamais oublier de remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans les clubs mais aussi dans les différentes commissions du District pour que le football puisse vivre, parfois survivre, sur nos territoires.

Remercier également les joueuses et les joueurs, qui font vibrer chaque week-end le cœur des communes où elles ou ils ont grandi.

Parmi les personnes dévouées, je tiens à saluer particulièrement toute l'équipe du Club du Saône Mont d'Or FC, qui a su relever le défi cet année d'un club plus ambitieux, pour ses adhérents, pour le territoire, pour nos communes.

Enfin merci, évidemment, à leurs présidents, Julien et Cédric, sans qui rien n'aurait été possible.

Comme le disait Albert Camus fan inconditionnel du football, « *il n'y a pas d'endroit où l'homme est plus heureux que dans un stade* ».

Soyez toutes et tous remerciés pour ce que vous faites au quotidien et pour ce que vous ferez demain. Je vous souhaite une belle assemblée générale. »

**Yves CHIPIER**  
Maire d'ALBIGNY SUR SAONE





## MOT DU PRESIDENT DE SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB

« Bonjour à toutes et à tous,

Julien Grand Co-président du SMO FC et moi-même sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Albigny et vous souhaitons la bienvenue.

Un grand merci à l'ensemble des équipes du District de Lyon et du Rhône de nous donner la possibilité d'organiser cette AG et de vous accueillir aujourd'hui, aux équipes Municipales et bien évidemment à monsieur le Maire, Yves Chippier de nous avoir mis à disposition ce lieu tout neuf inauguré tout récemment.

Bien évidemment je remercie l'ensemble des licenciés, dirigeants, éducateurs et bénévoles du SMO FC présents aujourd'hui bien sûr et surtout tout au long de la saison.

C'est avec ces derniers que le projet SMO FC a vu le jour cette année, grâce à une prise de conscience collective et unanime des Comités Directeurs du GOSC et du FCRD, qui ont vu l'intérêt de cette union, une vraie complémentarité et des valeurs communes

Un projet avec des ambitions sérieuses et raisonnées et l'idée de construire quelque chose de pérenne et de sain dans sa structure pour une éducation de qualité pour l'ensemble de nos adhérents, quelque soit leur niveau, le foot pour toutes et tous.

L'ambition d'être remarquable et de rayonner sur les territoires de nos 4 communes, de participer activement à la vie de nos 4 villages et développer un football de proximité ouvert à toutes et tous

Pour être à la hauteur de nos ambitions, nous avons décidé de créer 7 emplois, 1 salarié et 6 contrats d'apprentissage, qui animent les séances et font vivre le club sur et en dehors des terrains avec la mise en place de projets tel que le foot adapté, le développement de notre section féminine qui démarre sa 8eme saison en senior et la pérennisation de notre label espoir école de foot avec l'ambition d'atteindre le label excellence.

Aujourd'hui nous comptons plus de 300 licenciés dont une trentaine de dirigeants, plus de 150 enfants et plus d'une centaine d'adultes.

Nous sommes présents sur toutes les catégories du baby foot (6eme saisons où l'on accueille des enfants de 3 à 5 ans) aux vétérans ainsi qu'une équipe seniors féminines et des équipes loisirs.

Beaucoup d'enjeux et de travail donc mais une très belle aventure humaine qui débute

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une belle saison et une bonne assemblée générale. »



**Cédric LAMBERT**  
Co-président de SMO  
FOOT



**Julien GRAND**  
Co-président de SMO FOOT





## ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 8 h 00)
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 9 h 00 précises
- Souhaits de bienvenue du Président du Club de SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB
- Allocution des Personnalités
- Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône
- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 11/06/22 à REYRIEUX
- Adoption du rapport moral 2021/2022 « PV Spécial AG »
- Présentation des comptes du 01/07/21 au 30/06/22
- Compte rendu des missions du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2021/2022 et affectation du résultat
- Pause
- Présentation EKINSPORT
- Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)
- Informations diverses
- Modifications de textes et examen des vœux
- Remise de récompenses
- Questions diverses \*

Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier ou mail ([district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)) au District **avant le lundi 14 novembre 2022**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents à l'Assemblée Générale sous peine d'une amende de 120 €.



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 11 JUIN 2022 A REYRIEUX

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de REYRIEUX, son Maire Madame Carole BONTEMPS HESDIN, pour le prêt de cette magnifique nouvelle salle
- Le CS REYRIEUX, son Président Laurent GOUDARD et toute son équipe de bénévoles, pour la préparation de cette AG
- Il salue :
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Chrystelle RACLET et Bernard ALBAN, membres du Conseil de Ligue
- Les Présidents ou Représentants de nos Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les membres honoraires de la Ligue et du District
- Les membres du Comité Directeur, les cinq Présidents de Groupement et les salariés du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou qui luttent contre une maladie, tout particulièrement pour notre Trésorier, Michel BLANCHARD, et Jacky BURLAT, Vice-président d'honneur de notre District, en observant une minute de silence et de recueillement.

### **Monsieur Laurent GOUDARD, Président du CS REYRIEUX**

« Madame le Maire  
Monsieur le président du District,  
Monsieur le président de la Ligue,  
Mesdames et messieurs les présidents et représentants de Club  
Mesdames et messieurs les élus,

Je suis extrêmement honoré de vous recevoir ce Samedi 11 Juin 2022 pour l'Assemblée générale du District de Lyon et du Rhône.

Dans quelques jours, j'aurais accompli 8 années de Présidence au CS Reyrieux et 9 années comme éducateur. Il s'agit de ma première expérience en tant que dirigeant au sein d'un club et je ne le regrette pas. Un club de Football, c'est une PME qui doit être géré comme une entreprise, je suis en parallèle gérant d'une agence immobilière, j'ai travaillé 10 ans en grande distribution alimentaire sur des postes à responsabilités encadrant entre 3 à 100 personnes en fonction des magasins. J'ai donc toujours dirigé des équipes, dans un climat que j'ai toujours souhaité apaiser, ce qui finalement fait un peu ma force mais également mes faiblesses, personne n'étant parfait.

J'ai 51 ans, je suis pacsé, j'ai 3 enfants dont 2 footballeurs au CSR et suis talançonnais depuis plus de 17 ans.

Je deviens président en juin 2014 à la demande des dirigeants et depuis cette date, personne ne veut prendre ma place, et/ou personne ne s'est porté candidat...

Je reste dans l'attente de la venue de mon successeur et passerais le flambeau lorsque j'aurais atteint mes objectifs fixés pour le CSR.

Le CSR vous reçoit aujourd'hui dans cette magnifique salle de spectacles, car il n'y a pas que le Football dans la vie, il y



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

a la culture aussi. Mais à quel prix !!! depuis sa livraison en 2014, projet conduit par l'ancienne municipalité, cette superbe salle a coûté à la commune en termes de réalisation et fonctionnement l'équivalent de 13 terrains synthétique. Vous avez tous remarqué et/ou connaissez le stade, nous avons toujours ce bon vieux terrain stabilisé qui implique que nous n'avons plus d'équipe sénior depuis 5 ans, mais néanmoins nos effectifs augmentent pratiquement chaque année et sommes passés de 65 licenciés en 2014 à 206 cette saison 2021-2022, avec seulement 8 licences volontaires car 96 % des intervenants au CSR avaient déjà une licence dirigeant.

Cette salle est un gouffre financier pour la commune et le sera encore et encore, ce qui empêche aujourd'hui nos élus de valider le projet d'un terrain synthétique et d'autres demandes d'associations. La municipalité actuelle dont je fais partie comme Conseiller municipal récolte le fruit des élus précédents qui souhaitaient faire disparaître le Football à Reyrieux alors que le nombre d'habitants est supérieur à 5000 aujourd'hui. Certains d'entre vous dans cette salle étaient présents pour le discours de l'adjoint aux associations de l'époque qui nous demandait de mutualiser les structures et de rejoindre le FCBS à Parcieux et ne faire qu'un. C'est avec peine que nous constatons la situation du club voisin mais finalement, nous avons eu raison de rester sur notre gore et de conserver notre club, le CSR.

J'ai bon espoir de la réalisation d'une nouvelle surface sur le stade de Reyrieux, le collège est à côté et la population va encore croître. J'espère vous convier dès que possible à son inauguration, voir nos jeunes, reconstruire un groupe Sénior et pouvoir fouler personnellement avec mes amis vétérans cette nouvelle structure, mais il va falloir faire vite... surtout pour moi.

Le CS Reyrieux est un club familial ou il fait bon être licencié, c'est une équipe de dirigeants incroyable qui a fait le CSR d'aujourd'hui, j'ai piloté les actions mais ce travail réalisé depuis 10 ans est un effort collectif et je remercie tous les dirigeants bénévoles.

Il y a malheureusement des périodes difficiles dans un club, les 2 années COVID par exemple et puis le départ de dirigeant(s) qui semblaient encren à jamais au club et qui quitte le bateau pour autre chose. Je pense à... C'est aussi ça la vie d'un club, des bons moments et des périodes difficiles.

Il faut donc dans ces cas-là opérer des changements et refaire un organigramme et promouvoir de nouveaux dirigeants à de nouvelles fonctions et réorganiser l'équipe dirigeante.

Je remercie l'ensemble des dirigeants bleus présents aujourd'hui pour la réussite de cette AG, remercie le district pour le choix de Reyrieux et remercie Madame Le Maire pour la disponibilité de la salle.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable assemblée générale. »

### **Madame Carole BONTEMPS HESDIN, Maire de REYRIEUX**

« Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône,  
Mesdames et Messieurs les représentants et dirigeants de Clubs,  
Monsieur le Président du Club sportif Reyrieux (CSR),  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à Reyrieux, notre commune forte de 5 162 habitants et 200 licenciés au club de foot ! Reyrieux est une commune dynamique bénéficiant de l'attractivité de ses grandes sœurs lyonnaises et caladoises mais c'est aussi encore un village avec ses petits commerces, ses petites rues et ses habitants nombreux investis.

Il fait bon vivre à Reyrieux mais il manque des équipements de qualité à nos sportifs, en particulier un terrain de foot digne de ce nom. D'autres choix avaient été opérés par les élus des mandats précédents. Ce ne sont pas les nôtres, ce n'est pas le mien. La démagogie ne fait également pas partie de mes principes de gestion et je ne vous annoncerai donc pas aujourd'hui la réalisation d'un terrain flambant neuf dans les mois qui viennent. La commune est confrontée



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

à des difficultés financières qui sont en cours de résolution mais elle est aussi contrainte par la loi SRU qui l'oblige à construire des logements. Or, comment peut-on développer de nouveaux habitats, accueillir de nouveaux habitants sans proposer des infrastructures en particulier sportives ? C'est le défi que mon équipe et moi-même devons relever dans les années à venir.

S'il faut un, voire des terrains, il faut aussi des bénévoles. Il ne faut jamais oublier de remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans les clubs mais aussi dans les différentes commissions du District pour que le football puisse vivre, parfois survivre, sur nos territoires. Sans eux, il n'y aurait pas tous ces gamins qui se défoulent chaque mercredi. Sans eux, il n'y aurait pas des petits et des grands rêvant de marquer le but qui qualifiera leur équipe chaque week-end. Sans eux, il n'y aurait pas tous ces moments de vie mêlant réconfort après une défaite, bienveillance après une blessure, joie infinie de la victoire. Sans eux, il manquerait tout simplement des moments de vie et des souvenirs à jamais gravés dans les mémoires.

Parmi ces personnes dévouées, je tiens à saluer particulièrement l'équipe du CSR, ces hommes et ces femmes toujours souriants qui se démènent pour le foot à Reyrieux, et évidemment son président qui trouve également le temps d'être mon conseiller municipal depuis le 15 mars 2020.

Soyez toutes et tous remerciés pour ce que vous faites au quotidien et pour ce que vous ferez demain.

Je vous souhaite une belle assemblée générale. »

Arsène MEYER remet à Madame le Maire et au Président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

### **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### **Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER**

« Chers amis,

Tout d'abord, J'ai envie de dire qu'enfin nous terminons une saison normale ou à priori normale puisque le COVID nous a gratifié de deux saisons chaotiques voir même nulles et en terminer une c'est quand même plutôt une bonne nouvelle.

Alors bien sûr, tout ça n'a pas été sans mal. Je vous rappelle que l'on a eu des moments où l'on s'est dit que nous allions être encore confinés, mais je crois, qu'avec la volonté de tout le monde, grâce à tout le monde, grâce à vous, grâce aussi à la Commission Compétitions présidée par Lakhdar TOUATI qui a jonglé par moment pour régler les quelques cas de COVID qui traînaient encore dans vos effectifs, nous avons réussi à aller au bout du bout d'une saison pleine et extrêmement riche.

Alors, pour faire ça, je vous rappelle quand même que notre District vous a apporté une aide sur l'ensemble de deux saisons d'environ 220 000 €. Donc on a quand même bien contribué pour que ça se passe bien pour vous et je crois pouvoir dire que les Clubs ont plutôt bien utilisé cette aide puisque très souvent, vous n'aviez pas forcément besoin de liquidité mais vous aviez besoin d'aide et d'encouragement pour redémarrer la nouvelle saison. Je sais que certains ont fait des prix sur les licences pour encourager le retour des licenciés... chacun y a été de sa méthode mais peu importe, le résultat est là puisqu'aujourd'hui nous avons 55 841 licences ce qui nous situe comme d'habitude dans le haut du tableau des Districts en France. Il y a 91 Districts et nous sommes aujourd'hui trois Districts à être mano à mano, le District des Flandres, de Loire Atlantique et le nôtre On se tient à 500 licences près. Nous sommes toujours dans les premiers Districts et ça c'est grâce à vous, grâce à vos efforts. D'ailleurs avec 55 841 licences, au-delà du chiffre, c'est la deuxième meilleure performance de l'histoire du District, puisque la meilleure performance a été quand nous avons gagné la Coupe du Monde 2018/2019 où il y a eu un effet bondissant au niveau des licences, encore que, on doit se situer aux environs de 600 licences par rapport à cette année qui fut



exceptionnelle.

Je dirai que pour moi c'est quand même une petite surprise car, modestement, dans les budgets je m'étais dit prévoyons 51 000 licenciés parce qu'on ne sait pas comment va se passer la reprise. Donc en finissant à plus de 55 000 on s'y retrouve.

Alors, dans les différentes aides que nous avons apportées, je vous rappelle qu'au-delà des engagements qui vous ont été intégralement remboursés nous avons aussi fourni les fameux gilets verts, on n'a pas trouvé autre chose que du vert mais de temps en temps il faut se sacrifier un peu. Je crois que ces gilets spécial COVID ont beaucoup aidé car c'était quand même une garantie pour ceux de l'extérieur, les municipalités, les élus ou les forces de l'ordre, de voir qu'il y a quand même au niveau du Football, notamment dans le District de Lyon et du Rhône, des gens qui font attention à ce que toutes les règles du COVID soient respectées et là aussi je vous en félicite. Nous avons investi pour ces gilets verts et vous les avez plutôt bien utilisés en espérant que l'on n'est pas à les réutiliser car nous sommes encore sous la menace de quelques variants, mais je crois que même si nous devons être optimistes restons tout de même prudents.

Tout à l'heure nous avons voté quelques textes, fort heureusement il n'y en a pas beaucoup. Ce sont des textes de bon sens notamment sur le pouvoir qui vous est donné lorsque vous venez en AG où là il y a quelques incohérences. Ce texte nous l'avons traité avec la Commission Juridique que nous avons réunie, composée de Présidents de Club présents dans la salle, et je crois qu'à l'unanimité, tout le monde a dit que ça serait bien de modifier ce texte. Il vous sera présenté tout à l'heure. Au même titre que nous allons supprimer la limite d'âge dans nos Statuts. Alors ce n'est pas pour que je puisse rester jusqu'à 120 ans au District, rassurez-vous, c'est simplement parce que c'est illégal. Nous sommes obligés d'enlever ce texte. Vous avez le droit de mettre une limite d'âge dans un règlement intérieur, par exemple nous pourrions mettre une limite d'âge dans nos Commissions, mais nous ne pouvons pas mettre de limite d'âge dans les élections. Mais ça on en reparlera tout à l'heure.

Autrement nous avons quelques petits textes qui sont du toilettage et du bon sens, et je crois que l'AG devrait être relativement rapide.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il ne faudra pas quitter la salle à la pause parce que le gendarme Bernard BOISSET veille au grain, mais également parce que les amendes tomberont si vous quittez l'AG. Une Assemblée Générale se suit du début jusqu'à la fin. Et d'autant plus que, dans la deuxième partie, on va vous donner quelques informations nouvelles que vous avez intérêt à écouter, à prendre note de toutes ces informations parce qu'elles vous aideront dans votre gestion de tous les jours.

J'ai envie de vous parler aussi un petit peu des échecs que nous pouvons avoir ici où là. J'ai une phrase qui met revenue. on dit toujours une affaire ne doit pas se terminer par un échec mais une situation d'échec doit être un début de réflexion. Je dis ça parce que souvent je constate que devant l'échec on baisse les bras. Pour moi aussi, de temps en temps, j'aurais pu baisser les bras, c'est valable pour vous surement. Je ne suis pas un donneur de leçon mais simplement pour vous dire que devant l'échec il faut combattre les idées toutes faites et c'est ce que vous avez fait d'ailleurs. La preuve en est que l'on est à 55 841 licences, ça prouve que c'est possible. Rappelez-vous quand on a fait les licences volontaires par exemple, tout le monde disait « moi des bénévoles je n'en trouve pas ». Mais quand on a lancé l'opération licences volontaires on est parti de 0 et nous sommes montés à 978 licences, ça nous situe là au premier rang national. Pour vous dire, il n'y a aucune Ligue ni aucun District en France qui a fait mieux que nous. Donc vous voyez que lorsque vous voulez, vous arrivez à faire des performances remarquables. Et ces bénévoles, ces licences volontaires à un moment ou un autre vous allez les retrouver. Bien sûr on me dit ici où là que des licences de complaisance ont dû être faites. Cela doit être à la marge et ce n'est pas ça le débat. Le débat c'est simplement que vous puissiez trouver des licences. Nous sommes là pour vous aidez à en trouver et ces fameux bénévoles à qui vous avez fait des licences volontaires, même si vous n'en récupérez qu'un sur deux, c'est déjà gagné.

Et puis ensuite, devant l'échec, comme je l'ai dit tout à l'heure, on retrouve l'échec des montées. On en parlera tout à l'heure dans les questions diverses mais il y a des règlements. Si je ne respecte pas les règlements vous allez me dire, c'est l'anarchie. Donc à un moment donné, rappelez vous de la phrase de tout à l'heure. A un moment donné il faut contourner l'échec et trouver d'autres solutions, même si je sais que ce n'est pas facile de dire on ne monte pas on reste sur le quai de la gare. Mais malheureusement il y a un règlement et il faut bien le respecter. On pourrait faire des poules de 14, de 16, de 18, de 20, mais règlementairement ce n'est pas possible et nous avons annoncé en début de



saison, dans au moins x PV la règle du jeu, et tout le monde connaissait cette règle du jeu.

Ensuite j'ai envie de parler de la Discipline. Madame la Maire l'a dit tout à l'heure lorsqu'on a la chance d'avoir des licenciés c'est en principe les gamins qui ne doivent pas trainer dans la rue, vous avez un rôle éducatif que tout le monde connaît. Sincèrement, au bout de 18 mois de COVID, j'aurais parié ma chemise que ça allait être « bisounours » dans notre District. Que l'on allait faire des matchs sympas, dans une bonne ambiance, autour des terrains, sur les terrains, partout. Et bien ça a été tout le contraire. Le Trésorier est content, le poste « amendes disciplinaires » explosent, les dossiers en veux-tu en voilà, heureusement nous avons fait des travaux à la Commission de Discipline, c'est plus feutré, l'accueil est plus sympa, vous serez reçu dans de très bonnes conditions. Mais si vous pouviez être moins nombreux cela m'arrangerait car là nous battons tous les records. Alors vous allez me dire oui mais c'est national. Effectivement c'est vrai, c'est national, même en pros ils jettent des bouteilles d'eau sur les joueurs mais moi je m'en fous. Quand je vois le nombre de dossiers disciplinaires je suis effaré parce que franchement on ne s'attendait pas à ça. Alors on a aussi « c'est la faute des Arbitres », « tu te rends compte j'ai déjà 3 cartons rouges sur un seul match et maintenant j'en suis à 6 », « peut être qu'à cause de ça je ne vais pas monter voir même descendre », et oui mais les Arbitres ce sont toujours les mêmes. Globalement nous avons de très bons Arbitres dans notre District. Alors bien sûr nous pourrions faire la sourde oreille pendant un petit moment mais je crois que c'est mon rôle de Président de vous sensibiliser. Alors on m'a dit aussi que nous devrions doubler, quadrupler, tripler les sanctions mais je pourrais même les multiplier par 10 que ça ne changerait rien. Ça vient de vous tous, vous, moi, on doit s'y mettre et on doit éviter d'être tout le temps dans le conflit. Les éducateurs qui sont pourtant bien formés puisque notre District participe à hauteur de 80 000 € chaque année dans la formation des éducateurs pour que cela vous coûte moins cher, nous le verrons tout à l'heure dans le bilan. On sait qu'un éducateur bien formé se tient plutôt bien sur les terrains. Mais là aussi nous avons quelques échecs cuisants. « Moi mon éducateur il est sage comme une image, il a pris 3 mois », ah oui pour le coup il est sage ! Bizarre quand même, mais c'est la faute de l'arbitre on l'a dit tout à l'heure. Ensuite ce qui me surprend toujours c'est lorsqu'on me téléphone et on me dit « je ne comprends pas pourquoi il y a tant de descentes » ou « pourquoi telles décisions », « pourquoi on ne communique pas au District ». Alors ça je l'entends souvent « pourquoi on ne communique pas au District ». Je devrais faire un petit sondage sur le nombre de parution sur le PV pour les montées / descentes par exemple. Alors c'est pratiquement sur chaque PV et on me téléphone pour me dire « je ne comprends pas ». Bah oui si vous ne lisez pas les PV... et d'ailleurs nous avons fait un petit jeu PV, je remercie notre apprenti qui tourne par là quelque part et qui fait des photos, notre ami Zachary qui a des bonnes idées, qui a préparé un petit jeu sur le PV comme vous avez pu le voir. D'ailleurs, il y aura tout à l'heure deux gagnants que nous allons récompenser. Mais nous avons eu très peu de retours Mais en faisant ne serait-ce que ce petit jeu-là et voyez peut-être avec vos bénévoles dans les Clubs qu'ils s'amuse un petit peu car d'abord c'est un jeu avec des lots à gagner plutôt sympas, comme des matchs à l'OL.

Alors pour le PV j'ai tout dit. Il ne sera pas supprimé, nous avons supprimé le papier mais il reste disponible sur nos réseaux, vous recevez des mails. D'ailleurs à chaque nouvelle information importante vous recevez un mail tournant sur votre boîte fédérale, vous pouvez le lire sur le PV, c'est sur le site internet, je ne sais pas ce que je dois faire de plus, là franchement je ne sais pas. Et en plus, neuf fois sur dix, la même information nous la relayons sur Facebook ou équivalent. Alors là en terme de communication nous avons aussi notre ami Denis DUPONT qui s'arrache pour nous trouver des aides puisqu'il nous a déjà collecté 50 000 €. 50 000 € que nous garderons pas en caisse, ils sont pour vous, la preuve nous vous avons déjà donné à hauteur de 220 000 sur deux ans. Et je voulais d'ailleurs le remercier au passage car c'est un boulot qui est tout à fait considérable et cet argent là doit vous servir.

Nous allons, et j'en ai bientôt terminé, faire un certains nombres d'opérations cette année. Tout d'abord je voulais vous parler du Foot Adapté car c'est quelque chose d'assez formidable. Le Foot Adapté c'est peut-être quelque chose d'assez nouveau pour certains mais moins pour d'autres mais c'est souvent quelque chose de formidable car lorsqu'on voit des gamins jouer et qui ont un handicap on voit des sourires, on voit des choses que l'on ne voit plus sur et autour de nos terrains. Sincèrement, allez voir un mach ce n'est que du bonheur et montez une section dans vos Clubs ça ne peut être que fédérateur. Je remercie entre autre Evelyne et José qui ont beaucoup travaillé, toute la Commission d'ailleurs. Maintenant nous sommes presque à deux doigts de faire un mini championnat de Football Adapté, bravo à tout ceux qui ont œuvré en ce sens.

Nous allons continuer à investir énormément pour les filles puisque nous avons mis un budget de 15 000 €. La Journée



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Départementale a été faite avec plus de 400 filles, une belle performance. Là aussi je voulais vous rendre sensible. On a des courriers, des appels de mamans qui me disent « je ne comprends pas je ne trouve pas de Clubs qui accueillent des filles ». Souvent la particularité des filles c'est qu'elles viennent à plusieurs, c'est rarement une fille isolée. Donc on a très vite fait de monter des équipes. Nous avons d'ailleurs monté cette saison un championnat de Futsal Féminin et nous sommes presque les premiers en France à l'avoir fait. Cette année ce sera une vraie D1 et je parie ma chemise qu'il y aura 12 équipes dans cette compétition.

Et d'ailleurs pour le Futsal j'aimerais souhaiter bonne chance à GOAL FUTSAL qui joue ce soir à NANTES la montée en D2 Nationale et ils se battent déjà depuis pas mal de temps. Le Futsal est un excellent vecteur de développement pour vous dans les Clubs. Comme le Foot Féminin il reste encore des choses à faire. Nous allons vous aider, ne me demandez pas tout de suite comment, on va travailler dessus cet été et à la rentrée. Nous allons faire des opérations pour vous aider à retrouver des Seniors parce que la chute est sensible même si dans notre District nous nous en sommes pas trop mal tirés. Mais comme je vous le disais, devant l'échec il faut le contourner. Il faut reprendre un peu de couleur, peut-être en aménageant nos championnats, en revoyant nos pyramides, en essayant peut-être de trouver aussi des nouveaux horaires pour notamment les équipes réserves. Nous avons un certain nombre d'idées qui ont été émises à une réunion de travail avec Bernard COURRIER et Lakhdar TOUATI. Il faut vraiment que nous trouvions des solutions pour au moins bloquer cette descente.

En ce qui concerne nos budgets, vous allez voir tout à l'heure qu'ils sont à l'équilibre. Cette année, je pense qu'au mois de novembre à la prochaine AG nous allons déclarer un déficit, à mon avis entre 20 et 40 000 €. Il n'y a pas le feu au lac car l'année dernière nous avons dégagé un excédent. Mais nous n'avons pas touché aux tarifs à deux exceptions près que nous verrons tout à l'heure, mais qui ne sont pas des augmentations mais des participations que nous réduisons parce que l'inflation existe aussi dans notre District.

Pour terminer je voudrais juste vous dire que nous avons innové cette année. Je remercie d'ailleurs Bernard COURRIER, Anne Lise et tout ceux qui ont travaillé dessus. On va faire les Finales des Coupes de Lyon et du Rhône cet après-midi, tout d'abord la Finale Vial et ensuite la Finale Seniors. Pour aller tout près nous avons choisi le Stade de Chasselay. Ce sera une première puisque certains d'entre vous se sont enregistrés au repas que nous offrons. C'est un buffet déjeunatoire pris en charge par le District. Je crois que c'est une première pour voir comment ça pouvait se passer et nous sommes relativement satisfaits. Nous espérons que cela pourra se renouveler. C'est une chose à laquelle nous tenons car cela permettra en tout cas pour la centaine de personnes qui participeront, de débattre au tout d'un verre. Le repas sera suivi de deux très belles finales. La fête sera donc totale avec une belle météo.

Voilà j'en ai terminé. Je vous remercie de m'avoir écouté. Je sais que par moment j'ai mis le doigt où ça fait mal mais c'est aussi mon rôle. Sachez en tout cas que tout le Comité Directeur se tient à votre disposition pour vous aider. Nous sommes là pour ça.

Merci. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

Total des Clubs convoqués : 208 Clubs

Total des Clubs présents : 172 Clubs

### Tableau d'honneur de la saison 2021/2022

Niveau International : l'OLYMPIQUE LYONNAIS championnes d'Europe pour la 8ème fois

Niveau National :

- OLYMPIQUE LYONNAIS FEMININ : Championne D1 Arkema
- AS ST PRIEST : Accession U19 Nationaux Féminin
- ES CHAPONOST : 1ère représentation du District de Lyon et du Rhône aux Championnats de France de Foot Adapté
- GOAL FUTSAL CLUB : candidat à la montée en National



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Niveau National Coupe de France :

- CHASSIEU DECINES : seul Club qualifié pour le second tour fédéral de la Coupe de France Féminine
- HAUTS LYONNAIS : 32ème de Finale
- VENISSIEUX FC : 32ème de Finale
- LYON LA DUCHERE : 32ème de finale

Niveau National Coupe Gambardella :

- OLYMPIQUE LYONNAIS : vainqueur
- LYON LA DUCHERE : quart de final

Niveau National Coupe National Futsal :

- GOAL FUTSAL CLUB : quart de final
- LYON AMATEUR FUTSAL : quart de finale

Niveau Régional :

- FC VAULX EN VELIN - CS NEUVILLOIS : Seniors Champions en R2
- FC ST CYR COLLONGES - AS CRAPONNE : Seniors Champions en R3
- ES TRINITE - FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER : U20 Champions en R2
- O. ST GENIS LAVAL - FC LYON : U18 Champions en R2
- FC LYON : U16 Champion en R2
- AS ST PRIEST : Féminines Championne en U18 R1
- CHASSIEU DECINES : Féminines Championne en U18 R2
- CASCOL : U15 Champion en R1
- GOAL FUTSAL CLUB : Futsal Seniors Champion en R1

Niveau Départemental :

- UGA DECINES - ASVEL : Seniors 1ers en D1
- CHASSIEU DECINES : Féminines Championne en Seniors D1
- FRANC LYONNAIS - FC SUD OUEST : U20 Champions en D1
- FC PONTCHARRA ST LOUP - US MILLERY VOURLES : U17 Champions en D1
- AS ST PRIEST - FC LYON : U15 Champions en D1
- FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES : Futsal Féminin Championne du 1er championnat de D1

### **Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 20/11/21 à CIVRIEUX D'AZERGUES**

*Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité moins une abstention*

### **Présentation du Budget prévisionnel 2022/2022 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)**

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, bonjour à tous

Je voudrais débiter cette présentation du budget prévisionnel avec une énorme pensée pour Michel BLANCHARD qui a occupé le poste de Trésorier Général pendant de nombreuses années avec rigueur et qualités, je tâcherai de suivre ces traces avec les mêmes qualités et la même rigueur, comme je l'ai indiqué à l'ensemble du Comité Directeur, j'aurai préféré prendre ce poste dans d'autres conditions.

Enfin une saison complète, enfin la possibilité de pouvoir pratiquer et gérer notre sport, notre passion. Nous pouvons cette année reprendre notre comparatif sur deux saisons, le budget 2021/2022 avait été élaborée sur la base de 51 000 licenciés, pour la saison 2022/2023 la base de travail a été sur le potentiel de 54000 licenciés sachant que pour cette saison nous sommes 55840 licenciés, notre volonté d'établir un budget cohérent sur une base réaliste et objective sans euphorie mais en tenant compte de l'explosion des coûts divers et variés.

Notre budget est à l'équilibre et stable avec une petite progression de 1%, un budget à l'équilibre est une joie pour les trésoriers que nous sommes mais suite à cette période compliquée que nous avons vécu un budget déficitaire ne serait pas choquant.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Les charges de fonctionnement du district

	BUDGET 2022-2023	% / TOTAL DES CHARGES
FRAIS DE PERSONNEL	655 140	45,0%
CONSOMMATIONS	22 000	1,5%
GROUPEMENTS	12 000	0,8%
SERVICES EXTERIEURS	149 500	10,3%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	530 090	36,4%
IMPOTS	17 000	1,2%
DOT. AMORTISSEMENTS ET PROV.	70 910	4,9%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 456 640</b>	<b>100%</b>

Les charges du District seront détaillées par la suite mais vous pouvez déjà noter que les frais de personnel et les autres services représentent 81.4% des dépenses, j'en profite pour saluer le travail de nos 14 salariés.

### Les produits de fonctionnement

	BUDGET 2022-2023	% / TOTAL DES PRODUITS
PRESTATIONS	819 040	56,2%
GROUPEMENTS	46 500	3,2%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	526 500	36,1%
ENGAGEMENTS	58 600	4,0%
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	0,3%
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0,1%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 456 640</b>	<b>100%</b>

Sur la base de 54000 licenciés la recherche de la stabilité des ressources est réaliste, là également vous pouvez noter l'importance des prestations 56.2 % et des subventions de fonctionnement pour 36.1%

### Comparatif global des charges du district

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
REMUNERATIONS	410 000	420 000
CHARGES SOCIALES ET FORMATION	229 320	235 140
CONSOMMATIONS	19 000	22 000
GROUPEMENTS	12 000	12 000
SERVICES EXTERIEURS	149 000	149 500
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	526 892	530 090
IMPOTS ET DIVERS	17 000	17 000
DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS	80 000	70 910
DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 443 212</b>	<b>1 456 640</b>

Une évidente stabilité des charges les diverses progressions des postes de charges sont compensées par la baisse des dotations des comptes d'amortissements.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Les frais du personnel salarié

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
SALAIRES BRUTS	410 000	420 000
AUTRES REMUNERATIONS	10 000	10 500
MISE A DISPOSITION LAuRAFoot	0	0
<b>TOTAL DES REMUNERATIONS</b>	<b>420 000</b>	<b>430 500</b>

Petite progression des salaires bruts à 2.44%

### Les charges sur salaires et fais de formation

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
TAXE SUR LES SALAIRES	24 190	24 780
URSSAF	129 970	133 140
APICIL	38 130	39 060
IONIS	1 200	1 200
ALLIANZ	9 430	9 660
AUTRES CHARGES + PROV 13 <sup>ème</sup> MOIS	16 400	16 800
<b>TOTAL DES CHARGES SOCIALES</b>	<b>219 320</b>	<b>224 640</b>

Un accroissement des salaires entraine une augmentation des charges salariales puisque basées sur des pourcentages.

### Les consommations

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
FOURNITURES NON STOCKEES	11 000	14 000
FOURNITURES STOCHEES	8 000	8 000
<b>TOTAL DES CONSOMMATIONS</b>	<b>19 000</b>	<b>22 000</b>

Progression de 28 % des fournitures non stockées composées de l'eau et de l'électricité.  
Stabilité des fournitures stockées.

### Les groupements

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
BEAUJOLAIS	2 000	2 000
BREVENNE	2 000	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 000	2 000
LYON METROPOLE	2 000	2 000
VALLEE DU RHONE	2 000	2 000
DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS	2 000	2 000
<b>TOTAL DES GROUPEMENTS</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>

Maintien des montants à 2000 € par groupement qui comme chaque année gèrent parfaitement ces budgets.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Les services extérieurs

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
LOCATIONS DIVERSES	22 000	22 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	12 000	12 000
MENAGE SIEGE	13 000	13 000
RAMASSAGE NICOLLIN	5 500	5 500
MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 000	4 000
PRIMES D'ASSURANCES	12 000	12 000
HONORAIRES DIVERS	12 000	12 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	25 000	30 000
HONORAIRES JURIDIQUES	12 000	12 000
AFFRANCHISSEMENTS	12 000	10 000
TELEPHONE	14 000	12 000
ALARME	3 000	3 000
SERVICES BANCAIRES	2 500	2 000
<b>TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>149 000</b>	<b>149 500</b>

Parfaite stabilité des différents postes, maintien des honoraires commerciaux et juridiques.

Votre district a dénoncé les contrats des prestataires de services et même les établissements bancaires afin de les revoir au mieux de nos intérêts

Un exemple le poste alarme toujours le même montant mais un nouveau contrat avec de meilleures prestations.

### Les autres services extérieurs

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
DEPENSES DIVERSES	5 000	6 000
CLUB DES 1000	0	3 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	2 400	2 400
COMMUNICATIONS/PUBLICITE	0	2 000
RECOMPENSES FANIONS	10 000	10 000
FAIR PLAY	4 000	0
DISPOSITIF ETOILE	12 000	0
ANNUAIRE	12 000	17 000
DONS	2 000	2 000
MISSIONS	8 500	8 500
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	4 000	6 000
REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS	500	500
RECEPTIONS	15 000	18 000
DEPLACEMENTS SALARIES	14 700	14 000
AG LIGUE	500	500
ANPDF - LFA - AE2F	2 000	2 000
FRAIS DE DELEGATIONS	8 000	8 000
ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR	500	500
COMMISSIONS DIVERSES	14 900	14 500
COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION	12 000	12 000
COMMISSION FOOT ADAPTE	2 000	4 000



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
COUPE DLR SENIORS	42 000	42 000
COMMISSION DES ARBITRES + STAGES	47 500	52 450
COMMISSION TECHNIQUE	25 500	30 500
FORMATION ET STAGES	78 900	78 740
Participation DLR Formation de cadres	76 492	65 000
PAC + LABEL + PEF	6 000	6 000
SECTIONS SPORTIVES + MINIMES	29 500	29 500
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	3 000	8 000
ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE	1 500	1 500
NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS	3 000	3 000
COMMISSION MEDICALE	3 500	2 500
<b>TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS</b>	<b>526 892</b>	<b>530 090</b>

Pas de dispositif étoile et FAIR Play dans notre budget annuel puisque sur deux saisons

Création du poste club des 1000

Forte progression du coût des annuaires qui nous oblige à revoir nos tarifs

Amélioration des réceptions des clubs au district, augmentation des indemnités de la prime d'éloignement ainsi que la journée nationale des débutants.

Réduction du montant de la participation du District sur la formation des cadres suite aux modifications du coût des stages.

L'ensemble de ces variations laisse apparaître une légère progression du coût des services tout en maintenant en l'état la majorité des autres postes comptables.

### Les impôts et taxes

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
TAXE FONCIERE	17 000	17 000
IMPOTS DIVERS	0	0
<b>TOTAL DES IMPOTS ET TAXES</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>

Pas de variation de la taxe foncière

### Dotations aux comptes d'amortissement et de provisions

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	80 000	70 910
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0
<b>TOTAL DES DOTATIONS</b>	<b>80 000</b>	<b>70 910</b>

Equilibrage du montant par rapport aux amortissements soit une baisse de 11.3%



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Comparatif global des comptes de produits

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
PRESTATIONS	828 912	819 040
GROUPEMENTS	49 000	46 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	501 000	526 500
ENGAGEMENTS	58 300	58 600
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
REPRISE DE PROVISIONS	0	0
PRODUITS FINANCIERS	1 000	1 000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 443 212</b>	<b>1 456 640</b>

Baisse des prestations et des produits des groupements compensées par une progression des subventions de fonctionnement.

### Le détail des prestations

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
COTISATIONS	28 200	27 400
FRAIS DE GESTION DES CLUBS	20 000	21 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	250 000	260 000
AUTRES AMENDES	94 420	78 900
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	6 000	5 000
RECLAMATIONS	10 000	20 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	14 000	16 000
PUBLICITE ET MECENAT	61 500	81 500
FORMATIONS ET STAGES	215 592	183 740
ARBITRES	42 000	40 000
FORMATIONS JURIDIQUES	5 000	5 000
RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE	1 200	500
<b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>	<b>827 912</b>	<b>819 040</b>

Toujours dans le constat de la baisse des cotisations faisant suite aux regroupements des clubs.

Nous constatons une progression des amendes disciplinaires mais surtout une explosion des réclamations, meilleure utilisation de la tablette FMI qui en même temps génère la baisse des autres amendes. Augmentation du prix de vente des annuaires faisant suite à l'augmentation du coût de fabrication.

Forte progression du poste publicité et mécénat tout en constatant la baisse des produits de formations et stages.

Il est à noter que notre district organise 1300 formations par an ce qui le positionne à la 1<sup>ère</sup> place le second étant à 800, cela représente une logistique importante de la part de nos salariés.

### Les groupements

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
BEAUJOLAIS	9 000	8 300
BREVENNE	10 300	8 700
SAÔNE METROPOLE	10 200	9 200
LYON METROPOLE	10 000	9 900
VALLEE DU RHÔNE	9 500	10 400
<b>TOTAL DES GROUPEMENTS</b>	<b>49 000</b>	<b>46 500</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Baisse liée à des amendes moins importantes dans la majorité des groupements.

### Les Subventions de Fonctionnement

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
SUBVENTIONS LAURAFoot	123 000	130 000
SUBVENTIONS FFF	10 000	20 000
SUBVENTION ANS	36 000	33 500
SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS	120 000	125 000
SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE	40 000	46 000
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL	172 000	172 000
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>501 000</b>	<b>526 500</b>

En progression sur la subvention FFF préformation des joueurs pro et l'augmentation du nombre de licenciés de notre district permettent l'accroissement des subventions de LAURAFoot et des contrats d'objectifs, et pour les autres subventions une relative stabilité.

### Les engagements

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
CLUBS LIBRES	34 100	35 400
FEMININES	4 000	4 200
FOOT ENTREPRISE	800	800
FOOT LOISIRS	8 500	8 000
FUTSAL	8 900	8 200
TOURNOIS	2 000	2 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>58 300</b>	<b>58 600</b>

Là également nous pouvons noter une certaine stabilité entre les deux prévisionnels

### Les autres produits

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
REPRISES DE PROVISIONS	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
PRODUITS FINANCIERS	1 000	1 000
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>

Nous ne prévoyons pas de provisions ni de reprises des provisions antérieures, les transferts de charges étant composés de la gestion des titres restaurants et des remboursements d'assurance maladies.

Stabilité des produits financiers.

### En conclusion

Comme vous pouvez le constater, l'objectif de ce budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 se veut raisonnable tout en restant ambitieux, notre base de calcul à 54000 licenciés étant judicieux afin de préparer cette nouvelle saison que nous espérons comme celle qui vient de se terminer d'un seul tenant sans coupure et surtout sans nouvelle pandémie.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison 2022/2023 et une bonne fin d'assemblée générale, en vous remerciant de votre attention. »

*Vote de l'AG pour l'approbation du budget : approuvé à l'unanimité moins une abstention*



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Présentation des tarifs 2022/2023

Tarifs 2022/2023 approuvés à l'unanimité lors de l'AG du 20/11/21 à CIVRIEUX D'AZERGUES. Deux modifications ont été apportées et approuvées à l'unanimité par la Commission des Finances du lundi 23 mai 2022.

TARIFS		2022/2023
<b>CLUBS</b>		
<b>COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)</b>		
	Club de moins de 100 licenciés	70,00
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	60,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	105,00
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*
<b>ANNUAIRES</b>		
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	70,00
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	55,00
	Annuaire supplémentaire	25,00
<b>ENGAGEMENTS</b>		
	<b>Championnats</b>	
	Seniors D1/D2	50,00
	Seniors Autres séries	35,00
	Jeunes D1/D2	20,00
	Jeunes Autres séries	10,00
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	35,00
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	15,00
	Féminines Jeunes à 8	
	U13 et U13F	10,00
	U11 et U11F	10,00
	U7/U9	5,00
	Foot Loisirs à 11	35,00
	Foot Loisirs à 8	35,00
	Foot Entreprise à 11	35,00
	Foot Entreprise à 8	35,00
	Futsal D1/D2	50,00
	Futsal Autres séries	35,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00
	Pratique Jeunes Futsal U13	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U11	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	5,00
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUIT
	<b>Coupes</b>	
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50,00
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25,00
	Coupe de Groupement U13	15,00
	Coupe VIAL (Féminine)	50,00
	Coupe Loisirs	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50,00



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

<b>TARIFS</b>		<b>2022/2023</b>
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	<b>25,00</b>
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	<b>50,00</b>
	Coupe Foot Entreprise à 8	<b>25,00</b>
<b>FORFAITS</b>		
	<b>Championnats</b>	
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €) 100 €	<b>50,00</b>
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €) 120 €	<b>80,00</b>
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	<b>160,00</b>
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	<b>320,00</b>
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	<b>160,00</b>
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	<b>320,00</b>
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	<b>500,00</b>
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	
	<b>Coupes (District et Groupement)</b>	
<b>1) Seniors/Vétérans</b>	16ème de finale et tours précédents	<b>50,00</b>
<b>U20/ Futsal Seniors</b>	8ème de finale	<b>80,00</b>
	1/4 de finale	<b>100,00</b>
	1/2 finale	<b>200,00</b>
	Finale	<b>400,00</b>
<b>2) U15/U17/U13</b>	8ème de finale et tours précédents	<b>50,00</b>
	1/4 de finale	<b>80,00</b>
	1/2 finale	<b>100,00</b>
	Finale	<b>200,00</b>
<b>3) Féminines Seniors</b>	1/4 de finale et tours précédents	<b>50,00</b>
	1/2 finale	<b>80,00</b>
	Finale	<b>200,00</b>
<b>4) Futsal Jeunes</b>	Forfait tournoi qualificatif	<b>50,00</b>
	Forfait 1/2 finale et finale	<b>100,00</b>
<b>DISCIPLINE</b>		
<b>a) Joueur</b>	<b>AVERTISSEMENTS</b>	
	Carton blanc	<b>GRATUIT</b>
	1er avertissement	<b>10,00</b>
	2ème avertissement	<b>10,00</b>
	3ème avertissement (match ferme)	<b>50,00</b>
	<b>EXPULSIONS (ou rapports après match)</b>	
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	<b>50,00</b>
	Récidive	<b>60,00</b>
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	<b>60,00</b>
	Récidive	<b>75,00</b>
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	<b>75,00</b>
	Récidive	<b>100,00</b>
	Hors match	<b>75,00</b>
	Récidive	<b>100,00</b>
<b>b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical</b>	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	<b>10,00</b>
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	<b>60,00</b>
	Récidive	<b>100,00</b>
<b>c) Foot à 11 et Futsal</b>	<b>CODE DISCIPLINAIRE</b>	
	1er incident	<b>250,00</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

TARIFS		2022/2023
	2ème incident	500,00
	3ème incident	1000,00
d) Foot à effectif réduit	1er incident	90,00
	2ème incident	170,00
	3ème incident	300,00
<b>ADMINISTRATIF</b>		
<b>AMENDES</b>		
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	120,00
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	90,00
	Non retour de documents administratifs	80,00
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150,00
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année 30,00 2ème année 60,00 3ème année 100,00 4ème année et plus 150,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15,00
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20,00
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50,00
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00
	Participation d'un joueur suspendu à un match	75,00
	Joueur non qualifié	60,00
	Mauvaise police de terrain, autres...	120,00
	Mauvaise tenue des supporters	120,00
	Match joué sur terrain non classé	50,00
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10,00
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150,00
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15,00
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10,00
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00
	Fausse identité	600,00
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	500,00
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00
<b>AMENDES GROUPEMENTS</b>		
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre -> décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5,00
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20,00
	Forfait général Foot d'Animation	80,00



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

<b>TARIFS</b>		<b>2022/2023</b>
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	<b>50,00</b>
	Mauvaise destination feuille de match	<b>10,00</b>
	Absence à AG de groupement	<b>90,00</b>
	Absence réunion Foot d'Animation	
<b>INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF</b>		
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	<b>2,00</b>
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	<b>30,00</b>
<b>TOURNOIS</b>		
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	<b>20,00</b>
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	<b>25,00</b>
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	<b>GRATUIT</b>
	Tournoi organisé sans homologation du District	<b>150,00</b>
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	<b>200,00</b>
<b>ARBITRES</b>		
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	<b>50,00</b>
	Non envoi rapport suite à carton rouge	<b>25,00</b>
	Amende pour trop perçu	<b>25,00</b>
	Amende pour trop perçu - Récidive	<b>40,00</b>
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	<b>100,00</b>
	Absence match avec observateur	<b>50,00</b>
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	<b>60,00</b>
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	<b>150,00</b>
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	<b>55,00</b>
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	<b>35,00</b>
<b>EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS</b>		
	<b>CFF sans hébergement :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 85 € Total coût de la formation : 285 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 100 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 185 €	<b>185</b>
	<b>CFF avec hébergement :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation : 410 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 100 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 310 €	<b>310</b>
	<b>Formations modulaires de 16 h (U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15 / Gardiens de but / Futsal / Module associatif) :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 80 € Frais annexes : 34 € Total coût de la formation : 114 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 44 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 70 €	<b>70</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

<b>TARIFS</b>		<b>2022/2023</b>
<b>Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football) :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation : 45 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 30 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 15 €		<b>15</b>
<b>Inscription certification :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation : 57 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 27 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 30 €		<b>30</b>
Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"		<b>90</b>
Formations CDIP		<b>GRATUIT</b>
Formation juridique Club - 1 personne		<b>50</b>
Formation juridique Club - 2 personnes		<b>80</b>
<b>BAREME KILOMETRIQUE</b>		
Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)		<b>0,400</b>
Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)		<b>0,400</b>
Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)		<b>0,400</b>

\* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

*Vote pour l'approbation des tarifs 2022/2023 : approuvé à l'unanimité*

### **Présentation de Charline LABROUSSE, candidate à un poste de membre du Comité Directeur suite au décès de Michel BLANCHARD**

Suite au décès de Michel BLANCHARD le Président Arsène MEYER propose à l'Assemblée Charline LABROUSSE comme candidate pour le remplacer au sein du Comité Directeur. Elle sera membre de la Commission des Terrains. Charline LABROUSSE se présente devant l'Assemblée en quelques mots.

*Vote de l'AG pour l'élection de Charline LABROUSSE : élue à l'unanimité*



## Ouverture de l'AG Extraordinaire

### Présentation et modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION	TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION
<p><b>Article 12 - Assemblée Générale</b></p> <p><b>3. Représentants des Clubs</b></p> <p>Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts (sauf pour la limite d'âge supérieure).</p> <p>Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.</p> <p>Lors d'une Assemblée Générale physique le représentant d'un (1) Club peut représenter au maximum deux (2) Clubs y compris le sien à condition de disposer d'un (1) pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.</p> <p>...</p> <p><b>Article 13 - Comité Directeur</b></p> <p><b>2. Conditions d'éligibilité</b></p> <p><b>2.1. Conditions générales d'éligibilité</b></p> <p>...</p> <p>Ne peut être candidate :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;</li><li>- la personne qui a moins de 18 (dix-huit) ans ou plus de 76 (soixante-seize) ans au jour de sa candidature</li><li>- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;</li><li>- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;</li><li>- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;</li><li>- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.</li></ul>	<p><b>Article 12 - Assemblée Générale</b></p> <p><b>3. Représentants des Clubs</b></p> <p>Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts (<del>sauf pour la limite d'âge supérieure</del>).</p> <p>Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, <b>âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale</b>, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.</p> <p><b>Un représentant de Club ne pourra représenter qu'un (1) seul Club lors d'une Assemblée Générale.</b></p> <p>...</p> <p><b>Article 13 - Comité Directeur</b></p> <p><b>2. Conditions d'éligibilité</b></p> <p><b>2.1. Conditions générales d'éligibilité</b></p> <p>...</p> <p>Ne peut être candidate :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;</li><li>- <del>la personne qui a moins de 18 (dix-huit) ans ou plus de 76 (soixante-seize) ans au jour de sa candidature ;</del> <b>la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature</b></li><li>- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;</li><li>- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;</li><li>- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;</li><li>- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.</li></ul>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Vote de l'AG pour qu'un représentant de Club ne représente qu'un seul Club lors d'une AG : approuvé à la majorité moins 5 abstentions

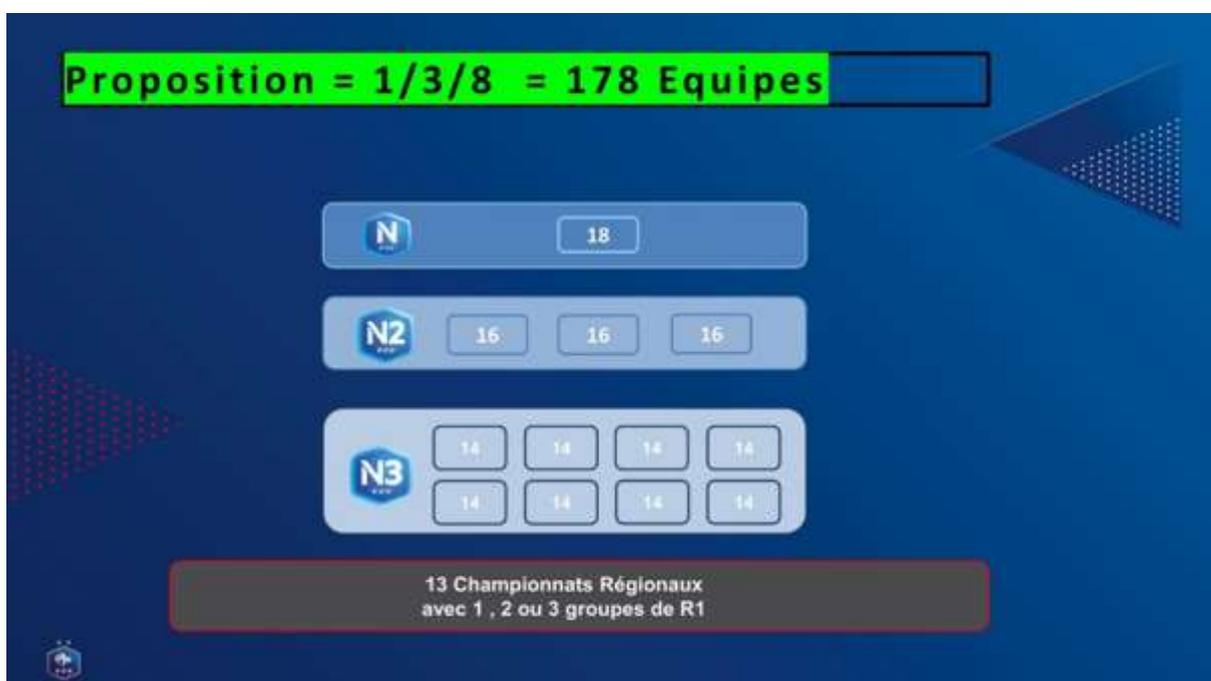
Application immédiate

Vote de l'AG pour enlever la limite d'âge : approuvé à l'unanimité – Application immédiate

### Informations sur les réformes des Championnats

Le Président Arsène MEYER informe les Clubs de la réforme des Championnats qui sera présentée lors de la prochaine Assemblée Fédérale.

### Proposition 1 / 3 / 8





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### PROPOSITION 1/3/8

Div	2022_2023				2023_2024				2024_2025				2025_2026			
	Gr	Eq	Mouvements	Nbr												
N1	1 X 18	18	montées en L2	2	1 X 18	18	montées en L2	2	1 X 18	18	montées en L2	2	1 X 18	18	montées en L2	2
			descentes de L2	2												
			Montées de N2	4			Montées de N2	4			Montées de N2	3			Montées de N2	3
			Descentes en N2	6			Descentes en N2	6			Descentes en N2	3			Descentes en N2	3
N2	4 X 10	64	montées en N1	4	4 X 14	56	montées en N1	4	3 X 10	48	montées en N1	3	3 X 10	48	montées en N1	3
			descentes de N1	6			descentes de N1	6			descentes de N1	3			descentes de N1	3
			Montées de N3	12			Montées de N3	11			Montées de N3	10			Montées de N3	8
			Descentes en N3	22			Descentes en N3	22			Descentes en N3	10			Descentes en N3	8
N3	12 X 14	168	montées en N2	12	11 X 14	154	montées en N2	13	10 X 14	140	montées en N2	10	8 X 14	112	montées en N2	8
			descentes de N2	22			descentes de N2	21			descentes de N2	10			descentes de N2	8
			Montées des Ligues	56			Montées des Ligues	13			Montées des Ligues	13			Montées des Ligues	25
			Descentes en Ligues	60			Descentes en Ligues	37			Descentes en Ligues	41			Descentes en Ligues	25
			250			228				206				176		

Ecart montées / descentes de ligue vers N3 (Ligées sur 3 saisons) Donc plus facile à intégrer

Fin Saison 2022_2023 : Descentes en Ligue 3 Eq / groupe Montées 3 par Ligue Soit moyenne 2 eq par ligue à intégrer	Fin Saison 2023_2024 : 3/4 descentes de N3 pour 1 montée de ligue Soit moyenne 2/3 Equipes à intégrer dans les championnats régionaux	Fin Saison 2024_2025 : 4 descentes par Gr de N3 pour 1 montée Soit moyenne 3 Equipes à intégrer dans chaque championnat régional	<b>Bilan Global</b>
			Total Descentes Ligues
			Total montées Ligues
			Equipes à intégrer Championnat Régional
			Moyenne/ligue

### PROPOSITION 1/3/8

#### Saison 1 été 2023 :

- N2 : Descente de 8 clubs ( moitié de la réforme) et 4X14
- N3 : Descentes de 14 clubs ( 1/2 de la réforme) et 11X14 avec gestion FFF intégrale à partir de cette intersaison
- **Total descentes en Ligues : + 24 descentes ( 2 LFP + 8 N2 + 14 N3) soit moins de 2 descentes en plus par Ligue.**

#### Saison 2 été 2024 :

- N2 Descente de 8 clubs ( moitié de la réforme) et 3X16
- N3: Descente de 14 clubs ( moitié de la réforme) et 10X14
- **Total descentes en Ligues : + 24 descentes ( 2 LFP + 8 N2 + 14 N3) soit moins de 2 descentes en plus par Ligue.**

#### Saison 3 été 2025 :

- N2 RAS ( réforme déjà réalisée)
- N3: Descente de 28 clubs ( moitié de la réforme) et 8X14
- **Total descentes en Ligues : + 28 descentes ( 28 N3) soit 2 à 3 descentes en plus par Ligue.**

#### Saison 2025/2026 : Cible pyramide atteinte

03/06/2022

#### TRANSITION ÉTÉ 2023 ( saison 1)





03/06/2022

### TRANSITION ÉTÉ 2024 ( saison 2 )



03/06/2022

### TRANSITION ÉTÉ 2025 ( saison 3 )



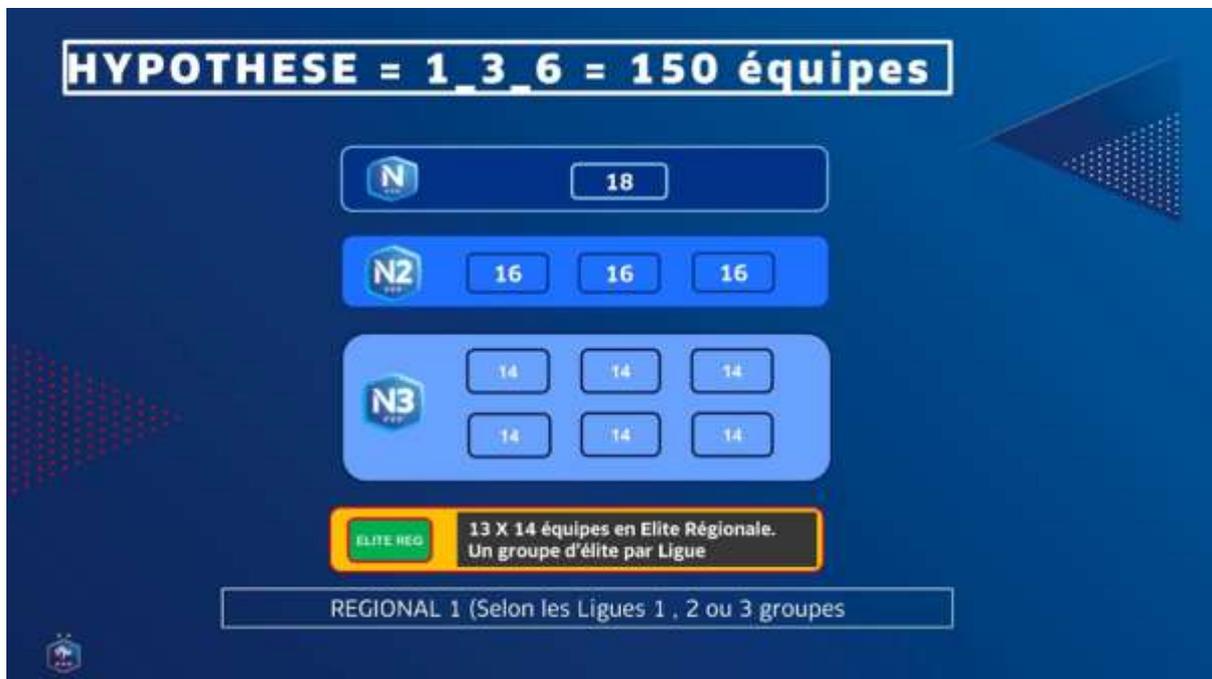
03/06/2022

### Pyramide 2025/2026 atteinte + été 2026 et suivants





Proposition 1 / 3 / 6





## HYPOTHESE = 1\_3\_6

DIV	2022_2023				2023_2024				2024_2025 Pyramide cible			
	Gr	Eq	Mouvements fin saison	Nbr	Gr	Eq	Mouvements fin saison	Nbr	Gr	Eq	Mouvements Fin de saison	Nbr
N1	1 X 18	18	montées en L2	2	1X18	18	montées en L2	2	1 X 18	18	montées en L2	2
			descentes de L2	4			descentes de L2	4			descentes de L2	2
			Montées de N2	4			Montées de N2	4			Montées de N2	3
			Descentes en N2	6			Descentes en N2	6			Descentes en N2	3
N2	4 X 16	64	montées en N1	4	4 X 14	56	montées en N1	4	3 X 16	48	montées en N1	3
			descentes de N1	6			descentes de N1	6			descentes de N1	3
			Montées de N3	6			Montées de N3	6			Montées de N3	9
			Descentes en N3	16			Descentes en N3	16			Descentes en N3	9
N3	12 X 14	168	montées en N2	6	12 X 14	168	montées en N2	6	6 X 14	84	montées en N2	9
			descentes de N2	16			descentes de N2	16			descentes de N2	9
			Montées des Ligues	36			Montées des Ligues	0			Montées des Ligues	13
			Descentes en Ligues	46			Passent en Elite Region	94			Descente Elite Region	13
			250				242				150	

équipes  
94 du N3 (7/8 par ligue) et 88 R1 (7/6 par ligue) Accession des R1 en élite régionale

## HYPOTHESE = 1\_3\_6

### Saison 1 été 2023:

- N2 : Descente de 8 clubs ( moitié de la réforme) et 4X14
- N3 : Descentes réglementaires + 10 descentes ( 2 LFP + 8 N2) et Barrages Accessions vers le N2

### Saison 2 été 2024:

- N2 Descente de 8 clubs ( moitié de la réforme) et 3X16
- N3 : Ventilation N3 ( 6X14)et instauration Elite Régionale et Barrages Accessions vers le N2

### Saison 2024/2025 : Cible pyramide atteinte- alignement réforme LFP

03/06/2022

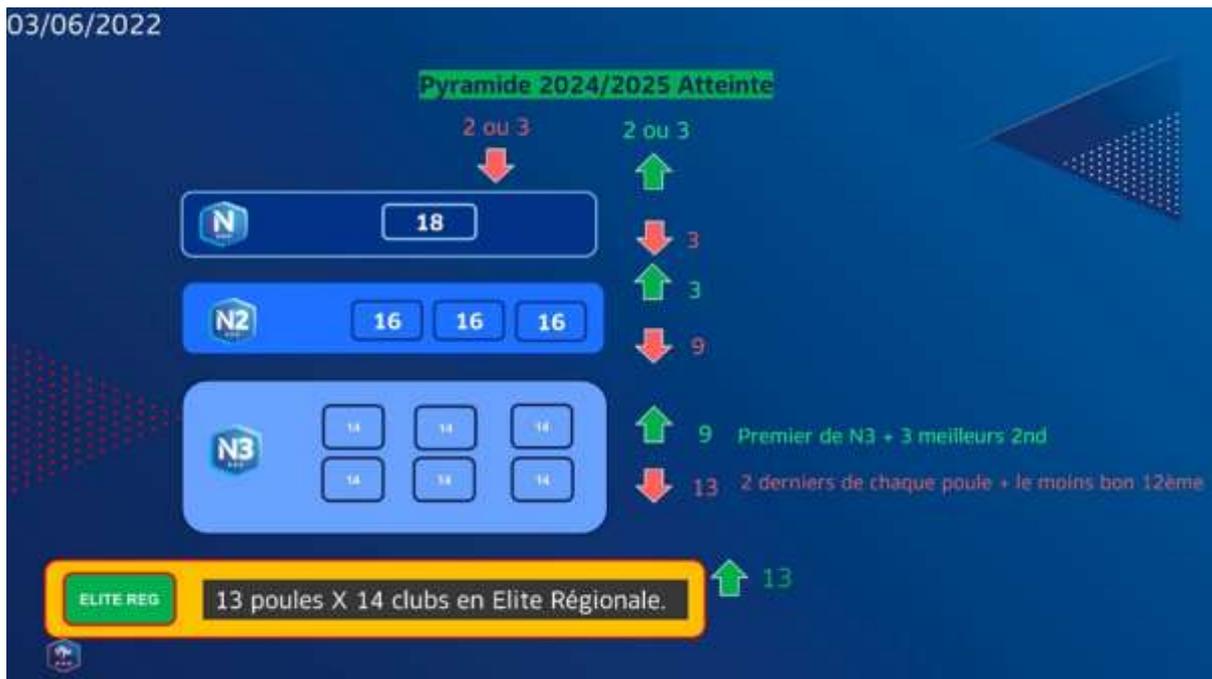




03/06/2022



03/06/2022



Le Président Arsène MEYER précise que c'est l'option 1,3,8 qui est privilégié et qui devrait être votée lors de l'AG de la FFF à NICE le 17 juin 2022.

**Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)**

Bernard COURRIER – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Christian SCHEIWE – Serge GOURDAIN – Martine GRANOTTIER – Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Mylène CHAUVOT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Eric GRAU – Saïd INTIDAM – Joseph INZIRILLO – Christophe MORCILLO – Christian NOVENT – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Patrick PINTI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Patrick NOYERIE – Charles CHERBLANC – Charline LABROUSSE – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI – Sabrina



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

GEORGET – Laurence MARTEL – Robert DI RIENZO – Yannis LEMCHEMA

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre du tableau en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

*Vote pour l'approbation de la liste des Délégués : approuvé à l'unanimité*

### Modifications des textes et examen des vœux

#### Vœu n°1 - Commission Futsal

*Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022*

Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors

Article 4 - Système de l'épreuve	Article 4 - Système de l'épreuve
<p><b>4.1.</b> La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite.</p>	<p><b>4.1.</b> La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, <del>prolongation de 2x5 minutes et ensuite</del> 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite.</p>
<p><b>4.2.</b> Tirage des premiers et deuxièmes tours : équipes de D3 et D4 éliminées de la Coupe Nationale.</p>	<p><b>4.2.</b> <i>Toutes les équipes engagées participeront, sans exempt, au premier tour.</i></p>
<p><b>4.3.</b> Tirage du troisième tour : toute équipe éliminée de la Coupe Nationale</p>	<p><b>4.3.</b> <i>L'équipe tirée en premier lors du tirage au sort recevra.</i></p>
<p><b>4.4.</b> A partir du quatrième tour : tirage intégral.</p>	<p><b>4.4.</b> <del>A partir du quatrième tour : tirage intégral.</del> La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, <del>prolongation de deux fois 5 minutes</del> 3 tirs au but, si égalité tirs au but à la mort subite</p>
<p><b>4.5.</b> La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes, si égalité, 3 tirs au but et enfin tirs au but à la mort subite.</p>	<p><b>4.5.</b> <i>Les équipes éliminées au premier tour ont la possibilité de participer à la coupe de l'Avenir si elles le désirent</i></p>

*Vote pour la modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors : approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions – Application immédiate*

#### Création d'un Challenge U15

Tous les clubs Futsal participant à la pratique U15 sont obligatoirement tenus de participer au Challenge U15 organisé par le District. Le règlement de ce Challenge est identique à celui de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors, avec match éliminatoire et Finale disputée le même jour que les Seniors et U18.

*Vote pour la création d'un Challenge U15 : approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions – Application immédiate*



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Vœu n°2 - Commission des Règlements

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022**

Modification du Règlement du Championnat Départemental de Futsal

Article 8 B - Equipes inférieures	Article 8 B - Equipes inférieures
<p>Clubs dont les équipes supérieures jouent en District : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de 2 joueurs ayant disputé plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures.</p> <p>Clubs dont les équipes supérieures jouent en Championnat National ou en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de deux joueurs ayant plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures dont un seul joueur ayant fait plus de dix matchs.</p> <p>Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.</p> <p>Lever de rideau, le match devra démarrer 1h15 minimum avant le coup d'envoi du match principal.</p>	<p>Clubs dont les équipes supérieures jouent en District : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de 2 joueurs ayant disputé plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures.</p> <p>Clubs dont les équipes supérieures jouent en Championnat National ou en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de deux joueurs ayant plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures dont un seul joueur ayant fait plus de dix matchs.</p> <p>Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre officielle <b>au sens de l'article 118</b> ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.</p> <p>Lever de rideau, le match devra démarrer 1h15 minimum avant le coup d'envoi du match principal.</p>

*Vote pour la modification du Règlement du Championnat Départemental de Futsal : approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions – Application immédiate*

### Vœu n°3 - Commission de Discipline

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022**

Modification du Règlement Sportif

Article 16 - Pénalité - Sanction	Article 16 - Pénalité - Sanction
<p>- ... <b>7. Terrain suspendu</b></p> <p>Le club dont le terrain est suspendu doit trouver et proposer à la Commission compétente au plus tard le lundi (16h) précédent la date de la rencontre un terrain de remplacement homologué disponible. Ce terrain devra être situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu (15 kms pour les équipes de jeunes jusqu'à U17 inclus). Les deux équipes devront se présenter sur le terrain agréé par la commission. Seule l'équipe visiteuse aura droit à l'indemnité de déplacement pour le surplus de kilomètres occasionné. Le club d'accueil aura droit à l'indemnité dite de « traçage de terrain » à régler par le club dont le terrain est suspendu (voir tarifs du DLR).</p>	<p>- ... <b>7. Terrain suspendu</b></p> <p><b><i>Dans le cas où un club est contraint de jouer sur un terrain de repli, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être proposé au plus tard 5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord du propriétaire des installations à la Commission compétente, sous peine de match perdu par pénalité.</i></b></p> <p><b><i>Dans ce cadre, aucune inversion du club réputé comme recevant ne pourra être recevable.</i></b></p> <p><b><i>Le match sur terrain neutre ne peut être décidé que par la Commission compétente du District de Lyon et du Rhône de football.</i></b></p> <p><b><i>Le club pénalisé, réputé recevant devra régler les indemnités des arbitres et des délégués désignés pour cette rencontre.</i></b></p> <p><b><i>Seul le club visiteur aura droit à l'indemnité de déplacement pour le surplus de kilomètres occasionné. Le club accueillant la rencontre au sein de ses infrastructures aura droit à l'indemnité dite de « traçage de terrain » à régler par le club dont le terrain est suspendu (voir tarifs du DLR en vigueur).</i></b></p>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Vote pour la modification du Règlement Sportif – Terrain suspendu : approuvé à la majorité moins 1 abstention et 2 votes contre – Application immédiate

### Vœu n°4 - Commission du Statut de l'Arbitrage

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022**

Modification des Règlements Généraux

<p><b>Article 14 - Obligations des Clubs au Statut de l'Arbitrage</b></p> <p><b>2.1. Obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage (Article 41)</b></p> <p>...</p> <p>Autres obligations (LAuRAFoot) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes et autres championnats féminins : 1 arbitre</li><li>- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire</li><li>- Dernier niveau de District : pas d'obligation</li></ul> <p>...</p>	<p><b>Article 14 - Obligations des Clubs au Statut de l'Arbitrage</b></p> <p><b>2.1. Obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage (Article 41)</b></p> <p>...</p> <p>Autres obligations (LAuRAFoot) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes et autres championnats féminins : 1 arbitre</li><li>- <b>Deux derniers niveaux de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire</b></li></ul> <p>...</p>
---	---

Vote pour la modification des Règlements Généraux – Statut de l'Arbitrage : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention – Application immédiate

### Vœu n°5 - Groupements

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022**

Modification du Règlement des Coupes de Groupement

<p><b>Article 1 - Coupe principale</b></p> <p><b>1.3. Modalité de l'épreuve</b></p> <p>L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes du Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France ou en 16° de finale de la Coupe du Rhône ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.</p> <p>L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.</p> <p>Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.</p>	<p><b>Article 1 - Coupe principale</b></p> <p><b>1.3. Modalité de l'épreuve</b></p> <p>L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes du Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France ou en 16° de finale de la Coupe <b>de Lyon et</b> du Rhône ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.</p> <p>L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.</p> <p>Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.</p>
---	---



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Seniors)
- tirs au but en cas d'égalité

...

### 1.6. - Horaires

L'horaire légal est 14h30 pour les Seniors, 10h00 pour les U17 et 15h30 pour les U15.

Aucun match en lever de rideau de la Coupe de France ou Coupe du Rhône.

...

### Article 2 - Coupe complémentaire

#### 2.1. Engagement

Cette coupe est réservée aux équipes engagées dans le Championnat Seniors D4 et D5 du District de Lyon et du Rhône : les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes.

#### 2.2. Modalités de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes de Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France, en 16<sup>e</sup> de finale de la Coupe du Rhône ou en 8<sup>e</sup> de finale de la Coupe Principale de Groupement ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes
- tirs au but en cas d'égalité

...

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

~~—prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Seniors)~~

~~—tirs au but en cas d'égalité~~

**On procède directement aux tirs au but.**

...

### 1.6. - Horaires

L'horaire légal est 14h30 pour les Seniors, 10h00 pour les U17 et 15h30 pour les U15.

Aucun match en lever de rideau de la Coupe de France ou Coupe **de Lyon et** du Rhône.

...

### Article 2 - Coupe complémentaire

#### 2.1. Engagement

Cette coupe est réservée aux équipes engagées dans le Championnat **Seniors D3 et D4** du District de Lyon et du Rhône : les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes.

#### 2.2. Modalités de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes de Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France, en 16<sup>e</sup> de finale de la Coupe **de Lyon et** du Rhône ou en 8<sup>e</sup> de finale de la Coupe Principale de Groupement ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

~~—prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Seniors)~~

~~—tirs au but en cas d'égalité~~

**On procède directement aux tirs au but.**



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

*Vote pour la modification du Règlement des Coupes de Groupement : approuvé à l'unanimité – Application immédiate*

### **Vœu n°6 - Commission des Coupes**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022***

Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors

Article 5 - Organisation des tours	Article 5 - Organisation des tours
... Les rencontres se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes, en cas d'égalité, il sera rajouté une prolongation de deux mi-temps de 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but. ...	... Les rencontres se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes, en cas d'égalité, <del>il sera rajouté une prolongation de deux mi-temps de 15 minutes.</del> <b><i>Si l'égalité persiste,</i></b> il sera procédé à l'épreuve des tirs au but. ...

*Vote pour la modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors : approuvé à l'unanimité moins une abstention – Application immédiate*

### **Vœu n°7 - AS PUSIGNAN**

***Vœu non approuvé par le Comité Directeur du 14 mai 2022***

« Pour les Clubs qui n'ont pas d'équipes de Jeunes de Football à 11.

Lors de la création d'une équipe de Jeunes de Foot à 11 dérogations pour avoir plus de 6 mutations uniquement au dernier niveau de la catégorie U15 ou U17 avec un dossier de demande exceptionnelle au District de Lyon et du Rhône.

*Exemple :*

Pour la création d'une équipe U17 sur l'effectif U15 de l'année antérieure 20 joueurs : 14 joueurs U14 et 6 joueurs U15.

L'année suivante, pour créer une équipe U17, il y a 6 joueurs qui changent de catégorie, donc avec les 6 mutés réglementaires cela fait 12 joueurs pour faire une saison, cela parait difficile et donc les 6 qui ne peuvent pas jouer souvent se dirigent vers un autre sport que le Football et l'année d'après pas sûr qu'ils reviennent au Foot.

Dans d'autres Clubs où l'effectif est en grande quantité, certains ne jouent pratiquement pas à cause de leur niveau plus faible et arrêtent le Football, alors qu'ils pourraient faire le bonheur d'équipes en création. »

*Vœu retiré par le Club.*

### **Informations diverses**

Diverses informations sont communiquées aux Clubs concernant la Commission PSEM, les nouvelles formations qui seront mises en place sur la saison 2022/2023 ainsi que le module « Vie des Clubs » disponible sur Foot clubs pour déclarer les inactivités et les ententes.

### **Discours de la représentante de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, Chrystelle RACLET, membre du Conseil de Ligue**

« Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un immense plaisir que je participe, pour la première fois, non pas à une Assemblée Générale de District, mais à l'Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône.

Je remercie le Président Arsène MEYER et son Comité Directeur pour leur accueil.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

J'ai la chance d'avoir croisé bon nombre d'entre vous sur les terrains, et c'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui.

Je m'exprime au nom de Pascal PARENT, Président de la LauraFoot, qui regrette de ne pas être parmi vous, retenu par d'autres obligations et par les finales de la Ligue.

Rassurez-vous, je ne serais pas longue, tout d'abord parce que je ne peux pas rivaliser avec notre Président sur les discours, et aussi je sais par expérience que vous avez hâte de terminer.

Cette assemblée clôture la saison 2021/2022, une saison complète et je sais à quel point nous l'avons apprécié. Après 2 saisons, l'une interrompue, l'autre quasiment blanche, il était important de retrouver les terrains, et la vie associative qui l'accompagne.

Saison quasiment normale, même si nous avons dû composer avec les contraintes liées au Covid 19. Ces contraintes ont compliqué la vie de nos clubs, ainsi que l'organisation de nos instances. Les compétitions sont allées à leur terme, c'était déjà tellement important...

Pour cette reprise tant attendue, les acteurs du football se sont mis en ordre de marche. Le bilan est globalement très positif. Le nombre de licenciés en cette fin de saison est rassurant, c'est plus compliqué au niveau de l'effectif du corps arbitral, ainsi que pour les dirigeants et bénévoles. Nous travaillons tous pour revenir au niveau « d'avant pandémie »

N'oublions pas le volet financier, qui n'est pas un sujet tabou. Il faut espérer qu'un retour à la normale sur la durée permettra à tous de relancer une activité pérenne.

Cette saison, votre Ligue vous a accompagné dans la mesure du possible, par exemple en baissant de 50% les licences Dirigeants et Volontaires. Le Président vous annoncera à l'AG de la LauraFoot qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif pour la saison prochaine.

Si nous savourons tous cette saison pleine, je ne peux pas éviter d'aborder le sujet qui nous inquiète toutes et tous. Le retour sur les terrains a été terni, entaché, par les incivilités, les incidents, voir les agressions envers les officiels. Ces actes intolérables ont entraîné la mise en place de mesures pour que cela cesse, car nous savons tous que cela doit cesser, pour que le football continue d'exister et d'être une place forte de notre société.

Nous n'allons pas terminer pas sur une note négative, cette saison restera celle du plaisir d'avoir retrouvé le football.

2021/2022 clap de fin

2022/2023 : j'ai un message à vous transmettre de la part de la Commission des Coupes de la LauraFoot : les engagements en Coupe de France seront clos le 15 juin. A ce jour, nous sommes en retard par rapport à la saison qui vient de s'écouler. Pour ceux qui n'ont pas encore validé leur inscription, il reste quelques jours.

Je vais terminer en nous souhaitant une excellente future saison 2022/2023. Malgré les incertitudes actuelles, nous serons tous prudents, nous ferons tout pour que ce soit, de nouveau, une saison pleine, dans tous les domaines.

Merci beaucoup. »

### Question diverse du club de CHAZAY FC

« Après enfin une saison entière qui nous a permis de terminer les différents championnats, il a été important pour tous les clubs de pouvoir s'exprimer sportivement et de retrouver les sourires ou les pleures des résultats de fin de saison. Bien qu'arrivée à son terme, cette saison est encore une fois exceptionnelle du fait des clubs relégués de R3 à



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

D1. A ce jour et dans l'attente des derniers résultats, nous pouvons faire état d'au moins 8 descentes dont un arrêt (Bord de Saône).

Poule K : Feyzin

Poule J : Moins AL, La Verpillère

Poule I : Caluire, Belleville

Poule H : Villeurbanne AS, Meyzieu

Bord de Saône : arrêt

Cette situation met dans une position défavorable nos équipes qui se sont sportivement qualifiées pour terminer dans les places accessibles au niveau supérieur et qui malheureusement ne se verront pas récompensées de leurs efforts. Depuis la réforme des championnats régionaux opérée en 2018/2019 à partir des catégories U15 où les descentes étaient minimisées, le Covid 2019/2020 est passé par là, arrêtant ainsi le championnat brutalement et minimisant également les descentes pour maintenir le nombre de montée suffisante. Et enfin la saison 2020/2021 qui nous a vu dans une saison blanche sans bénéfice sportif, c'est pourquoi cette saison le travail que nous avons fait pour maintenir nos effectifs et redonner de l'activité à nos adhérents avec certains objectifs seraient réduits en poussière au regard d'une année encore une fois exceptionnelle. Les conséquences de ne pas faciliter les montées seraient désastreuses pour les clubs proches de l'agglomération car il serait très difficile de pouvoir conserver nos effectifs pour nous permettre de monter l'année prochaine. Les 7 ou 8 descentes de R3 prévisible et la réforme du championnat de D1 passant de 14 à 12 équipes pour la saison 2022/2023 éradiqueraient tous les espoirs des 2<sup>èmes</sup> des championnats de D2 et D3 d'accéder au niveau supérieur.

C'est pourquoi dans ce courrier l'ensemble des clubs qui se trouve dans cette situation souhaite que la réforme du championnat de D1 à 12 équipes soit reportée d'un an.

Nous sommes conscients du travail réalisé par les instances et du casse-tête que doivent maintenant opérer les bénévoles du District du Rhône, entre la réorganisation des niveaux de D1 avec le surcroît de descentes de R3, le calcul minutieux du Fair-play qui prend en compte beaucoup de paramètres (cartons rouges, cartons jaunes, dispositifs étoiles, licences volontaires.....) et le désidérata des clubs, mais nous pensons qu'il est nécessaire d'encourager encore la bonne tenue des clubs et le travail qui y est accompli.

Le collectif des clubs du District du Rhône va entreprendre la même démarche que nous. »

Le Président Arsène MEYER répond à cette question diverse.

« J'ai bien entendu votre demande, et je ne suis pas surpris par cette question. D'abord, je vous rappelle que nous avons eu sur les 10 dernières années 43 montées pour seulement 30 descentes. Bien sûr, personne ne se manifeste lorsque nous sommes dans cette situation dite « positive ». Cette année, nous avons plus de descentes que de montées car en SENIORS R3, la ligue a décidé de revenir à 10 poules de 12 équipes contre 11 de 13 actuellement. La conséquence est simple, cela fait descendre beaucoup d'équipes dans les différents districts. Le nôtre n'échappe à cette hécatombe, mais cela aurait pu être pire.

Ensuite, je vous dis « que je ne peux pas et que je ne veux pas » décaler d'une saison les descentes du niveau D1 pour autoriser les seconds de D2 à accéder à l'étage supérieur. Je veux que nous respections notre règlement qui prévoit que lorsqu'il y a plus de descentes que de montées en ligue, c'est le 2<sup>ème</sup> de D2 qui est bloqué. Ce règlement a été approuvé à l'unanimité à l'époque, et je n'ai pas l'intention de déroger, et ce pour deux raisons :

On ne peut pas éternellement rester avec des poules de 14 dans notre championnat. Cela doit demeurer l'exception (comme celle de l'année COVID).

Si j'accepte une dérogation, nous pourrions être débordé de dossier d'appel règlementaire. En effet, un club de D1 pourrait nous reprocher de descendre en D2, au profit d'un second de D2 qui monte... La commission d'appel n'aura, dans ces conditions, aucune chance de s'en sortir et il règnera dès lors une belle confusion.

Je crois qu'il faut savoir garder raison, et respecter nos textes dans ce contexte particulier. »



### Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Médailles d'argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Thierry FOREST et Mathieu ROLIET, Dirigeants du CS REYRIEUX
- Médaille de vermeil du District de Lyon et du Rhône de Football à Laurent GOUDARD, Président du CS REYRIEUX
- Médaille d'or de la Ligue Auvergne Rhône Alpes à Armand YAGHLIAN, Président historique de MANISSIEUX ST PRIEST
- Plaquettes anniversaire des Clubs : CASCOL 80 ans, ANTILLAIS VILLEURBANNE 50 ans, AL MIONS 50 ans, TOUSSIEU 50 ans, TREVES QUATRE VENTS 50 ans, BULLY 75 ans
- Récompense jeu « PV Quizz » : FRANC LYONNAIS – CALUIRE FOOT FEMININ – ST ALBAN

Chrystelle RACLET remet au Président Arsène MEYER la plaquette fédérale des 100 ans du District de Lyon et du Rhône de Football.

Enfin, Le Président Arsène MEYER remet à la Coordinatrice Départementale du Téléthon, Catherine VALETTE un chèque de 2 250 € faisant suite à l'opération organisée par le District.

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant les Clubs pour leur présence.

Il rappelle qu'un buffet est offert aux Présidents de Clubs par le District, sur le terrain de CHASSELAY où se dérouleront dans l'après-midi la Finale de la Coupe Vial et la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors.



**RAPPORT MORAL**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**SAISON 2021/2022**



## RAPPORT MORAL 2021/2022

Enfin la reprise des compétitions avec un arrêt progressif des interdictions liées à la crise sanitaire, moment très attendu de tous, et pourtant le premier adjectif qui me vient est « Décevant », mot ultime pour qualifier cette saison devant la recrudescence des violences.

Malheureusement, on ne peut laisser sous silence l'augmentation des incivilités voire de brutalités sur et en dehors des terrains et agrémentées par l'utilisation néfastes des réseaux sociaux d'où l'importance des assemblées générales pour faire le bilan des saisons écoulées et tirer parti des expériences vécues pour faire évoluer notre football.

En France, plusieurs Arbitres ont été agressés, et à l'initiative de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football, nous avons été totalement solidaire avec eux en incitant nos clubs de Lyon et du Rhône pour soutenir l'opération de sensibilisation en interrompant toutes les rencontres du week-end du 9 et 10 avril 2022, à la 14ème minute et ce pendant 5 minutes. Ce qui correspondait, à l'agression d'un Arbitre de notre Ligue qui a été frappé à la 14ème minute lors d'une rencontre de R3.

Alors on compte sur vous tous cette saison pour redonner le vrai sens à notre sport qu'est le football.

Ceci dit, il se porte bien malgré tout puisque nous avons terminé la saison avec 55840 licenciés. Après analyse on peut se rendre compte que depuis 2016 nous avons perdu des licenciés Seniors (baisse nationale), des U16, des Loisirs, du Futsal, des Arbitres. En revanche, nous notons une forte progression des Féminines, des U20 et des Dirigeants.

Notre District a œuvré toujours dans l'objectif d'aider et de faire évoluer notre football et va continuer sans relâche.

Dans la continuité de la crise sanitaire on vous a fourni gratuitement des gilets "Responsable COVID" dans le but de démontrer au pouvoir politique que nos Clubs assuraient la sécurité sanitaire de nos compétitions.

Puis une opération LICENCES DIRIGEANTS VOLONTAIRES a été mise en place destinées à vos bénévoles qui gèrent vos buvettes, s'occupent de votre intendance, accompagnent en voiture vos jeunes ou moins jeunes ...dont le but premier a été de vous aider à trouver des bénévoles dans vos clubs et obtenir des points supplémentaires pour le calcul du Fair Play ; saluons les 3 premiers de ce trophée : 1er : FC MONT BROUILLY 2ème EX AEQUO : LYON LA DUCHERE et OLYMPIQUE DE VAULX.

L'Arbitrage Féminin a subi de tristes jours puisque nous avons été destinataires de plusieurs rapports rédigés par des officiels de nos instances et qui concernaient le mauvais accueil et les propos déplacés vers nos ARBITRES FEMININES. Les élus du CD du DLR ont réagi et ont décidé de sanctionner sévèrement en doublant les sanctions disciplinaires et financières voir même de retirer des points après instruction pour les récidivistes.

Une opération FOOT CITOYEN « TRAVAUX » ECOLOS POUR LES CLASSES FOOT a été mise en place à l'initiative de la Commission Technique et des Jeunes, une quarantaine d'élèves des classes foot des collèges Saint-Louis Saint-Bruno de Lyon (OL Féminin), Louis Querbes de Vourles (US Millery-Vourles), Val d'Argent de Sainte-Foy l'Argentière (Haute Brévenne Foot) et Emile Zola de Belleville (Belleville Beaujolais Foot) ont été accueillis à notre district en présence également des membre de l'association Football Ecologie France, pour disputer un « match » particulier autour du thème de l'écologie dans le football, en trois temps : sensibilisation, activation et engagement. Le résultat ? trois fresques issues des travaux de groupes effectués dont une est affichée dans les locaux du District... Une première qui en appellera d'autres...on l'espère.

Autre action menée par la commission technique avec la SECTION SPORTIVE DES MINIMES du DLR dont l'objectif a été d'organiser des rencontres entre élèves et dirigeants d'entreprises membres du club des 1000 de notre district afin de donner des pistes d'orientation professionnelle et pourquoi pas de susciter des vocations...



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Notre district ne chôme pas... Depuis trois saisons maintenant, nous sommes très présents sur les réseaux sociaux, moyen de communication indispensable à notre époque et complémentaire d'un site Internet. Nous sommes accessibles sur quatre plateformes, pour toucher un maximum de cibles et de publics : Facebook, Instagram, twitter et LinkedIn tout cela menés d'une main de maître par Denis Dupont.

Le club des 1000 très présent aussi puisqu'il compte près de 50 partenaires et mécènes ; les dons récoltés ont servi pour la saison écoulée à alimenter le FAR (Fonds d'Aide à la Reprise).

Pour cette saison les fonds vont aider en partie le foot adapté qui commence à prendre place dans notre district et dans les clubs et on s'en réjouit.

Enfin je ne peux terminer ce rapport moral sans vous parler d'un nouveau challenge mis en place par notre District toujours dans un but de vous aider, vous soutenir : « L'OPERATION CAP OU PAS CAP ? CROISSANCE AUTOUR DES PRATIQUES » ; vous en avez pris je l'espère connaissance sur les PV ; il consiste à vous accompagner pour la période du 1er juillet au 31 octobre 22 pour développer vos équipes (séniors, féminines), vos nombres de licenciés... avec à la clé des récompenses.

De nouveaux défis seront mis de nouveau en place à partir du 1er novembre, alors soyez vigilent sur les PV et à vous de jouer !

Place maintenant à cette saison 2022/2023. J'espère que tous ensemble nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit réussie. On compte sur vous tous pour y arriver. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne saison.

Martine GRANOTTIER  
*Secrétaire-Générale Adjointe*

## SECRETARIAT GENERAL

**Secrétaire Général** : Serge GOURDAIN

**Secrétaire Générale Adjointe** : Martine GRANOTTIER

- Distribution des annuaires du district
- Gestion de toutes les invitations (clubs, mairies, collectivités, Ligue...)
- Gestion de la permanence du DLR pour les Week-End
- Préparation des Assemblées Générales du DLR
- Listage des délégués représentant les clubs du DLR à l'Assemblée Générale de la Ligue
- Faire appel au nom du comité directeur concernant des décisions disciplinaires
- Suivi des licences des membres des commissions
- Recenser les jeunes bénévoles pour visite Clairefontaine
- Gestion des récompenses,
- Recensement des médaillés et organisation des soirées pour les remises
- Identifier les dirigeants pour la journée des bénévoles à la finale de la Coupe de France et aide à l'organisation du déplacement



## COMMISSION MEDAILLES

**Président :** Serge GOURDAIN

**Membres du CD :** Roland BROUAT – Alain RODRIGUEZ

**Membres :** Charles CHERBLANC - Séverine BLANC

**02 Mars 2022** - Réunion de validation des demandes de Médailles Fédérales, de Ligue, du District, et des clubs.

**29 Juin 2022** - Remises des médailles au District du Rhône.

**135 médailles ont été attribuées comme suit :**

- 1 médaille Fédérale
- 23 médailles de Ligue dont 1 d'or, 2 de vermeil et 11 d'argent
- 96 médailles du district de Lyon dont 3 d'or, 17 de vermeil et 76 D'argent
- 15 médailles jeunesse et Sports (remise fin d'année 2022).

5 plaquettes d'anniversaire FFF remis à l'AG du district le 11 juin 2022 à Reyrieux

1 Plaquette Fédérale remis en fin de saison 2022.

10 Plaquettes d'anniversaire du district remis pendant la saison.

## COMMISSION COMMUNICATION

**Présidente :** Martine GRANOTTIER

**Membres du CD :** Roger ANDRE - Roland BROUAT - Serge GOURDAIN - Saïd INTIDAM

**Membres :** Denis DUPONT - Anne Lise RICHARD - Benoit SUBRIN

Actuellement, Denis Dupont fourni 4 articles par semaine pour le site : deux pour le site dont un match week-end et deux pour le PV.

Les Clubs apprécient d'être mis à l'honneur chaque week-end sur une rencontre.

En moyenne, chaque semaine une vingtaine d'informations sont diffusées sur les réseaux sociaux concernant les clubs, des événements du district ou encore de la FFF.

Voici un récapitulatif des réseaux sociaux utilisés pour le District :

Facebook : 9864 abonnés\*

Instagram : 4464

Twitter : 707

Linkedin : 891



## COMMISSION SPONSORING / MECENAT

**Présidente** : Martine GRANOTTIER

**Membres du CD** : Roland BROUAT - Serge GOURDAIN - Saïd INTIDAM - Lakhdar TOUATI

**Membres** : Denis DUPONT - Emmanuel MAZILLE - Anne Lise RICHARD - Benoît SUBRIN

L'activité a essentiellement été animée par le travail de recherche de partenaires et mécènes de Denis Dupont. Pour la 2021-2022, Le club des 1000 compte 48 partenaires ou mécènes pour un montant de 56 500€.

Par rapport à la saison précédente, nous avons perdu 6 partenaires/mécènes, en revanche 16 nouveaux ont intégré le club des 1000 - deux ont baissé leurs dons (Ortheys et Sport Protech) et un l'a augmenté (CHM Led).

6ème Sens et BML sont devenus partenaires pour la Coupe de Lyon et du Rhône de Football (masculin) et Ideal Pneu partenaire pour les féminines.

Les dons récoltés cette saison ont permis essentiellement d'alimenter le Fonds d'Aides à la Reprise pour accompagner les clubs en difficultés après la crise sanitaire (Covid).

Une visite du stade de l'Olympique Lyonnais a été programmée pour les partenaires et mécènes afin d'animer et fidéliser le club des 1000.

Un annuaire club des 1000 a vu le jour pour cette saison. Il reprend le pédigré et l'activité de tous. Il a été édité en 50 exemplaires et remis à chacun d'entre eux notamment pour créer un réseau et fidéliser ce club.

Nous avons créé le challenge CHM Led qui récompense sur le championnat Séniors D1 les meilleurs buteurs. Une soirée a été organisée chez le partenaire en juin pour remettre les récompenses.

Un objectif pour la saison prochaine : atteindre les 100 partenaires/mécènes.

## COMMISSION MEDICALE

Depuis la dernière assemblée générale la commission médicale a effectué ses tâches statutaires. On les rappelle ci-dessous :

### **Activité standard**

- Maintien des relations privilégiées avec les arbitres

Le président de la commission médicale a participé à l'AG des arbitres à Genas et pris la parole en rappelant l'importance de bien remplir les documents médicaux d'arbitrage et en précisant le pourquoi des nouvelles règles nationales (trop d'accidents d'origine cardiaque).

- *Contrôle des visites médicales des arbitres*

La commission médicale nationale a renforcé les règles sur le plan cardiologique et le ministère des sports a modifié la fréquence des visites, le tout selon l'âge.

On rappelle rapidement, de façon simplifiée, ces règles :

\*Pour les arbitres de moins de 18 ans :

Pas de contraintes cardiaques ; un QS (questionnaire sport) avec des réponses toutes négatives suffit,



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

\*Arbitres de 18 à 34 ans :

-fournir un ECG (électrocardiogramme) ; une fois suffit

-fournir un DMA (dossier médical arbitrage) tous les 3 ans, et un QS négatif les autres années,

\* Arbitres de 35 à 50 ans :

-fournir un ECG de moins de 5 ans,

-fournir un DMA tous les ans,

-fournir un test d'effort tous les 5 ans,

\*Arbitres de plus de 50 ans :

-fournir un ECG (électrocardiogramme) tous les ans,

-fournir un DMA (dossier médical arbitrage) tous les ans,

-fournir un test d'effort tous les 5 ans.

Dans tous les cas, il faut aussi fournir une échographie cardiaque (une fois par carrière). Comme on le voit, le contrôle de toutes ces conditions demande « un certain temps » et il a rendu cette tâche (dévolue à la commission médicale) très chronophage ; l'aide du secrétariat n'est pas de trop.

La responsabilité du District peut être engagée si le dossier est incomplet, surtout si un accident médical arrive à l'arbitre.

*-Contrôle des visites médicales « spéciales » (surclassements, sous classements, arbitres ...). Il faut gérer, en central, les dossiers médicaux qui sont transmis au District puis à la Ligue.*

*-Contacts avec la LAuRA-Foot pour une bonne coordination de l'action médicale au niveau régional ainsi que les agréments de médecins.*

*-Participation aux réunions du Comité Directeur du District pour apporter le point de vue médical et suivre la vie du District.*

*-Participation aux réunions médicales régionales,*

*-Reconduction et mise à jour de la liste des médecins agréés par la FFF (au niveau du district), puisque le district est le premier niveau ; la pandémie a sérieusement modifié le panorama des années précédentes et un « couper-coller » n'est pas suffisant.*

*-Passages réguliers du médecin élu, au district, les lundis, pour se tenir au courant des informations, pour prendre les décisions ponctuelles relevant de sa compétence, et pour marquer la présence médicale dans la famille du foot,*

### **Opération sports-études**

Le suivi des élèves en Sport-études football, avec les établissements agréés par le District, a repris lors de la saison écoulée. L'opération est financée par le district. Le suivi a été réalisé par des médecins de la Commission. Elle donne lieu à un compte-rendu final qui est distribué aussi aux instances, départementales (district) régionale (ligue) et nationale (fédérale). On notera qu'il y a plus de 700 élèves en sport-études pour notre district ; c'est très encourageant, mais il faut assurer.

Il faut noter que, compte tenu de la diversité et de l'étendue de notre département et de la métropole, ainsi que du souhait que cette action se passe dans les établissements scolaires, il a fallu une forte motivation des médecins de la Commission Médicale pour que cette action soit menée à bien et on remercie les médecins qui y ont participé.

L'action a été coordonnée par le président de la commission médicale, en relation avec l'équipe technique du district, notamment Benoît Subrin, et un rapport final a été établi.

Pour la saison 2021-2022, 245 élèves ont été examinés.



### Réunion de la commission médicale

Cette réunion a eu lieu au printemps (14 avril 2022), et près de 20 médecins et membres du Comité Directeur y ont participé. Le président Arsène Meyer a accueilli les participants et il a participé aux travaux. La dominante, pour cette année, a été l'alimentation, notamment des sportifs, avec l'invitation d'un spécialiste (Dr Dominic Cellier) qui a fait très forte impression.

### Actions BNF avec la Ligue

Le président de la commission médicale du DLR a été appelé en plusieurs occasions à participer au BNF (module médical du Brevet National du Football), devant les stagiaires, avec des exposés et ateliers à partir de la présentation de thèmes proposés par la Commission Médicale Nationale.

De même, il y a eu une présence permanente et obligatoire lors du stage national des U17 qui a eu lieu à Lyon (Avril 2022) sur 4 jours.

## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Suite à la période de COVID les visites de terrains ont été suspendues, nous nous sommes retrouvés en ce début de saison avec un retard important sur le classement des terrains et des éclairages.

De septembre à début novembre avec Charline LABROUSSE, nous avons surtout travaillé à la mise en place des dossiers conformément à la nouvelle réglementation du 01/07/2021.

La commission fédérale des terrains et infrastructures sportives a édité un nouveau document pour les classements des terrains, celui des éclairages étant déjà opérationnels.

Nous avons réalisé 106 interventions validés par la ligue à ce jour qui se décomposent de la manière suivante :

- 11 Demande d'Avis préalable qui ont entraînés 11 dossiers FAFA
- 26 visites de terrains pour un classement
- 56 classements éclairages (gros travail de Lucien VITALI)
- 8 visites conseils qui ont entraîné 4 DAP et 4 FAFA
- 5 contre visite

L'ensemble de ces interventions entraînent bien évidemment un rapport de visite, il faut compter en moyenne 1h30 pour une visite et 1h30 pour le rapport avec les photos.

Nous avons détaché un membre de la commission pour une aide ponctuelle pour le district de l'Isère, pour la visite d'installation sportive limitrophe à son secteur.

Jean-Noël FAUCON a été missionné afin qu'il intervienne via les mairies et /ou les clubs sur les terrains qui ont été classés d'office au 01/07/2015 et échéance 01/07/2025. A ce jour, suite à ses interventions, 28 terrains ont été retirés du classement.

Tout comme pour les éclairages nous adresserons à la commission sportive le détail des terrains qui ont été retirés du classement.

Patrick PINTI

Président CDTIS LYON ET RHONE



## COMMISSION DES COUPES

**Président** : Bernard COURRIER

**Vice-Président** : Alain BARBIER

**Membres du CD** : Roland BROUAT – Serge GOURDAIN - Lakhdar TOUATI

**Membres** : Robert DI RIENZO – Maurice MOURROZ – Gabriel FAVRE – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Virginie LAGRANGE – Farid BEN FARAH - et bien d'autres qui nous aident lors des matchs

Une mention particulière pour Anne Lise, Martine, Gilles et Hocine...

Notre commission organise et anime les coupes de Lyon et du Rhône pour les catégories U15, U17, U20, Seniors, Vétérans, Féminines VIAL.

Elle vient aussi en appui pour les 5 groupements, le Futsal, le foot Loisirs et le foot Entreprises notamment pour la gestion du matériel, maillots et ballons.

Nos partenaires jusqu'à la fin du mandat sont le CREDIT AGRICOLE qui a été rejoint par 6ème SENS IMMOBILIER et BETON DES MONTS DU LYONNAIS. Notre nouvel équipementier pour les produits NINE est EKINSPORT.

Nous avons entrepris au cours de la saison écoulée de mettre à plat les activités de la commission et le fruit de nos travaux sera bientôt présenté au Comité Directeur et aux clubs... Il a été proposé et voté la suppression des prolongations dans toutes les coupes.

Notre activité est au plus haut en début de saison avec la gestion des inscriptions, les tirages et l'organisation des premiers tours. Nous recherchons ensuite les sites des phases finales et visitons les installations retenues parmi les clubs candidats et préparons ensemble les cahiers des charges nécessaires à une parfaite organisation de ces moments de fête.

Nous sommes toujours en recherche de personnalités pour les tirages à partir des 1/32èmes et de sites accueillants pour les phases finales.

Les lauréats des coupes de la saison 2021-2022 sont les suivants :

Seniors : AS CRAPONNE (FC GOAL 2 finaliste)

Féminines VIAL : ASUL (FC CHASSIEU DECINES finaliste)

Vétérans : ES SAINT PRIEST (finaliste : USM PIERRE BENITE)

U20 : FC CHASSIEU DECINES (FC MENIVAL finaliste)

U17 : FC PONTCHARRA ST LOUP (FC STE FOY LES LYON finaliste)

U15 : FC LYON 2 (FC COLOMBIER SATOLAS finaliste)

Gilbert BOUTEYRE et Alain BARBIER, grandes figures de notre district ont décidé de quitter la Commission des coupes après de longues années de participation, nous tenons à les remercier chaleureusement et leur souhaitons le meilleur pour les 50 ans à venir !...

A bientôt sur les terrains



## COMMISSION PSEM

**Présidente** : Martine GRANOTTIER

**Secrétaire** : Laurence MARTEL

**Membres du Comité Directeur** : Bernard BOISSET - Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN - Saïd INTIDAM - Gilles PORTEJOIE - Alain RODRIGUEZ

**Représentant des commissions** : Thierry PESTRITTO - Benoit SUBRIN

**Membre** : Hervé BAUDOUX

**CONTACT - Adresse email** : [psem@lyon-rhone.fff.fr](mailto:psem@lyon-rhone.fff.fr)

Cette nouvelle saison sportive a été moins impactée par la crise sanitaire que la saison précédente ce qui a permis de reprendre une activité presque normale tout en veillant néanmoins que les gestes barrières soient respectés dans les clubs.

La Commission PSEM se réunit tous les lundis à partir de 16h30 pour faire le point de l'activité footballistique du week-end écoulé. Elle gère ainsi les différents conflits qui lui sont remontés (clubs, joueurs, dirigeants, supporters, arbitres, délégués, mairies ...) ce qui déclenche des auditions pour tenter de régler les « incidents » et rappeler aux acteurs concernés les valeurs qui doivent être transmises par la pratique du sport incluant les notions d'équité, d'esprit sportif, de sécurité et bien d'autres. Elle veille à ce que la feuille de route mise en place soit appliquée lors des rencontres.

Elle propose aussi la préparation de matchs dits « à risque ».

Elle assume également la désignation des délégués surprises puis analyse chaque rapport toujours dans un but d'aider et accompagner les clubs.

Elle suit aussi les clubs désirant fusionner entre eux en les accompagnant tout au long du process et permettant ainsi le lien entre les mairies mais aussi la LauraFoot, et ce toujours dans un but de réussite.

A mi-saison, elle analyse tous les cartons rouges distribués aux équipes toutes catégories confondues et accompagne ceux dont le quota atteint 4 cartons rouges ou plus. Elle réunit ainsi les clubs concernés pour trouver ensemble des solutions pour tout mettre en oeuvre afin de terminer la saison sans dépasser les 8 cartons rouges.

**Ainsi, cette saison 2021/2022 la commission PSEM a traité :**

- près de 80 emails et courriers
- 18 auditions
- Plus de 250 rapports de délégués surprises et délégués officiels
- 4 préparations de match
- 4 dossiers de fusion



## COMMISSION ETOILES

**Président :** BOISSET Bernard

**Membres du CD :** BROUAT Roland - GOURDAIN Serge - GRANOTTIER Martine - MEYER Arsène

**Membres :** BARNOUD Dominique - BAUDOUX Hervé - BURDIN Michel - CAVALAZZIO Bernard –LABROUSSE Charlaïne, secrétaire - RAVE Guy – VITALI Lucien

### Petit aparté concernant le bénévolat au sein des clubs

Les bénévoles sont nombreux, nous nous en réjouissons et nous les félicitons. Malheureusement, trop peu avaient une licence de dirigeant, mais la création de la licence dirigeant volontaire a permis à ces derniers de s'intégrer au sein du club, d'avoir en plus une marque de reconnaissance et d'être couvert en cas d'accident.

78 clubs ont retourné le questionnaire afin de participer à la campagne bi-saison 2020-2022 du « Dispositif Étoiles ».

Nous les félicitons et les remercions très sincèrement.

Après totalisation des points du Questionnaire et analyse (réunion du 30 juin 2022) du comportement pendant la saison (PV de la PSEM et de la Commission de Discipline), ces clubs ont obtenu, suite sanction pour certains, un nombre d'étoiles compris entre 0 et 5.

**Le classement pour la 1ère saison (2020/2021) de la Campagne 2020-2022 est :**

- 0 étoile = 1 club
- 1 étoile = 1 club
- 2 étoiles = 9 clubs
- 3 étoiles = 21 clubs
- 4 étoiles = 43 clubs
- 5 étoiles = 3 clubs

Un « Certificat Officiel » attestant du nombre d'étoiles obtenues a été délivré lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au mois d'Octobre, au siège du District de Lyon et du Rhône de football.

Nous invitons « nos clubs étoilés » à afficher ce document bien en vue dans leurs locaux.

En effet, nous insistons sur le fait que ce « Certificat » est valorisant pour les licenciés.

Il témoigne de la volonté de leurs dirigeants à privilégier la prévention et la sécurité dans le cadre de leur activité sportive.

Evoluer dans les meilleures conditions, lors des matchs et même des entraînements, ne doit pas être un privilège mais une nécessité et une obligation.

Nous encourageons les clubs à participer au « Dispositif Etoiles ».

Une croix dans la case « OUI » ou « NON » pour répondre aux questions posées et le document est rempli.

Pas de commentaires ou de justifications à donner ! C'est simple et cela prend très peu de temps !

**Chères Dirigeantes, Chers Dirigeants, faites cette démarche, svp, elle est importante !**

**Elle vous permettra d'évaluer le niveau de votre club, ainsi que ses lacunes, en ce qui concerne la PREVENTION / SECURITE.**

Nous comptons sur vous, Présidentes et Présidents de club, pour qu'un maximum d'entre vous ait le réflexe « Dispositif Étoiles ».

**Les membres de la Commission Etoiles et son Président souhaitent à l'ensemble des clubs rhodaniens une très belle saison footballistique.**



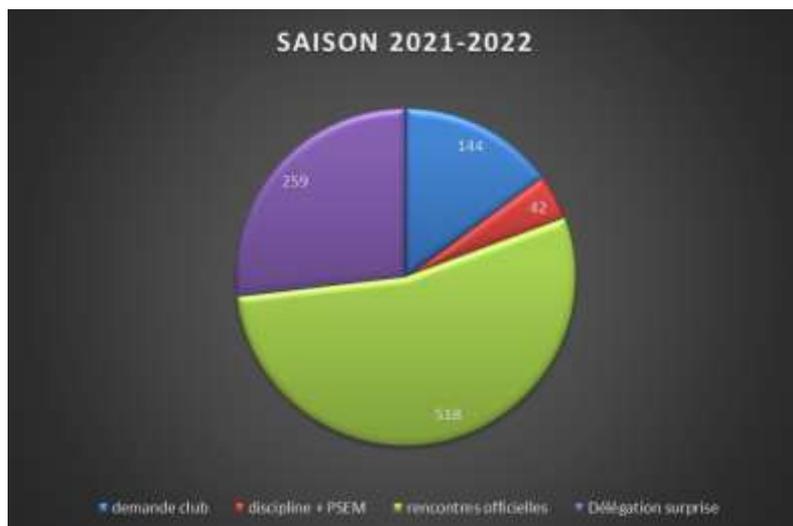
### COMMISSION DE DELEGATION

La commission est composée de trois personnes bénévoles, Président Gilles Portejoie **CD**, Christel Delattre, secrétaire, Nathalie Bouvard et Hocine Kerouani.

714 matchs ont vu la présence d'un délégué officiel lors de la saison écoulée ainsi que 259 rencontres couvertes par des délégués « surprise ».

Saison	2021/2022
Demande club	144
Discipline + PSEM + Appel	42
Nombre de rencontres officielles	518
Nombre de rencontres surprises	259

**TOTAL SAISON : 963**



### Catégories contrôlées sur 2021/2022

Mois	Seniors	Futsal	U20	U17	U15	U13	Féminine Seniors à 11	Féminine U15 à 8	Total contrôle
sept-21	11								11
oct-21	16		11	4					31
nov-21	18		4	9	4				35
déc-21	12		2	2	2		1	1	19
<b>Total</b>	<b>57</b>		<b>17</b>	<b>15</b>	<b>6</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>96</b>
janv-22	25		1	6	9				41
févr-22	10	5	2	10	5				32
mars-22	18	2	2	4	4	5	1	1	37
<b>Total</b>	<b>110</b>		<b>22</b>	<b>35</b>	<b>24</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>206</b>



## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Membres du comité directeurs** : Joseph INZIRILLO, Christophe MORCILLO, Rolland BROUAT, Lakdar TOUATI

**Membres représentant les clubs** : Jean Luc BALANDRAUD, Mahmoud MARZOUKI, Gérard PIEGAY, André TOLAZZI, Antoine MONTERO, Georges VASSIER.

**Stagiaire** : Ouardia HAMRAHOU

La commission des règlements est composée de 4 membres du comité directeur et de 7 membres représentant les clubs.

Pour cette saison après COVID la commission a traité 253 affaires, à répondu à 334 mails et répondu à plus de 120 appels téléphoniques.

Sur les 153 affaires il y a eu 168 en avant match, 41 en après match et 44 évocations (joueurs suspendus).

Qui se décomposent comme suit :

- Joueurs en équipes supérieures 162
- Qualifications joueurs 39
- Evocation joueurs suspendus 44
- Divers 7
- Convocation à audition 1

La commission a confirmé le résultat acquis sur le terrain sur 180 dossiers c'est-à-dire 70% des affaires traitées et a donné matchs perdus à 73 reprises, soit 30 % des affaires traités.

On s'aperçoit que seul un tiers des réserves aboutissent à des sanctions.

Les appels réglementaires représentent 7.5% c'est-à-dire 19 affaires sur la saison 2021/2022

- 7 affaires ont été infirmées soit 2.8% des affaires traitées par la commission des règlements
- 11 affaires ont été confirmées
- 1 affaire infirmée puis confirmé par la LAURA Foot

Le président : Joseph INZIRILLO



## COMMISSION DE DISCIPLINE

### 1/ Sa composition (11 membres) dont :

2 membres du Comité Directeur – 1 membre représentant les Arbitres -1 membre représentant les Educateurs – 5 membres représentant des Clubs, 1 Instructeur et 1 Juriste

### 2/ Son activité (avec comparatif saison 2020-2021) :

Le secrétariat du DLR a géré 14 979 dossiers (+ 10.92 %) se répartissant comme suit :

- Cartons Jaunes : 12 815 (+ 17.56 %)  
Dont 299 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 35.90%)
- Cartons Rouges : 923 (- 15.38 %)  
Dont 76 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 65.22%)
- Cartons Blancs : 1 241 ( - 13.10 %)

La Commission de Discipline a traité : 101 Dossiers se décomposant comme suit :

- 58 Instructions
- 43 Comparutions

Soit autant d'auditions qui se sont déroulées les lundis et les mardis au siège du DLR.

Répartition par catégories :

U12/13: 2 U14/15 :15 U16/17: 21 U18/19/20: 13 Seniors: 34

Vétérans : 2 Fem : 6 Futsal : 4 Arbitre : 1 Dirigeant : 3

### 3/ Le bilan de la saison

Pour cette saison post « COVID », nous avons constaté une augmentation du nombre de cartons avec toutefois une forte disparité entre les cartons jaunes et les cartons rouges et une stabilité relative pour les cartons blancs.

Ce qui est en revanche fort inquiétant, c'est l'explosion des cartons à destination des bancs (éducateurs et dirigeants) et des amendes sur le mauvais comportement des spectateurs.

A noter l'exclusion de notre championnat d'une équipe pour « coup à arbitre »

En ce qui concerne les auditions, il y a une légère stabilité par rapport à l'année de référence, nous constatons néanmoins une augmentation des matchs arrêtés, notamment sur la catégorie U20. Dans un même temps nous constatons un léger fléchissement des affaires disciplinaires sur la catégorie des Séniors.

La Commission regrette toutefois d'avoir eu à traiter des dossiers qui concernaient la catégorie U13 et encore plus surprenant une affaire importante sur un match de U13F.

#### Les perspectives 2022-2023

Compte tenu du bilan de la saison écoulée, la commission sera intransigeante sur des points précis comme notamment le comportement du « staff » et des supporters, qui devient un point récurrent puisque ce message a déjà fait l'objet d'un rappel sur le dernier rapport.

D'ailleurs un message a été envoyé par le DLR aux clubs lors des réunions « SECURITE ».

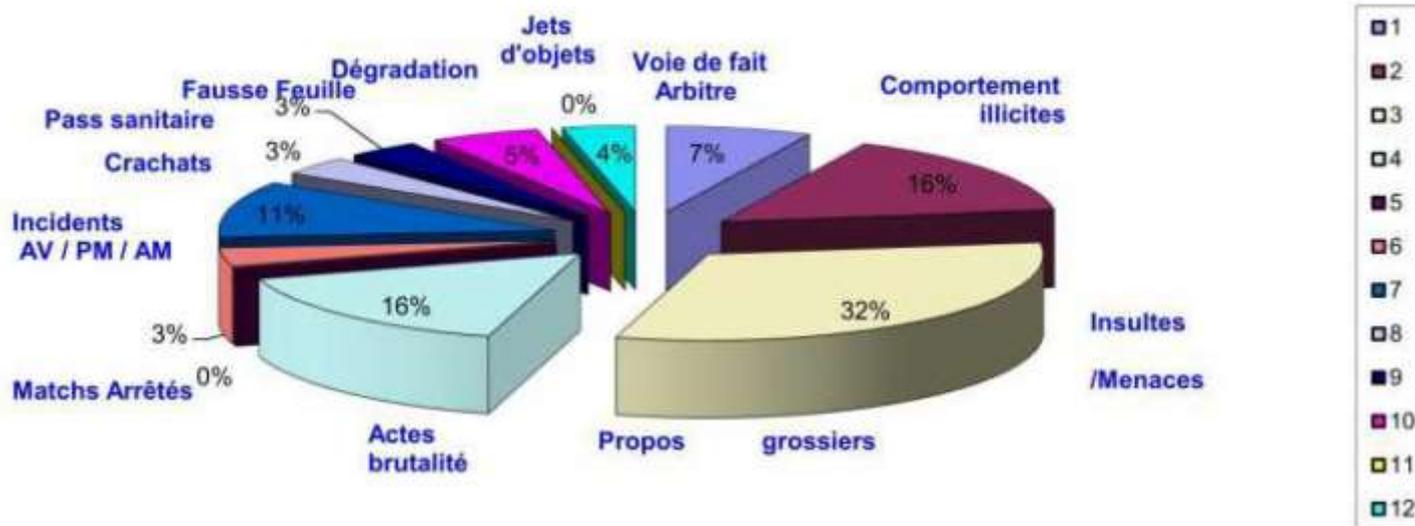
La Commission de Discipline souhaite une excellente saison 2022/2023 à l'ensemble des clubs, éducateurs, dirigeants et bénévoles et souhaite constater une inversion de la tendance sur les affaires disciplinaires, et donc une prise de conscience de chacun.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Affaires disciplinaires 2021/2022

58 - INSTRUCTIONS		43 - COMPARUTIONS		CATEGORIES		MOTIFS	
16	MATCHS ARRÊTES	2	MATCHS ARRÊTES	2	VETERANS	18	MATCH ARRETES
6	COMPORTEMENTS ILLICITES	7	COMPORTEMENTS ILLICITES	34	SENIORS	13	COMPORTEMENTS ILLI-CITES
10	INCIDENTS AV- PM - AM	8	INCIDENTS AV- PM - AM	13	U20	18	INCIDENTS AV- PM - AM
4	INSULTES / MENACES	5	INSULTES / MENACES	21	U17	9	INSULTES / MENACES
1	PROPOS GROSSIERS / BLES.	9	PROPOS GROSSIERS / BLES.	15	U15	10	PROPOS GROSSIERS / BLES.
10	ACTES DE BRUTALITES	7	ACTES DE BRUTALITES	2	U13	17	ACTES DE BRUTALITES
2	CRACHATS	0	CRACHATS	4	FUTSAL	2	CRACHATS
2	JETS D'OBJETS			6	FEMININES	2	JETS D'OBJETS
4	VOIE DE FAIT ARBITRE			0	OBSERVATEUR	4	VOIE DE FAIT ARBITRE
3	MANQUE A L' ETHIQUE	3	PASS SANITAIRE	1	ARBITRE	3	MANQUE A L' ETHIQUE
0	FAUSSE FEUILLE / IDENTITE			3	DIRIGEANT	0	FAUSSE FEUILLE / IDEN-TITE
0	DEGRADATION INSTALL./ VEHICULE	2	VOL			2	DEGRADATION INS-TALL./ VOL





## COMMISSION D'APPEL

La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône est divisée en 2 sous commissions :

### LA COMMISSION D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Elle est composée de 4 membres du Comité Directeur, d'un représentant des arbitres et de 5 personnalités qualifiées, soit au total 10 membres.

La commission d'appel réglementaire examine les dossiers d'appel des commissions : règlements, sportive, arbitres, trésorerie... Ses décisions, à la différence de la commission d'appel disciplinaire, sont susceptibles d'un dernier appel en Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot).

**Président** : Christian NOVENT

**Vice-Président** : Didier HAMON

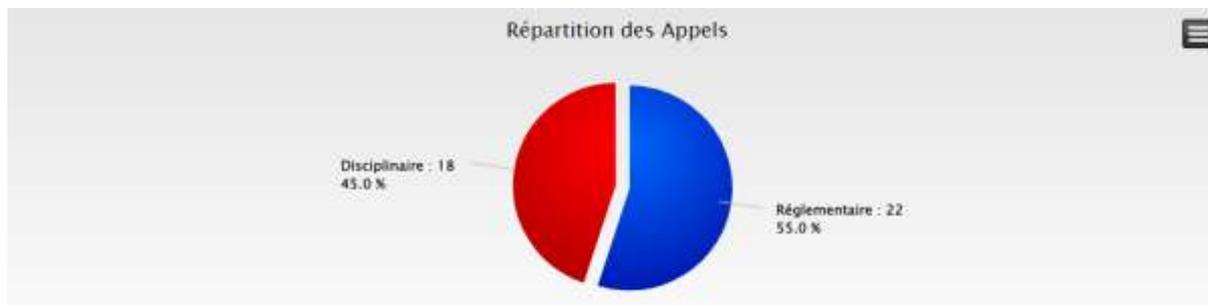
**Membres du Comité Directeur** : Mme Annick DI STEFANO, M. Alain RODRIGUEZ

**Personnalités qualifiées** : MM. Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

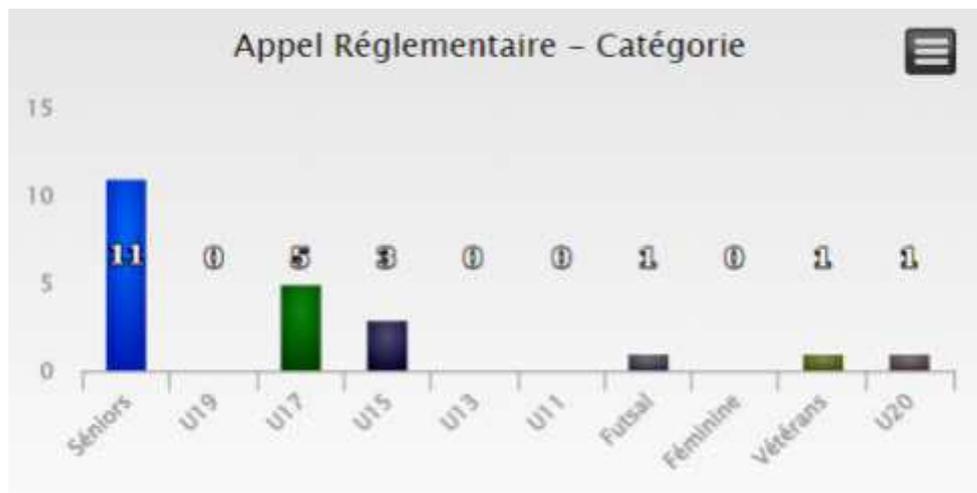
**Représentant des arbitres** : M. Jean CHAMBOST

22 dossiers ont été enregistrés soit une augmentation de 8 dossiers par rapport à la saison 2019-2020.

1 dossier a été annulé à la demande du club appelant.



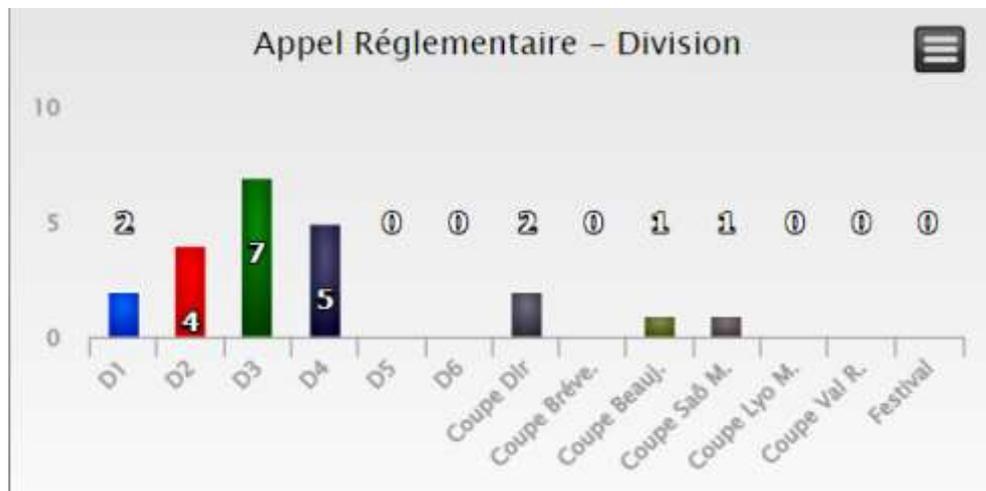
Les appels réglementaires concernent les catégories suivantes : Seniors : 11 / U17 : 5 / U15 : 3 / Futsal : 1 / Vétérans : 1 / U20 : 1





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Les appels réglementaires concernent les divisions suivantes : D1 : 2 / D2 : 4 / D3 : 7 / D4 : 5 / D5 : 1 / Coupes : 2 / Groupement : 2



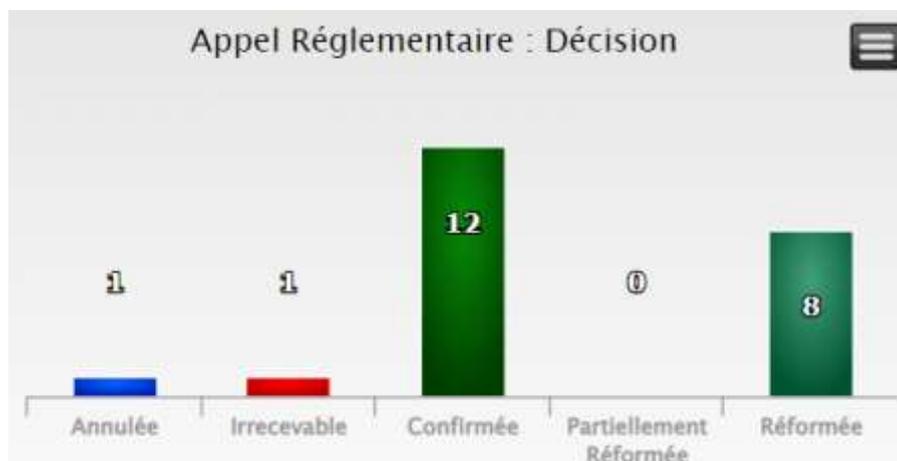
### Parmi les dossiers d'appel réglementaire reçus :

12 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

8 dossiers où les décisions ont été réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

1 dossier annulé à la demande du club

1 dossier irrecevable (hors délai)



### Appel(s) en ligue, district

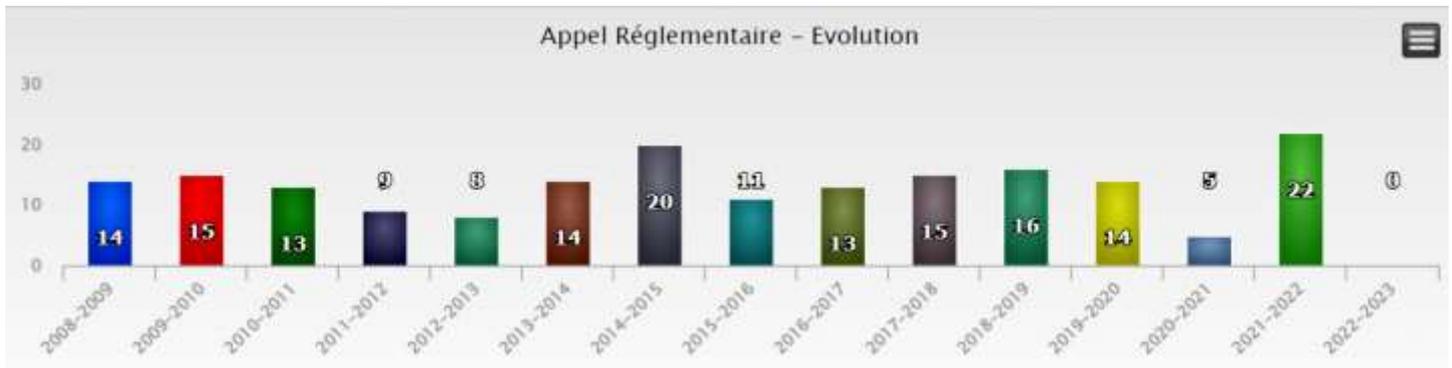
Ne jugeant pas en dernier ressort, certains dossiers de la commission d'appel réglementaire du District de Lyon et du Rhône peuvent faire l'objet d'un appel à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ou d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Pour la saison 2021/2022, 1 dossier a fait l'objet d'un appel en Ligue Auvergne Rhône Alpes. La Ligue Auvergne Rhône Alpes a réformé la décision de la Commission d'Appel.

Pour la saison 2021/2022, 1 dossier a fait l'objet d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône. Le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a confirmé la décision de la Commission d'Appel.



### LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

La commission d'appel Disciplinaire examine les dossiers d'appel de la commission de discipline dans les conditions suivantes :

- En matière disciplinaire, il n'y a que 2 niveaux de juridiction. La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône juge en dernier ressort les appels concernant des sanctions de la commission de discipline **ne comprenant pas** de suspension ferme égale ou supérieure à 1 an, pas de retrait ferme de point(s), pas de suspension ferme de terrain ou match à huis clos, pas de rétrogradation, pas de mise hors compétitions, pas d'exclusion ou de refus d'engagement, pas de radiation.

- Dans le cas contraire, c'est la commission d'appel de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football qui doit juger. Si le club ne saisit pas la bonne commission d'appel, son appel est jugé irrecevable.

- Lorsqu'un club fait appel devant la commission d'appel du District de Lyon et du Rhône, le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a donné pouvoir à son Bureau pour également faire appel de la décision de sa commission de discipline, ce qui permet de réexaminer tout le dossier et éventuellement d'aggraver certaines sanctions.

Elle est composée de 4 membres du Comité Directeur (2 minimum), de 6 représentants de clubs ou autres personnalités qualifiées (3 minimum). Rappelons que lorsqu'elle siège, la commission d'appel disciplinaire doit comprendre une majorité de représentants qualifiés, par rapport aux membres du Comité Directeur.

**Président** : Christian NOVENT

**Vice-Président** : Didier HAMON

**Membres du Comité Directeur** : Mme Annick DI STEFANO, M. Alain RODRIGUEZ

**Personnalités qualifiées** : MM. Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

**Représentant des arbitres** : M. Jean CHAMBOST

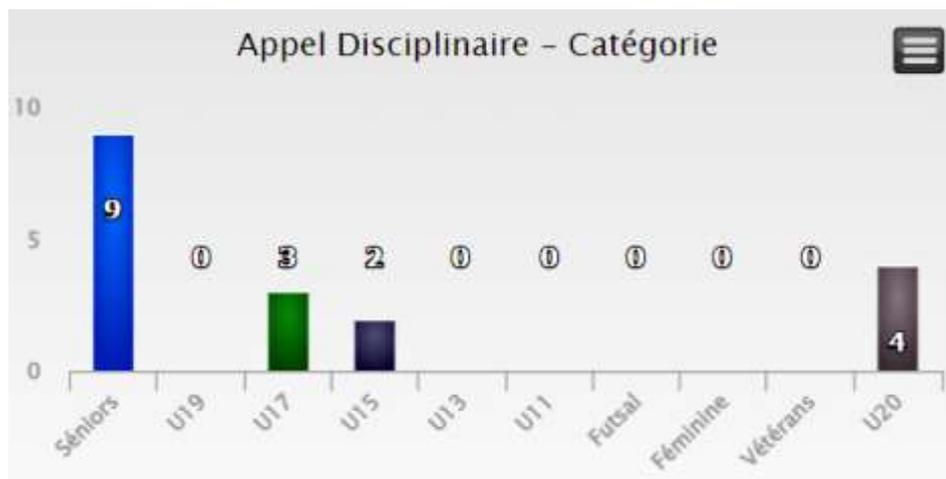
18 dossiers ont été examinés soit une diminution de 4 dossiers par rapport à la saison 2019-2020.

Cette diminution de dossiers doit être relativisée compte tenu de l'arrêt prématuré du championnat.

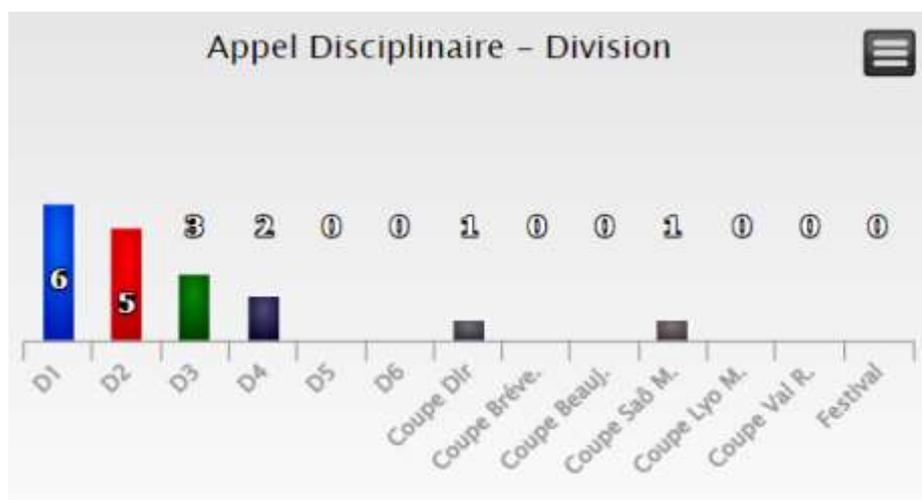
**Les appels concernent les catégories suivantes** : Seniors : 9 / U 17 : 3 / U15 : 2 / U20 : 4



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22



Les appels concernent les divisions suivantes : D1 : 6 / D2 : 5 / D3 : 3 / D4 : 2 / Coupes : 2

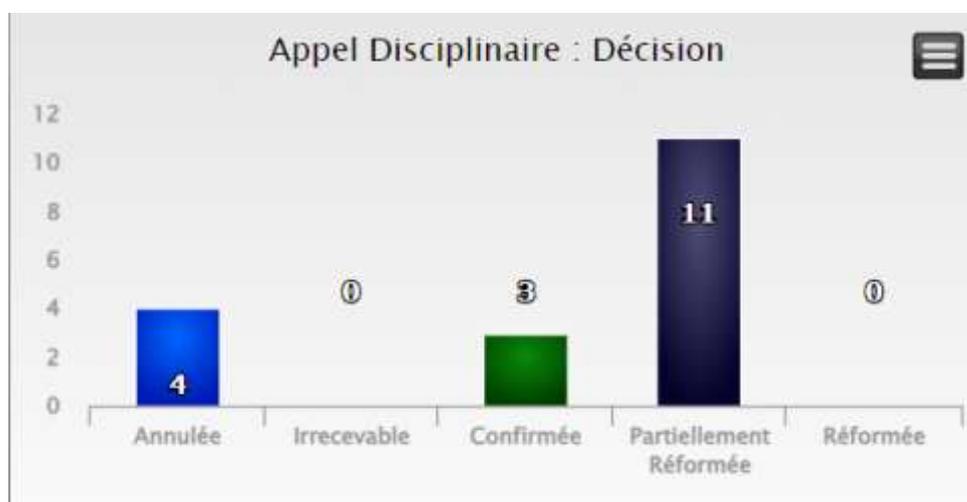


### Parmi les dossiers d'appel reçus :

3 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

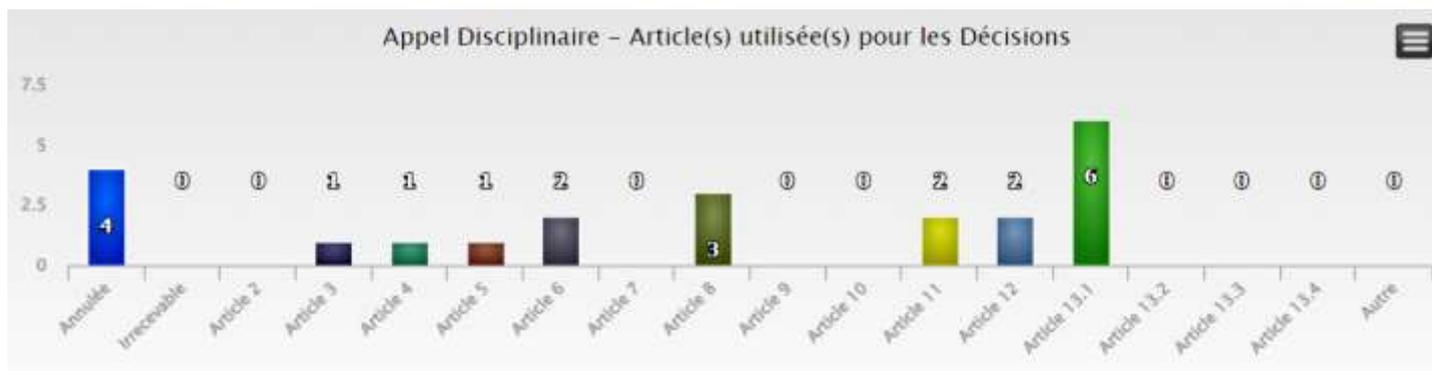
11 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

4 dossiers annulés à la demande du club





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22



### Appel(s) au CNOSF et ou Tribunal Administratif

Aucun dossier n'a fait l'objet de ce type d'appel.



### FAIT MARQUANT

Le nombre d'appel règlementaire a enregistré le plus grand nombre depuis la saison 2008/2009 avec une évolution importante des évocations.

Le nombre d'appel disciplinaire reste stable.



## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

### Composition de la Commission

Représentant des arbitres au CD : Roger ANDRE

Représentants du CD : Franck BALANDRAS – Bernard COURRIER – Martine GRANOTTIER

CTDA : Jean- Claude LEFRANC

### Bureau

Président : Laurent CHABAUD

Président- délégué : Mohamed AROUS

Vice – Président : Guillaume CIMIER

Secrétaire : Amadeu DO REGO

Trésorier : Roger ANDRE

### Pôle désignations

Seniors D1 – D2 – D3 – AA D1 – AA D2 : Karim BOUGATEF

Seniors D4 – D5 – Vétérans – Féminines : Gérard GRANJON

U20 D1 – U20 D2 et AA U20 Ligue : Olivier LANDY

JAD U17 – rencontres U18 – U16 Ligue : Bilal LAIMENE

JAD U15 – rencontres U15 - U14 Ligue : Armand KAYADJANIAN

Futsal : Thierry BOLZE

### Pôle observations

Seniors – U20 : Edouard MARTINS DAJUSTA

JAD U17 : Guillaume CIMIER

JAD U15 : Corentin BREURE

### Autres membres

Responsable secteur Jeunes Arbitres : Guillaume CIMIER

Réserves techniques : Amadeu DO REGO

Référent arbitres Féminines : Moussa TALL – Suivi des jeunes arbitres féminines : Samir BOUKABENE

Suivi de l'absentéisme : Roger ANDRE

Suivi des arbitres et jeunes arbitres stagiaires : Patrick PRESTINI

Représentant des éducateurs : Sébastien DULAC

Représentant Commission de Discipline : Noureddine ERRACHIDI

Représentant Commission d'Appel : Jean CHAMBOST

Président UNAF Lyon et Rhône : Christophe BOULON

### Partenaires

Omar AIT HAMMOU – Toufik AIT HAMMOU - Scander BOUBEKER – Christophe BOULON – Jean- Luc COMACLE - Michel DOLMADJIAN – Nicolas MEYER – Eddy ROSIER – Yoann SIMONET – Jonathan TESSERRE - Tristan THEUILLON - William TOULLIOU (Formation)

### Correspondants dans les Groupements

Bernard BOISSET (Beaujolais) – Paul BARONNIER (Brévenne) – Patrick NOYERIE (Saône Métropole) – Jean- François BLANCHARD (Lyon Métropole) – Olivier MONTEIL (Vallée du Rhône)

Soit un total de 20 membres dont 3 représentants du Comité Directeur et 1 représentant des Educateurs



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Répartition des tâches

Le bureau est composé de 5 membres.

Le pôle désignations compte 6 autres membres lesquels ont assuré près de 10 000 désignations.

Le Pôle observations de 3 membres procèdent à la désignation des observateurs et accompagnateurs.

Les jeunes arbitres féminines sont suivies par deux référents.

Enfin, la gestion administrative est assurée par 4 autres membres (suivi absentéisme, gestion des fautes techniques, trésorerie pour assurer le paiement des indemnités des arbitres non réglées le jour du match et autre suivi administratif divers).

12 partenaires (essentiellement des arbitres de Ligue et FFF) assurent des missions de formation (dont la formation des arbitres Futsal).

2 autres représentent les arbitres dans les Commissions régaliennes (Discipline / Appel).

2 autres aident l'encadrement dans les diverses actions de formation, et enfin présence du Président de l'Amicale des Arbitres dont le rôle est important dans la fidélisation des effectifs !

5 correspondants de la Commission dans nos 5 Groupements

### Ajustements saison 2022/2023

Dans un souci d'être toujours plus performant et d'être au service de nos clubs en assurant la désignation des arbitres et jeunes arbitres sur les différentes compétitions, notre Commission a étoffé son effectif en accueillant des nouveaux membres :

Membres CDA (5) : Sophiane ARRIZA – Jamel BOUGATEF – Vincent DEFOIX – Rian HERNANDEZ lesquels viennent étoffer le pôle désignations Seniors et Jeunes - Noureddine ERRACHIDI prend en charge le suivi de l'absentéisme.

Bienvenue à ces nouveaux membres qui intègrent la Commission à l'aube de cette saison 2022/2023.

### Effectifs

La crise COVID a vu chuté nos effectifs d'arbitres notamment chez les jeunes arbitres (perte proche de 50%)

Notre effectif compte 518 arbitres et se décompose comme suit :

- Arbitres fédéraux = 17 (1 F1, 2 F3, 4 F4, 1 AA F1, 3 AA F2 dont 1 féminine, 3 JAF, 2 Futsal F2, 1 VAR)
- Arbitres de ligue = 77 (1 Elite Régionale, 6 R1, 9 R2 dont 1 féminine, 31 R3 dont 1 féminine, 3 AA R1, 1 AAR2, 3 AAR3, 1 Féminine, 20 JAL dont 1 féminine, 2 Futsal)
- Arbitres districts adultes = 268 (dont 6 féminines)
- Jeunes Arbitres districts = 125 (dont 26 féminines)
- Arbitres districts Futsal (spécifiques) = 31 (dont 1 féminine)

Même si le corps des arbitres féminines voit son effectif en baisse (de l'ordre de 20%), il demeure cependant à un niveau intéressant avec 38 unités !

### Gestion administrative

Dans ses missions statutaires et récurrentes, celle prioritaire de notre Commission reste bien de DESIGNER DES ARBITRES ou JEUNES ARBITRES sur les matchs de nos compétitions selon leur affectation établie en fin de saison précédente lors des classements.

Cet important travail de désignation est complété par un suivi rigoureux de l'absentéisme (136 absences non justifiées ont été traitées soit un pourcentage d'absences aux matchs faible !) débouchant sur un retrait de désignations pour les arbitres ou jeunes arbitres non présents à leur match. Cela a concerné 70 arbitres lesquels ont été sanctionnés : 50 ont été distraits de désignations deux week-end, 12 en état de récidive l'ont été pour quatre week-end, 18 ont fait l'objet d'une convocation et ont été distraits de désignations pour une durée supérieure !!



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Ce traitement permet aussi en fin de saison d'établir la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs suffisant pour couvrir les obligations de leurs clubs imposées par le statut de l'arbitrage. 64 arbitres ou jeunes ont ainsi été déclarés non représentatifs de leurs clubs (22 pour les clubs de ligue, 42 pour ceux du District).

Le souci de la bonne image véhiculée par nos arbitres reste d'autre part une autre PRIORITE des actions de notre Commission ! Comme le dit si bien l'adage « pour être respecté, il faut être respectable » alors les comportements déviants (minoritaires) font aussi l'objet de retrait de désignations !

Dans cet esprit, comme le mentionne le classement des arbitres ou jeunes arbitres de fin de saison, 29 d'entre eux ont fait l'objet d'une convocation suivie d'une reprise « sous conditions ». Seulement, 9 se sont présentés à la convocation de reprise. 5 ont fait l'objet d'une demande de licence par leur club laquelle n'est pas validée. 15 n'ont pas renouvelé leur licence pour la présente saison.

La Commission doit aussi traiter la situation des arbitres ou jeunes arbitres qui n'ont pas été réglés d'une partie de leur indemnité à l'issue du match (très souvent le club visiteur). Cette tâche est assurée par le trésorier de la Commission. Pour information, 113 clubs ont été amendés pour « absence de règlement le jour du match » (la pénalité est de 75 € en sus du montant à régler).

Enfin, pour l'ensemble de ses missions de recrutement, de formation, de fidélisation, et de promotion, notre Commission est aidée du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, Jean- Claude LEFRANC dont les actions au service de l'arbitrage mais aussi à l'écoute de nos clubs sont permanentes !

Le travail effectué en amont par la Commission du Statut de l'Arbitrage présidée par Christophe MORCILLO ne doit pas être sous- estimé tant le travail de fourmi consistant à pointer le renouvellement des licences arbitres ou de veiller aux mutations des arbitres d'un club à un autre est indispensable à la bonne marche de notre arbitrage.

Il en va de même pour la Commission Médicale dont son Président, Docteur Christian BERGER – VACHON, bon an mal an, examine toujours scrupuleusement et avec professionnalisme plus de 200 dossiers médicaux, la Commission Fédérale Médicale ayant allégé le protocole médical en exigeant un DMA complet toutes les 3 saisons pour les arbitres âgés de 18 à 34 ans !!

### Recrutement des arbitres

Le bilan est le suivant :

INSCRITS (dossiers candidatures reçues)	182	dont 14 Futsal et 25 féminines
ABSENTS COURS/EXAMEN	21	6%
PRESENTS	161	88%
ADMIS THEORIE	124	77%
ECHEC THEORIE	37	23%
ADMIS PRATIQUE	100	81% des admis théorie (*)

*A ce bon niveau d'admission (>80%), il y a lieu d'y ajouter les 18 candidats formés lors de deux stages FIA de la saison 2020/2021 mais accompagnés sur leurs premiers matchs lors de la saison 2021/2022 !*

Ces candidats ont été préparés au cours de 5 stages de formation initiale en externat (août / octobre / décembre 2021 / février et mars 2022), et viennent s'ajouter ceux du Futsal et des Féminines organisés par la CRA. A noter que 13 féminines et 5 futsal ont été formés cette saison !

Ces formations ont mobilisé 17 formateurs : Mustapha AGHBALOU - Omar AIT HAMMOU – Lazhar BENCHARRAT - Thierry BOLZE – Morgane BOTTON - Jamel BOUGATEF - Samir BOUKABENE – Corentin BREURE - Christophe BOULON - Sahbi CHEKIR – Benoît GASPARD – Armand KAYADJANIAN - Bilal LAIMENE - Jimi NELZY - Patrick PRESTINI – Moussa TALL – Alexandre VEYET.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Les stages en externat ont été complétés d'une séance de formation complémentaire pour former les candidats à la Feuille de Match Informatisée et traiter l'aspect des autres formalités administratives.

Avant d'aller siffler leurs premiers matchs sur lesquels ces candidats ont été accompagnés sur leurs deux premiers matchs arbitrés voire trois si cela s'avérait nécessaire (quatre à cinq pour les jeunes arbitres Féminines), ceux-ci sont allés préalablement observer un arbitre expérimenté afin de suivre ses faits et gestes dans son évolution.

Ces accompagnements ont représenté 274 déplacements d'observateurs ou d'arbitres en activité afin de lancer ces nouveaux arbitres ou jeunes arbitres sur de bons rails !

Notre District a donc enregistré le recrutement de 118 nouveaux arbitres (Futsal inclus) : 25 seniors, 75 jeunes arbitres, 13 féminines et 5 arbitres Futsal.

Tous les arbitres promus de cette saison ont été rassemblés le mardi 5 juillet 2022 pour dresser un bilan de leur début d'activité, leur présenter leur Commission d'Arbitrage et Amicale d'arbitres UNAF et leur remettre leur écusson d'arbitre officiel.

### **Formation continue des arbitres**

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et aux bonifications allouées pour la participation aux stages, des formations dédiées à chaque catégorie ont été organisées ainsi que des séances tests physiques.

Le tableau bilan infra fait ressortir un taux de participation aux stages de 75% et aux séances du test physique T.A.I.S.A. (Test Aérobie Intermittent Spécifique Arbitre) de 82% avec un taux de réussite égal à 89% !!!

Catégorie	Effectif	Participants Stage	Taux de pré-sence	Participants Test Physique	Taux Réussite
D1	28	25	89%	27	100%
D2	27	22	81%	22	81%
D3	35	31	89%	32	97%
D4	49	29	59%	38	95%
D5	15	9	60%	12	67%
AA D1 – AA D2	41	33	80%	36	83%
U20	30	14	47%	22	82%
U20 D1	7	5	71%	5	100%
JAD	65	39	60%	51	84%
TOTAL	297	223	75%	245	89%

Enfin, en raison de la reprise de la COVID- 19, le stage obligatoire des arbitres D1 s'est déroulé sur une seule journée samedi 22 janvier 2022 au stade des Charmilles à FLEURIE mis à disposition par le club hôte, BEAUJOLAIS FOOT avec la présence de notre arbitre international, Jérémie PIGNARD venu animer une séance de préparation physique.

De plus, la Commission a procédé à la désignation de près de 350 observations d'arbitres et jeunes arbitres ou accompagnements de jeunes arbitres en U15 !

Enfin, 86% des arbitres ont satisfait aux obligations du questionnaire annuel sur les lois du jeu lequel a été effectué à distance via un formulaire sous Google pendant les vacances de printemps 2022. 246 questionnaires type QCM ont été validés et notés. A noter que 99 stagiaires sur 115 ont, sans aucune obligation, répondu à ce questionnaire !



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Promotions Fédérales

Quatre promotions Fédérales viennent orner la vitrine de notre District :

Brice BAYOUR – Willy BERTOLOTTI – promus Fédéral 4 (compétitions N2)

Adrien AMO – Rian HERNANDEZ – promus Jeune Arbitre Fédéral (compétitions CN U19 – CNU17)

2 de nos collègues Fédéraux poursuivent leur ascension avec une promotion en catégorie supérieure :

William TOULLIOU – promu Fédéral 2

Cédric FAVRE – promu Assistant Fédéral 1

Malheureusement dans tout classement, il y a également des déceptions, notre Commission témoigne sa sympathie et son soutien à leurs collègues :

Aurélien SAUNIER - Benoît CHANDELIER déclassés au plan régional

Michel DOLMADJIAN reclassé Assistant Fédéral 3

### Promotions Régionales

Après deux saisons tronquées cause COVID- 19, le travail de formation de notre Commission trouve enfin sa récompense cette saison avec ces 25 promotions de nos arbitres et jeunes arbitres au plan régional :

Sophiane AARIZA - Jamel BOUGATEF – Imad DIOUANE – Quentin GATINEAU - Zineddine MAMMAD – Alexandre VEYET – Promus Arbitres Ligue

Adel HARBAOUI – Promu Arbitre – Assistant Ligue

Alexander BELLETESTE - Fadi BEN OTHMANN – Mohamed BOUAZZA HAMADOUCHE – Thomas BREURE - Jules CARRO – Nabil ERASLAN – Kays HARB (SSFA) - Nail HASSEINE – Rayan JERIDI - Armand KAYADJANIAN – Khalil MAAOUI – Salman MAAROUFI – Albéric MARIN - Mohamed Ali NOURI – Safa OZDEMIR – Aymeric PAPILLON (SSFA) - Marie PRIGNON – Idir SOUAK – Promus Jeune Arbitres de Ligue

Relevons enfin avec plaisir dans le classement des arbitres régionaux, les promotions de

Thierry BOLZE – Major Futsal R1

Benoît CHANDELIER – Promu Régional 1

William BARRE – Karim BOUGATEF - Guillaume LIONNET - Promus Régional 2

Enfin, nos encouragements sont bien entendu adressés à ceux qui concourent dans les compétitions fédérales après avoir réussi l'examen théorique FFF :

Tristan THEUILLON – Candidat Fédéral 4

Morgane BOTTON – Candidate Arbitre Fédérale Féminines 2

Jules CARRO – Candidat Jeune Arbitre Fédéral

Benoît CHANDELIER – Candidat Fédéral Beach Soccer

Ces mêmes encouragements sont adressés à celles et ceux qui concourent pour l'obtention d'un écusson régional lors de la saison 2022- 2023 et défendent les couleurs de notre District :

Ayoub AYAR – Lilia BEGHIDJA – Joweria BELHERIR – Axel DE BONI – Théophile KAPP – Arthur MORCILLO – Lilian PALMIER – Hamza SELAM – Candidats Jeune Arbitre de Ligue

Riwan CHATMI – Vincent DEFOIX – Moustapha SYLLA – Candidats Arbitres de Ligue

Ce palmarès qui constitue la vitrine arbitrale de notre District est révélateur du travail important de formation effectué en amont.

Cette formation placée sous la coordination du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, Jean- Claude LEFRANC a vu la participation de 15 candidats préalablement sélectionnés représentant 12 séances de préparation animées par Brice BROSSETTE (Assistant F3) – Tawbane KANI (Fédéral 4) – Romain PERPINAN (Fédéral 3) – William TOULLIOU (Arbitre F3).

Le suivi terrain a été assuré par une équipe de formateurs de niveau régional et national !



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### Coups de sifflet d'honneur

Félicitations également à nos différents arbitres de District Majors dans leur catégorie :

- Seniors District 1 : Julien BRAISAZ – Farid GHEDHAB
- Seniors District 2 : Antoine DUBOIS
- Seniors District 3 : Kamel ABDI
- Seniors District 4 : Mikidadi HAMADA
- Seniors District 5 : Azdine HERDA
- U20 : Anthony JANIN
- Arbitre- Assistant District : pas de classement
- Arbitre Futsal : pas de classement
- Jeune Arbitre District U17 : Bilal CHEKIR
- Jeune Arbitre District U15 : Imrane MESSAI

Notre Commission tient également à exprimer ses remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage, et sa gratitude à Sylvain BUTTARD – Moussa TALL – Jean- Noël TARTARIN (D1) – Karim MAMMAR (D3) – Bernard GUILLOT (D4) – Abousofiane ZOBIRI (AA D1) lesquels ont décidé de raccrocher leur sifflet ou drapeau après de nombreuses saisons à arpenter les terrains de notre District ! Bonne retraite sportive.

Avec des félicitations aussi pour tous les arbitres et jeunes arbitres ayant dirigé l'ensemble des Finales de nos compétitions (Coupes de Lyon et du Rhône) à la satisfaction générale :

- Seniors : Farid GHEDHAB – Nacimme SMARA – Emin DURGUN – Philippe CANILLAS
- Féminines : Cyndelle AGGOUNE - Moulay HAMAIZI – Cédric BOULANGER
- U20 : Armand KAYADJANIAN – Idir SOUAK – Alexandre SCOTTO DI SUOCCIO
- U17 : Bilal CHEKIR – Kévin DUBOSCLARD – Hamza SELLAM
- U15 : Ayoub AYAR – Amine BEJAOUI – Farès MABROUK
- Vétérans : Yvan DUCHENE – Larbi BELAMRI – Kamel ABDI
- Finale Seniors D1 : Moussa TALL – Thomas HENRY – Sami CHAOUCH
- Barrage accession Ligue : Vincent MARION – Cédric MEAUDRE – Faouzi BELAID

### Médailles

Sur proposition de notre Commission, ils ont eu droit à une médaille du travail bénévole ( ! ) de Ligue ou du District pour leurs longues années de service rendus, félicitations à tous nos récipiendaires :

Argent LAURA : Sami CHAOUCH

Or District : Mohammed BOUGHAZI

Vermeil DLR : Kamel BOUGATEF – José DA COSTA – Rachid ROUAHI – Moussa TALL

Argent DLR : Christophe BOULON – Sylvain BUTTARD – Philippe CANILLAS – Sofiane DJAOU – Amadeu DO REGO – Yvan DUCHENE – Frédéric GARCIA – Mourad HABIBECHE – Ali HAMADA – Mohamed LALOUANI – Bernard LONGEFAY – Vincent MARION – Hacène OUNNAS – Cédric SANTAMARIA – Sébastien VEYRAN

Le clin d'oeil final sera prioritairement pour notre collègue Gérard GRANJON, lequel a souhaité prendre sa légitime retraite sportive après avoir siégé pendant plus de 20 ans à la Commission d'arbitrage !!

Il reste un Grand serviteur bénévole de notre arbitrage départemental. Nous lui adressons chaleureusement ce coup de sifflet de reconnaissance pour tous ces bons et loyaux services rendus à la cause.

Nous associons à ces remerciements Paul BARONNIER lequel a également mis un terme à ses fonctions d'accompagnateur des jeunes arbitres et de correspondant arbitrage du Groupement de la Brévenne.

Souhaitons à nos arbitres que la saison 2022/2023 soit une belle saison sportive avec le moins de soucis possibles tout en les remerciant de leur dévouement et de leur disponibilité à la cause du sifflet semaine après semaine, dimanche après dimanche !

Bienvenue enfin dans notre District aux collègues arbitres qui nous rejoignent mutés d'une autre région.

Bonne saison à toutes et tous



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### MEMBRES DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

**Président :** Christophe MORCILLO

**Représentants des arbitres :**

Franck BALANDRAS - Laurent CHABAUD

**Représentants des licenciés des clubs :**

Bernard CAVALLAZIO - Gilbert MARTIN - Antoine MONTERO

**Consultant :** Jean-Claude LEFRANC (Conseiller technique départemental en arbitrage)

Trois points majeurs ressortent de l'activité de cette commission pour la saison 2021-2022 :

**Concernant le respect par les clubs de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage :**

Après une année de tolérance liée au contexte sanitaire et la crise du COVID, le nombre de clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage est en forte augmentation par rapport à la saison 2019-2020, où seulement 20 clubs avaient été amendés.

En effet, 35 clubs ont été sanctionnés en fin de saison 2021-2022, dont 24 pour la 1ère année. Cela s'explique notamment par la difficulté des clubs à respecter les dispositions du statut aggravé LAuRA Foot, qui fait peser sur les clubs ayant une équipe évoluant en division supérieure dans les catégories U20, U17 et U15 l'obligation d'être représentés par un arbitre supplémentaire.

**Concernant l'octroi de mutations supplémentaires :**

15 clubs ont obtenu le droit de bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2022-2023. C'est beaucoup moins que lors de la 2020-2021 (24).

Sur ces 15 clubs, seuls 8 d'entre eux se sont manifestés en choisissant les équipes pouvant bénéficier de ces mutations.

**Concernant les dispositions particulières au statut au sein du DLR :**

Lors de l'assemblée générale du District de Lyon et du Rhône en date du 11 juin 2022, les clubs se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'aggravation du statut de l'arbitrage au sein du DLR, avec l'obligation de compter un arbitre dans son effectif pour les clubs évoluant en dernière division de district, à compter de la saison 2022-2023.

En effet, avec la suppression de la D4 bis, de nombreux clubs se trouvant en dernière division auraient été dispensés de leur obligation vis-à-vis du statut.

Or le risque important pesant sur le recrutement et le renouvellement de nos arbitres ne saurait être pris, dès lors que tous les clubs souhaitent qu'un arbitre soit présent sur chaque rencontre.

Afin que le District continue à pouvoir désigner des arbitres lors des rencontres de dernière division, comme il a pu réussir à le faire lors de la saison 2021-2022, il était donc impératif de maintenir une exigence de recrutement et de fidélisation sur un maximum de clubs.

C'est pourquoi l'obligation de compter un arbitre dans son effectif en avant-dernière division de district a été étendue à la dernière division de district dès la saison 2022-2023.

Le Président,  
Christophe Morcillo



## COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

### FORMATION DE CADRES

#### **36 sessions de réalisées sur la saison 21-22**

10 sessions CFF1 (dont 2 CFF1 STAPS), 3 CFF2 (plus 2 CFF2 STAPS « même date que CFF1 STAPS »), 3 CFF3, 2 CFF4 (dont un spécifique STAPS), 2 modules U9, 3 modules U9 Mineurs (dont 1 réservée à nos sections sportives), 2 modules U11, 1 module U11 mineurs, 1 module U7, 1 module U13, 1 module U15, 1 module FUTSAL Initiation, un module GARDIEN DE BUT Initiation, une formation ANIMATRICE FEDERALE DE FOOTBALL et une formation Responsable Technique

#### **Cela correspond à :**

#### **758 stagiaires formés**

Parmi ces stagiaires, **67 filles ont été formées**, une légère augmentation par rapport à la saison 2018/2019 « 48 ».

#### **Le constat, c'est que :**

Malgré la situation sanitaire (des cas covid durant la période de décembre à février), qui s'est améliorée, on note une évolution parmi les éducateurs/éducatrices formés.

La plupart des clubs des jeunes sont représentés (**133 dont 19 hors DLR**)

#### **Certifications :**

Pour les examens CFF ; une vingtaine de sessions, cela équivaut à : **478 personnes** reçues en certification dont **388 ont validé leurs diplômes** (une augmentation par rapport aux saisons précédentes).

#### **Bons de formation :**

**960 bons FFF** utilisés soit 24 000 Euros

### STRUCTURATION DES CLUBS

#### **FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE**

19 Sections Sportives collèges (13 Garçons et 6 filles) ; 9 Sections Sportives lycées (6 garçons et 3 filles) et sont conventionnées avec le District.

2 Sections Sportives Lycées répondent au cahier des charges « Jean Leroy » et S.E.S. (Le lycée Notre Dame des Minimes & le lycée Louis Armand)

2 Sections Sportives Futsal collèges et 2 Sections Sportives Futsal Lycées (dont 1 S.E.S. : lycée Edouard Branly)

687 joueurs/joueuses sont répartis de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

Plusieurs actions spécifiques ont été mises en place en direction de ces joueurs/joueuses : formation aux modules « U9 et U11 mineurs », 2 actions de prévention : Foot-Santé (Nutrition et Prévention Blessures)

12 collèges ont participé à l'opération la 15zaine du Football Citoyen. Le collège Jean Moulin de Villefranche est Lauréat National ; ce qui a permis aux jeunes du collège de passer 2 jours à Clairefontaine

2 lycées ont participé à l'opération la 15zaine du Football Citoyen. Le lycée Frédéric Fays de Villeurbanne termine 2<sup>ème</sup> au niveau National.

Environ 1950 séances d'entraînements en section-sportive ont été effectuées.

#### **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS**

Suivi des 7 clubs engagés dans la démarche interrompue par la période COVID et dont l'audit final est repoussé au plus tard en décembre 2022 (prolongation d'une année) :

Saint-Genis-Laval - St-Cyr au Mont d'Or - Denicé/Arnas - FCSO 69 - Craponne - St-Pierre la Palud - ACH

Contacts et/ou présentations aux clubs susceptibles de s'engager dans la démarche en 2022-23 :

Feyzin - Limas - Ménival - Villeurbanne United - Givors - Chasse-sur-Rhône - La Revolée - Caluire

#### **LABEL JEUNES F.F.F - LABEL ECOLE DE FOOT AU FEMININ – Label Futsal**

Réunion de début de saison (25 clubs présents - 4 nouveaux clubs - 8 nouvelles demandes - 28 renouvellements)

Chaque salarié suit entre 7 et 15 clubs répartis sur 3 saisons (55 clubs labellisés (44 jeunes, 26 féminins, 10 futsal)



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Répartition sur nos groupements : Beaujolais (7 jeunes, 5 EFF, 2 FS), Brevienne (11 jeunes, 3 EFF, 0 FS), Saône Métropole (13 jeunes, 8 EFF, 2 FS), Lyon Métropole (6 jeunes, 5 EFF, 4 FS), Vallée du Rhône (7 jeunes, 5 EFF, 2 FS)  
Nouvelles demandes et renouvellements : 25 clubs suivis : 17 jeunes (12 validés) - 18 féminines (16 validés) - 6 futsal (5 validés)

5 visites clubs minimum (réunion + terrain) pour label jeunes - 3 visites pour EFF et Futsal

Remises Label avec le Crédit Agricole : 31 labels (20 jeunes - 7 féminines - 4 futsal) - 28 clubs

Autodiagnostic renseignés : 106 dossiers label jeunes (55 jeunes, 32 féminines, 19 futsal)

Jeunes	Féminines	Futsal
<ul style="list-style-type: none"><li>•Renouvellements<ul style="list-style-type: none"><li>•AS St Priest (Elite)</li><li>•Sporting Nord Isère (Espoir)</li><li>•A. Chandieu Heyrieux (Exc)</li></ul></li><li>•Anticipés<ul style="list-style-type: none"><li>•FC Limonest (Exc)</li><li>•O. St Genis Laval (Exc)</li><li>•US Millery Vourles (Exc)</li><li>•Chassieu Dec (Exc)</li><li>•Belleville (Exc)</li><li>•ES Genas Azieue (Espoir)</li><li>•Eveil de Lyon (Espoir)</li><li>•Mont Brouilly (Espoir)</li></ul></li><li>•Nouveaux<ul style="list-style-type: none"><li>•Muroise (Espoir)</li><li>•SO Pt Cheruy (NE)</li><li>•Amplepuis (NE)</li><li>•Colombier Satolas (NE)</li></ul></li><li>•Arrêts :<ul style="list-style-type: none"><li>•FC Sevenne</li><li>•Sud Lyonnais</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Renouvellements<ul style="list-style-type: none"><li>•OL (Or)</li><li>•FCVB (Or)</li><li>•Lyon Duchère (Argent)</li><li>•FC Limonest (Espoir)</li><li>•Chassieu Decines (Or)</li><li>•Vénissieux FC (Or)</li><li>•FC Lyon (Argent)</li><li>•ES Genas Azieue (Argent)</li><li>•A. Chandieu Heyr. (Bronze)</li><li>•Belleville (Bronze)</li><li>•Eveil de Lyon (Bronze)</li><li>•Mont Brouilly (Bronze)</li></ul></li><li>•Anticipés<ul style="list-style-type: none"><li>•AS St Priest (Or)</li><li>•US Millery Vourles (Argent)</li></ul></li><li>•Nouveaux<ul style="list-style-type: none"><li>•O. St Genis Laval (Argent)</li><li>•Sporting Nord Isere (Espoir)</li><li>•Muroise (NE)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Renouvellements<ul style="list-style-type: none"><li>•GOAL (Elite)</li><li>•Martel (Excellence)</li><li>•Vénissieux (Excellence)</li><li>•Foot Salle Civrieux (Elite)</li></ul></li><li>•Nouveaux<ul style="list-style-type: none"><li>•Chassieu Decines (Exc)</li><li>•ALF (NE)</li></ul></li></ul>

### PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

90 clubs engagés dans ce programme.

Réunion de lancement avec la réunion de présentation du label jeunes FFF.

### Les Lauréats sur l'action PEF de l'année

- Santé : FC Mont Brouilly
- Fair-Play solidarité : US Millery Vourles
- Environnement : FC Lyon
- Citoyenneté : ES Genas

### PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

#### GARCONS :

Suivi des U13 aux U17

U13 :

- 3 opérations de Detections (Interclubs – Séances clubs Elites du 69 – Opération « Candidatures Libres »)
- 2 centres de Suivi (4 secteurs géographiques)
- 1 stage départemental sans hébergement sur 2 jours

101 clubs représentés et environ 600 jeunes observés (4 garçons intègrent un PE)



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

U14 :

- 2 opérations de Detections (2 opérations Interclubs)
  - 2 centres de Suivi (3 secteurs géographiques)
  - 2 rassemblements départementaux
  - 1 stage départemental sans hébergement sur 2 jours
- 85 clubs représentés et environ 600 jeunes observés (4 garçons aux Espoirs du Foot)

U15 :

- 1 tournoi
  - 2 rassemblements départementaux
  - 1 match de préparation par sélection
- 28 clubs représentés et environ 200 jeunes observés (4 garçons au stage national)

U16 :

- 2 Challenges DLR
  - 1 rassemblement départemental
  - 1 interdistricts par sélection
- 16 clubs représentés et environ 300 jeunes observés (7 garçons au stage régional)

U17 :

- 1 Challenge DLR
  - 1 rassemblement départemental
  - 1 interdistricts par sélection
- 8 clubs représentés et environ 150 jeunes observés (14 garçons au stage régional)

### **Section Sportive Jean Leroy District de Lyon et du Rhône Lycées ND des Minimes & ICOF**

37 élèves.

Encadrement : Landry NDZANA – Elabo ELLOH – Benjamin BARCEL – Mohamed CHERITI – Jérémy BERTHOD – Antoine JUHANT – Tanguy GIRARDOT

128 séances d'entraînement réalisées

#### **Challenge Jean Leroy : Participation phase qualificative**

**100% de réussite au BAC**

Les actions pour le Concours d'Entrée ont eu lieu, dans la continuité du PPF les 21 décembre 2021, 13 avril et 4 mai 2022

### **Section Sportive Futsal District de Lyon et du Rhône Lycée Edouard Branly en réseau avec ND des Minimes & ICOF**

23 élèves.

Encadrement : Nicolas KARILAOS – Issa SAFFI – Romain FERNANDEZ – Jérôme HERNANDEZ – Benoit SUBRIN

Les actions pour le Concours d'Entrée ont eu lieu, dans la continuité du PPF 2004 et 2005, le 2 février, 13 avril et 18 mai 2022

**5 élèves / 6 élèves au BAC**

### **FUTSAL :**

Suivi des U15 aux U18 FUTSAL

U15 & U18 :

- 1 opération de Détection
  - 2 centres de Suivi
  - 1 observation Coupe du D.L.R.
  - 1 rassemblement Départemental
  - 6 rassemblements LAuRA Foot
- 14 clubs représentés (U15) et environ 80 jeunes observés (6 garçons en sélection régional)  
12 clubs représentés (U18) et environ 40 jeunes observés (8 garçons en sélection régional – 2 en stage national)

### **FILLES :**

**U15F**

3 rassemblements départementaux – 50 joueuses observées  
32 convoquées pour les Rassemblements InterDistricts



## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22**

10 convoquées pour le rassemblement régional du 8 Décembre - 8 issues de l'OL ou la mixité

### **U14F – U13F**

1 interclubs U14F

1 interclubs U13F

3 centres de suivi U13F et U14F

2 rassemblements départementaux

2 rassemblements régionaux

88 Joueuses U14F observées – 66 Joueuses U13F observées

### **DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES**

#### **Journée d'Accueil U7**

Samedi 25 septembre 2021 - 5 sites (1 site/Groupement) - Environ 2 500 enfants

#### **Poules label U12 et U13 :**

41 équipes engagées en U13 et 40 équipes en U12

Matinée recyclage le 27 novembre 2021 au Clos Layat (80 éducateurs)

Pratique Futsal Label le 22 et 23 janvier 2022

12 équipes en Critérium Régional sur la deuxième phase

#### **Poules inter groupement U13 :**

24 équipes concernées (3 poules de 8)

8 représentants du Groupement Lyon Métropole, 4 pour chacun des autres groupements

#### **Festival U13- U13F**

**U13** : 3 tours + Finale Départementale le 23 Avril 2022

clubs qualifiés pour la finale régionale : OL / Lyon Duchère / As St Priest

**U13F** : 1 Tour + Finale Départementale le 23 Avril 2022

clubs qualifiés pour la finale régionale : OL / Fc Chassieu Décines / Fc Villefranche

#### **Journée Nationale U7**

Réalisée dans les groupements

### **FOOT A L'ECOLE**

35 classes ayant mis en place un cycle foot

### **FOOT AU FEMININ**

#### **Pratique U11F**

16 équipes pratique 100% F (1<sup>ère</sup> phase)

18 équipes (2<sup>nde</sup> phase)

#### **Pratique U13F**

1<sup>ère</sup> PHASE :

18 équipes (Poules géographiques)

2<sup>ème</sup> PHASE :

Rajout de 6 équipes (création ou mixité) à Poules de niveau

#### **Challenge Passion et Futsal Passion**

U7F U9F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (26 équipes) - Challenge Passion à Meyzieu OL Académie (26 équipes)

U11F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (30 équipes)

U13F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (24 équipes)

#### **Fête Départementale du Football au Féminin**

Samedi 21 mai 2022 à Parcieux : Participation d'environ 400 joueuses



## FUTSAL

### **Pratique Futsal Spécifique Jeunes :**

1400 licences jeunes (+500 N-1 et +100 N-2)

U18 (15 équipes), U15 (15 équipes), U13 (22 équipes), U11 (28 équipes), U9 (25 équipes), U7 (18 équipes)

Mise en place d'une Coupe DLR U18 spécifique et d'un Challenge U15

### **Pratique Futsal Associée Jeunes :**

23 clubs libres ont participé (30 équipes U7, 40 équipes U9, 40 équipes U11)

8 plateaux U7, 9 plateaux U9, 21 plateaux U11, Coupe U13 et U15 annulées

### **Copa Coca Cola Futsal**

Sur la phase départementale : 4 équipes féminines et 8 équipes masculines

ALF (garçons) – Fc Chassieu Décines (filles) se sont qualifiés pour la phase nationale à Clairefontaine

## FOOT LOISIR

140 clubs ont une section loisir (70 Foot à 11, 35 Foot à 8, 20 sections jeunes)

AG Foot Loisir (90 clubs présents) - Réunion Jeunes (15 clubs présents)

### **Pratique Jeunes (Fun Foot et Challenge)**

20 clubs, 18 équipes U11, 15 équipes U13, 10 équipes U15, 2 équipes U18

250 participants sur nos actions

3 dates de plateaux foot à 8 U11 - U13 + 4 évènements Foot5

Championnat U15 (10 journées) - 4 évènements Foot5

Evènements GolfFoot et Beach annulés

### **Nouvelles pratiques - Club des 1000**

3 évènements organisés (Tournoi Futnet : 60 participants, Découverte GolfFoot : 20 participants, Découverte Foot en marchant : 25 participants)

5 Séances Fitfoot proposées

2 Evènements Foot en marchant et Futnet annulés

10 équipes sur la pratique super vétérans

### **Foot5**

Partenariat avec 4 structures (Sun Set Soccer, OL Five, Urban Soccer Parilly et Brignais)

2 projets de terrains Foot5 (Duchère, Chandieu)



## COMMISSION DES COMPETITIONS

**Président** : Lakhdar TOUATI – Vice-Président : Alain BARBIER

**Membres du Comité Directeur** : Bernard COURRIER – Roland BROUAT – Lydie DI RIENZO

**Membres** : René TOREND – Maurice MOURROZ – Christophe MELINON – Jean Michel JASTRZAB – Robert DI RIENZO – Gabriel FAVRE – Virginie LAGRANGE – Farid BEN FARAH - Michel CATHELAND (Correspondant Féminines)

La saison 2021-2022 est allée à son terme après deux saisons impactées par le COVID.

Au sein de la Commission des COMPETITIONS, de nouveaux bénévoles de clubs du District nous ont rejoints. Cette dernière se réunit chaque lundi.

Depuis 2020 et suite à l'élection du nouveau Comité Directeur, cette commission est placée sous la responsabilité de Lakhdar TOUATI.

Plus que jamais au service des clubs, la commission essaie de ne jamais laisser personne sur le bord du terrain !

La Commission des COMPETITIONS a pour mission, entre autres, d'organiser tous les championnats masculins et féminins du District (hors football d'animation).

Elle crée les calendriers, habituellement sur propositions des clubs eux-mêmes (en avril-mai).

Quelques chiffres :

Près de 230 clubs libres, plus de 70 poules en championnat, plus de 400 matchs par weekend (foot libre), Plus de 2300 mails reçus pour la saison passée, 3491 demandes de modifications de matchs traitées par Footclubs.

La Commission des COMPETITIONS gère la composition des poules dans les diverses catégories. Elle veille à faire respecter les règlements des championnats, en traite les éventuelles réclamations et organise le suivi des feuilles de matchs, informatisées (ou exceptionnellement papier) et des demandes et remarques écrites des clubs via leur boîte officielle.

Elle est en relation continue avec les clubs. L'outil informatique est prépondérant au sein de la Commission.

Les clubs montant en Ligue cette saison sont :

SENIORS : UGA DECINES 1 – FC COLOMBIER-SATOLAS 1- ASVEL 1 – AS ST MARTIN EN HAUT 1 – CO ST FONS 1 (Vainqueur du match de Barrage contre le CS MEGINAND 1)

Champion de Lyon et du Rhône : UGA DECINES 1

U 20 : FC SUD OUEST 1 – FC FRANC LYIONNAIS 1

U17 : FC PONTCHARRA 1 - US MILLERY VOURLES 2

U15 : AS CRAPONNE 1 – LYON CROIX-ROUSSE FOOT 1 – AS ST PRIEST 2

Suite aux effets COVID sur les 2 saisons précédentes en SENIORS, nous avons enregistré 9 descentes de Ligue qui ont eu pour conséquence de limiter le nombre de montées à partir de la D2.

En U20, nous avons eu 5 descentes de Ligue (3 issues de U18 R2 et 2 de U20 R2)

En U17, nous avons eu 3 descentes de Ligue (issues de U16 R2)

En U15, nous avons enregistré 2 descentes de ligue (issues de U15 R2)

Lakhdar TOUATI

Président de la Commission des Compétitions



## COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

**Présidente** : Mylène Chauvot puis Lydie Di Rienzo (élue au Comité Directeur)

**Membre du CD** : Annick Di Stéphano, Gilles PORTEJOIE, Serge Gourdain

**Membres** : Michel CATHELAND, Sylvie PLATROZ, Mélanie VERGUET, Mylène CHAUVOT, Patrice MONTAGNON.

**Référents auprès des Groupements** : Iman BENGORINE, Lissia CHERAITIA, Isabelle CHOL, Ouardia HAMRAOUI, Flavien WEISSLINGER Dervil ARGYRE

**Référent technique DLR** : Rachida MAJRI

### 1 – Changement de présidence de la Cffe

Suite à la démission de Mylène Chauvot, Lydie Di Rienzo (Membre de la Cffe depuis 2011) a été nommée Présidente de la Commission féminine et de féminisation en novembre 2021.

Cette prise de fonction s'est effectuée progressivement, avec comme principal objectif de mener à bien les actions déjà engagées et projetées sur la saison 2021/2022.

### 2 – Une pratique féminine en constante évolution

Durant cette année 2021/2022, le football féminin a sans doute encore bénéficié de l'aura de la **Coupe du monde 2019** avec une nouvelle image du football pratiqué par les filles. Les bons résultats de l'OL (Championnes de France et Winners Women's champions league), ont permis de mettre le football féminin en haut de l'affiche ; les matchs télévisés ont obtenu des records d'audience.

La preuve est faite que le football intéresse de plus en plus le public et attire davantage les féminines avec un nombre de licenciées qui a progressé de 12 % sur 2021/2022 par rapport à l'année précédente sur le DLR. Nous avons enregistré globalement **453 joueuses en plus**.

Tableau « Evolution du nombre de licences de 2019 à 2022 »

LICENCES FEMININES DLR 69 - Evolution					
		30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
FEDERAL		25	30	37	34
FUTSAL		29	52	24	84
LIBRE	SENIORS	995	1 141	1 079	1 084
	U 18	583	634	633	612
	U 15	596	676	573	602
	U 13	587	617	553	625
	ANIMATION	1 031	1 143	894	1 205
<b>TOTAL</b>		<b>3 846</b>	<b>4 293</b>	<b>3 793</b>	<b>4 246</b>

L'évolution la plus significative (en nombre de licences) est celle du **foot d'animation** (+ 311 licenciées en 2021/2022 par rapport à l'année 2020/2021.)

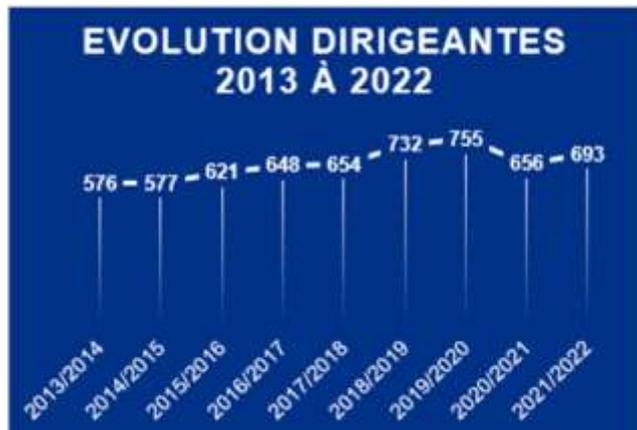
La structuration des clubs joue également un rôle important dans le développement du football féminin : **148 clubs** sur 273 du DLR possèdent au moins une licenciée féminine.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### 3 – Des dirigeantes, éducatrices, arbitres encore sous-représentées

Pour ce qui concerne le nombre de **dirigeantes**, le DLR a gagné 37 femmes sur les deux dernières années, mais cette représentation reste en dessous des 755 de 2019/2020.



Les **Présidentes et Vice-Présidentes** de clubs sont au nombre de 18 sur 273 clubs du DLR, soit moins de 7% des acteurs décisionnaires.

Les **éducatrices** restent rares avec 20 jeunes filles formées seulement.

Quant aux **arbitres féminines**, elles sont encore trop peu nombreuses.

Constat est donc fait du manque de dirigeantes, éducatrices et arbitres féminines. Des actions seront mises en place par le DLR sur les prochaines années pour booster le nombre de candidates.

### 4 – LE CHAMPIONNAT 2021/2022

#### Récapitulatif des engagements LAURA :

#### **7 Clubs en Laura R1 Seniors F :**

Olympique Lyonnais, As St Martin en Haut, FC Pontcharra St Loup, Goal féminines Chazay, Sud Lyonnais football 2013, Caluire football féminin 1968, Chassieu Décines FC

#### **4 Clubs en Laura R2 Séniors F :**

Eveil de Lyon, EV S Genas Azieue, FC bords de Saone, FC Lyon football

#### **3 Clubs en Laura R1 U18 F :**

AS St Priest, EV S Genas Azieue, Caluire football féminin 1968

#### **6 Clubs en Laura R2 U18F :**

Goal féminines Chazay, FC Lyon Football, FC Bords de Saone, Chassieu Décines FC, FC Villefranche Beaujolais, Asvel Villeurbanne

#### Sur le District de Lyon et du Rhône :

**136 équipes** engagées dans le Championnat du DLR (il y en avait 36 en 2012/2013), soit 848 matchs programmés.

### 5 - Les temps forts de la saison 2021/2022

Les temps forts de la saison 2021/2022 se sont déroulés tout au long de l'année, avec des actions phares comme :



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

**La Rentrée du football au féminin** : Les U9/U11F se sont rassemblées le 18/09/2021

**4 Fun foot** organisés tout au long de l'année pour les U11 F (dont un lié au Téléthon)

**3 Foot 5 passion** pour les UU7, U9,U11 et U13

**1 Challenge passion** pour les U7 et U9

**Finale Départementale** pour les U13 F

**Copa Coca Cola** (Finale Futsal Chassieu Décines)

**Coupe Vial** (gagnant : Asul)

**Fête départementale 100% féminines le 21 mai 2022** à Bords de Saône (près de 400 joueuses U6 à U13 rassemblées sur une journée festive)

### Sur la pratique U11, U13 et U15F :

U15 F : Championnat sur 2 phases – 23 équipes à 8 et 7 équipes à 11

U13 F : Championnat sur 2 phases – 18 équipes en phase 1 et 24 équipes en phase 2

U11 F : Mise en place de plateaux tout au long de la saison – 16 équipes puis 18 équipes

Un **championnat Futsal 100% féminin** a été mis en place sur la deuxième partie de cette année, avec l'objectif de pérenniser cette pratique dans le temps.

*Le District de Lyon et du Rhône, via sa commission Féminine et sa commission Technique et des Jeunes, remercie tous les clubs ainsi que tous les parents et accompagnateurs qui se sont mobilisés sur ces différentes actions.*

**Du côté des sponsors**, un nouveau partenariat a été signé avec **IDEAL PNEU** pour valoriser le futsal et football féminin :

- Remise du trophée 4000ème licenciée en Mars 2022
- Championnes du Rhône de Futsal (Civrieux)

Des nouveautés (ex : **Trophée de la meilleure buteuse**) seront proposées sur la saison 2022/2023. Merci à Idéal Pneu pour avoir rejoint le football féminin du District de Lyon et du Rhône.

## 6 – NOS AMBITIONS

Sur le plan sportif, l'ambition du DLR est de **poursuivre la cohérence et le développement** des pratiques féminines, notamment en direction des équipes jeunes (championnats féminins U18F à 11 et à 8 / U15F à 8).

**Accompagner la pratique 100% féminine** en direction des U13F et U11F est également un enjeu fort pour l'avenir.

Enfin, **soutenir les clubs** sur le développement de leur section féminine afin de **fidéliser les licenciées** est un axe privilégié pour le District de Lyon et du Rhône.

Soutenue par le Comité Directeur, la Commission féminine et de féminisation oeuvre avec l'ensemble de ses membres et en lien avec les professionnels du District, les référents des Clubs et les autres commissions du DLR, pour **intensifier la présence de Dirigeantes, d'éducatrices et arbitres** féminines.

Ce travail commun permettra à court terme de valoriser la place des femmes dans les instances dirigeantes et facilitera l'accès des jeunes filles sur les terrains.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien.

Sportivement.



## COMMISSION FUTSAL

Dirigée par Roland BROUAT, Président et membre du Comité Directeur, la commission se réunit tous les lundis au district et traite les dossiers soumis tout au long de la semaine. Les clubs qui le désirent sont, bien entendu, les bienvenus à la permanence pour d'éventuels renseignements, elle se compose comme suit :

**Président** : Roland BROUAT

**Championnat Séniors** : Lionel POIRIER

**Championnat Jeunes** : Bernard LACHAPELLE

**Plateaux Jeunes** : Jérôme HERNANDEZ

**Désignateur arbitre** : Thierry BOLZE

Après une période extrêmement difficile et délicate pour notre discipline, le futsal du DLR a repris son activité avec une énergie débordante et une volonté évidente de braver la conjoncture défavorable. Ainsi pour la saison 2021-2022 66 équipes représentant 48 clubs participent au championnat futsal, et 24 équipes sont inscrites en U15 et U18, sans oublier le nouveau championnat Séniors Féminin qui, espérons le, va se développer la saison prochaine. C'est une priorité de faire évoluer la féminisation du futsal au sein de notre district. Nul doute qu'après la satisfaction des participants (état d'esprit, parfait organisation, arbitrage) nous devrions y parvenir la prochaine saison.

Autre satisfaction, la nouvelle organisation des coupes du district, votée en Assemblée Générale : tous les clubs inscrits en championnat ont obligation de participer et les équipes éliminées sont reversées (avec les équipes réserves) en coupe de l'Avenir. Nous avons de ce fait constaté un regain d'intérêt général pour ces deux compétitions, en témoigne la finale à Tassin qui a vu la victoire de l'ASSP devant Goal après une partie magnifique.

Le même jour les finales des coupes U15 et U18, réservées aux équipes engagées en championnat futsal ont connu une totale réussite.

Une nouvelle compétition a vu le jour, le challenge futsal U15, qui toutefois ne saurait remplacer la traditionnelle Coupe du District du mois de janvier.

Ces championnats jeunes, U15 U18 sont en pleine expansion eux aussi, sans oublier les plateaux organisés de main de maître en coopération avec la commission technique.

La saison écoulée a livré son verdict quant aux résultats : France futsal Rillieux et St Fons ont acquis le droit de monter en Ligue, et nul doute qu'ils représenteront au mieux notre District.

L'assemblée Générale annuelle s'est déroulée dans un excellent état d'esprit, le Président du District et de nombreux membres du Comité Directeur ont apporté leur soutien à notre discipline. Il est à souligner que de plus en plus de jeunes sont intéressés par le futsal, grâce au travail toujours aussi remarquable et efficace de la commission technique qui a su mettre ne place des plateaux tout au long de la saison.

Le message à toujours faire passer aux dirigeants et aux éducateurs reste lié à la sécurité dans les gymnases, le respect constant des directeurs de jeu et des règles de notre discipline.

Rappelons enfin les chiffres officiels donnés par la FFF : DLR, 3ème de France et sur 3591 licenciés en Ligue Auvergne Rhône Alpes, 2578 émanent de notre district, soit 72%.

Dirigeants, éducateurs, n'oubliez pas de lire toutes les semaines le PV Futsal où sont reprises toutes les informations nécessaires à la pratique de notre sport.

En conclusion remerciements à nos arbitres qui officient tous les jours de la semaine et souhaitons que le travail de nos commissions et de nos éducateurs soit toujours plus reconnu pour la pérennité de notre discipline.

Bonne saison à tous nos clubs en continuant la rigueur disciplinaire et le fair play sur les terrains et dans les tribunes.



## COMMISSION FOOT LOISIRS

**Membres de la commission :** Mrs Gabriel SAUZET, Olivier ROBERT, Simon LESNIOHSKI, Patrick DURBIANO, Gérard MEI, Manuel DE OLIVEIRA, Jérôme HERNANDEZ

**Président :** M Christian BOURLIOUX

### Bilan sportif :

Effectifs foot à 11 : **86 équipes** inscrites et réparties en 9 poules

Effectifs foot à 8 : **42 équipes** inscrites et réparties en 5 poules

Nombre de licenciés : **2325**

### Organisation du Challenge foot à 11 :

**9 poules** de 7 à 13 équipes dont 2 dans lesquelles seule la note du Fair-play a été prise en compte pour le classement final

Journée Finale : 11 juin 2022 au Clos LAYAT 69008

12 équipes engagées, vainqueur FEYZIN 2

### Organisation du Challenge foot à 8 :

**5 poules** de 8 à 9 équipes

Journée finale : 3 juin 2022 à MORNANT

14 équipes engagées, vainqueur FRANCHEVILLOIS 2

### Organisation de la Coupe :

**79 équipes** engagées

Finale le 14 juin 2022 à TOLA VOLOGE

Vainqueur : CHASSIEU- DECINES

### Bilan administratif :

Les représentants des équipes ont été réunis début septembre 2021 pour des informations sur le déroulement de la saison 2021/2022.

Ces réunions sont animées par les membres de la commission.

### Principaux objectifs de ces réunions :

- Faciliter l'organisation du Challenge en permettant aux responsables des équipes de se rencontrer
- pour fixer les dates des matches
- Permettre à la Commission de rappeler les règles de fonctionnement du foot loisir
- (validation des licences, rédaction d'une feuille de match feuille par exemple )
- Faciliter l'insertion des nouveaux clubs inscrits
- Informer les responsables des équipes sur le nouveau système d'inscription sur internet foot clubs
- Provoquer l'échange d'idées sur l'esprit Foot-Loisir



## COMMISSION FOOT ENSEMBLE

**Président** : Joseph INZIRILLO

**Vice-présidente** : Evelyne MONTEIL

**Membres** : Sandrine BORNE Sonia et Mahmoud MARZOUKI — Johan GUERIN – Georges VASSIER – Chantal Weildup – Alain MONTEIL – Ouardia BOUDISSA-HAMRAOUI - Jérôme HERNANDEZ (CTD)

**CD** : Dr Christian BERGER-VACHON - Lydie DI RIENZO – Roland BROUAT

Une Commission a été mise en place sur le Foot Handicap.

Plusieurs journées de sensibilisation ont été organisées par le District de Lyon et du Rhône de football en collaboration avec le comité départemental de sport adapté, le comité départemental handisport et l'association Amouti Autisme.

Pour le District de Lyon et du Rhône, ces événements permettent d'informer les représentants de club désireux de développer une section sport adapté au sein de leur structure.

A ce jour une dizaine de clubs sont entrés dans la démarche.

Avec La COVID les activités ont été misent en suspend

Les actions misent en place pour l'année 2021 sont :

- Le 24 septembre 2021 au DLR réunion plénière avec tous les clubs intéressés pour intégrer des jeunes handi , présentation de la réglementation et des possibilités sportives
- Le 30 septembre 2021 : journée tout handicap à Givors  
Environ 80 jeunes handicapés sur les terrains avec le matin des ateliers suivis l'après-midi de petits matchs sous forme de tournoi, supervisés par une trentaine d'éducateurs bénévoles encadré par la commission technique du DLR
- Formation spécialisée de 8 éducateurs de club bénévoles remboursé par le DLR, pour pouvoir encadrer une section dans leur club cette formation est organisé par la Laura foot avec le concours des ligues de foot adapté et handicap
- Le 10 février 2022 à Brignais : foot en salle avec 47 jeunes et 30 éducateurs répartis sur la journée  
Le matin atelier, l'après-midi tournoi
- Le 07 avril 2022 Journée tout handicap à Rillieux  
80 jeunes sur les terrains avec ateliers et matchs encadrés par une vingtaine de bénévoles et 4 techniques le matin et 1 l'après-midi du DLR
- Le 24 Mai a eu lieu le premier entrainement sur les terrains de Tola Vologe ouvert à tous

A ce jour 1 quinzaine de clubs ce sont engagés dans la démarche

Il est prévu pour la saison 2022-2023 le démarrage de plateaux foot à 7



## GRUPEMENT BEAUJOLAIS

Cette saison 2021/2022 s'est dans l'ensemble bien déroulée et nous pouvons nous réjouir d'être parvenu au terme du calendrier.

235 équipes ont participé aux différentes rencontres organisées par le Groupement Beaujolais. Par rapport à la saison 2019/2020 (avant Covid) nous constatons une petite progression de l'effectif en U7, une légère diminution en catégorie U9, U11 et U13. Pour les féminines, stabilité du nombre d'équipes (14) évoluant en groupement ou au DLR pour les U11 et U13.

### U6 – U7 : Christian PERROT

Au programme : 10 journées plus la JND et 2 futsal (sur inscription). Pour les féminines 2 journées Foot passion et la fête du DLR au féminin en mai.

Pour raison sanitaire, pas de grand rassemblement en septembre, la journée d'accueil s'est donc déroulée sur plusieurs sites sous forme de festifoot habituel (46 équipes ont participé à cette journée). L'effectif total a atteint 69 équipes dont 2 féminines) mais seulement 30 équipes étaient présentes à la journée nationale des débutants à Belleville le 12 juin.

Dans l'ensemble bon retour des feuilles administratives au Groupement.

### U8 – U9 : Zinedine BENSLIMANE

Au programme : 12 journées plus 2 journées Futsal (également sur inscription). Pour les féminines 2 journées Foot Passion et la fête du DLR au féminin en mai.

74 équipes engagées dont 4 féminines.

Au cours de ces 12 journées des ateliers challenge étaient prévus au programme. On a pu constater que ces ateliers n'ont pas toujours été effectués sur les terrains, on attend une meilleure participation pour la saison à venir.

Côté administratif, veillez à utiliser les bonnes feuilles pour les festifoot et à les retourner dans les délais prévus au Groupement.

### U10 – U11 : Gilbert SEVE et Franck BEDIAT

Effectif de 55 équipes. 3 équipes féminines en Groupement et 1 équipe a participé aux rencontres U11 F district.

Au programme : 3 phases de 5 journées dont la dernière prévue en aller/retour. 5 journées Foot Passion (féminines) + fête DLR au féminin.

3 journées futsal (sur inscription).

Au cours de ces phases des Fun Foot étaient prévus (journée du Téléthon, thème Ecologie). On constate un manque d'enthousiasme de certaines équipes pour ces pratiques. Nombre important de forfaits notamment au cours de la phase aller/retour.

Côté administratif : souci d'écriture des feuilles de plateaux (manque parfois le nom des joueurs ou leur numéro de licences, mais également celui de l'éducateur ou du dirigeant). Délai souvent dépassé pour l'envoi des feuilles de plateaux (des rappels apparaissent dans les PV).

### U12-U13 : Championnat et coupe Festival : Guy PISTOL. Coupe U13 Groupement : Ahmed FEZZA.

33 équipes en première phase. 3 équipes féminines ont participé aux rencontres organisées par le District. 2 journées futsal (sur inscription).

1 phase de 5 journées brassage puis reconstitution des poules pour 5 journées.

A l'issue de ces 5 journées les équipes de Gleizé, Beaujolais Football, FCVB3 et FCVB4 ont rejoint les poules Intergroupement U13.

Une nouvelle phase de 7 journées s'est déroulée de février à mai.

Une journée de clôture de rencontres de poules de championnat a eu lieu le samedi 14 mai sur les sites de Dommartin et Charentay. Retour positif de la part des éducateurs.



## **COUPE FESTIVAL U13**

Participation de 20 équipes.

A l'issue des 3 tours de Groupement les équipes de DomTac FC, FCVB et Pontcharra St Loup se sont qualifiées pour la finale départementale.

Les équipes féminines de Pontcharra St Loup et Villefranche ont également participé à ces finales départementales.

## **COUPE DU BEAUJOLAIS U13**

35 équipes ont participé à cette coupe.

A l'issue des 4 tours les équipes de DomTac FC, FCVB2, FCVB3 et Belleville Football Beaujolais 2 ont disputé la finale à Beaujeu et c'est Villefranche 2 qui a remporté la coupe.

## **COUPE DU BEAUJOLAIS U15**

21 équipes inscrites. 18 équipes ont participé à cette coupe. 3 équipes étant qualifiées pour les 16<sup>e</sup> finale de la coupe de Lyon et du Rhône. DomTac FC2 a dominé cette finale face à Liergues et a remporté la coupe du Beaujolais.

## **COUPE DU BEAUJOLAIS U17**

16 équipes inscrites. 11 ont participé à cette coupe les autres équipes étant qualifiées pour les 16<sup>e</sup> finales de la coupe de Lyon et du Rhône. Liergues 2 a laissé échapper la victoire face à Amplepuis.

## **COUPE DES VIGNERONS**

23 équipes engagées. 21 équipes ont disputé cette coupe. 1 équipe étant qualifié en coupe Magat et 1 équipe qualifiée en 16<sup>e</sup> de finale de la coupe de Lyon et du Rhône. Belle victoire de Chambost St Just face à Sud Azergues 2.

## **COUPE JOSEPH MAGAT :**

33 équipes inscrites. En finale L'équipe d'Amplepuis 2 était opposé à DomTac FC2 qui a remporté le trophée.

Tous nos remerciements aux clubs pour leur sympathique accueil et la mise à disposition de leurs installations pour les diverses rencontres sportives organisées par le Groupement.



## GROUPEMENT BREVENNE

**Président** : Marc Bayet

**Membres** : Christophe Laval, Denis Contamin, Hadi Laribi, Farid Ben Farah, Christian Collet, Jérôme Pouzadoux

Le Groupement Brévenne comprend 40 Clubs répartis en 304 équipes en foot d'animation. Son activité consiste à organiser et gérer les rencontres du foot d'animation, le Festival U13, les Coupes de Groupement des catégories U13, U15, U17 et Seniors (Coupe Ballandras et Coupe Monts du Lyonnais). Les réunions ont lieu tous les mardi de 18h30 à 19h30.

Les membres du Groupement remercient les clubs qui ont mis à sa disposition leurs installations, que ce soit pour la journée d'accueil et les festi-animations U7 ou les rencontres de Coupes. Remerciements également à tous les bénévoles des clubs pour leur accueil sympathique et leur implication dans les manifestations organisées par le Groupement Brévenne.

### COMMISSION U7

73 équipes engagées réparties sur 6 plateaux de 10 à 14 équipes soit un total de 48 plateaux sur la saison. Toutes les feuilles des plateaux sont arrivées au Groupement, pas toujours bien remplies, tout comme les feuilles d'effectifs. Par ailleurs, nous avons pu constater des manques de licences lors des rencontres.

Nous avons réalisé 4 festi-animations grâce à l'implication des clubs de Saint Pierre la Palud, Givors, Grézieu le Marché et Grézieu la Varenne avec 18 à 22 équipes sur chaque festi-animation. Lors de la journée d'accueil à Mornant, organisée par vagues tout au long de la journée, pratiquement tous les clubs de la Brévenne étaient représentés. Enfin la Journée Nationale décentralisée s'est déroulée à Saint Genis Laval et a regroupé 37 équipes représentant 27 clubs de la Brévenne.

### COMMISSION U9

Cette saison a été pour les U9 une saison de redémarrage post-pandémie avec un nombre d'équipes inscrites dans la catégorie s'approchant des meilleurs années (112 dont 110 au maximum sur une journée de pratique), un nombre d'équipes féminines inscrites encore assez bas (3) et un nombre de clubs différents représentés dans la catégorie de 29. Nous n'avons pas eu à nous plaindre des conditions climatiques qui n'ont entraîné que l'annulation d'un seul plateau sur les 149 organisés sur la saison. Lors de ces journées, entre 10 et 14 plateaux ont été organisés. Ceux-ci étaient composés de 4 à 10 équipes. Lors de cette saison, trois nouveaux challenges préalables aux matchs (Challenge Tir au but, conduite de balle et Shoot Out) ont été proposés aux clubs et ont été organisés avec plus ou moins de zèle. Les plateaux auxquels nous avons pu assister ont été très bien gérés par les clubs organisateurs et ont bénéficié d'un très bon état d'esprit, tant de la part des éducateurs que des joueurs ou des parents. Du point de vue du suivi administratif (licences et feuilles de matchs), nous avons constaté beaucoup de relâchement avec des oublis de feuilles de licences ou de feuilles de bilans.

### COMMISSION U11

77 équipes dont 2 féminines. Les 20 plateaux se sont bien déroulés dans l'ensemble et dans un bon esprit. Trois Fun Foot ont également été organisés (pratique diversifiée, Téléthon, Ecologie). Deux points sont à signaler : beaucoup de négligence concernant les feuilles de matchs souvent mal remplies (absence des dates et lieux, du numéro du plateau ou des clubs, des licences des éducateurs ou dirigeants et même des résultats) et des feuilles n'arrivant pas dans les délais ou envoyées au District.

### COMMISSION U13

Les U13, ce sont 46 équipes engagées dont 3 équipes féminines ; 4 clubs issus des poules A et B ont participé aux poules Inter-Groupements à l'issue de la phase 1. Nous remercions tous les clubs pour cette belle saison et leurs souhaits de belles réussites sportives en 2022-2023.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

**En Festival U13**, 27 équipes étaient engagées sur 3 tours. Les équipes de Cascol, Craponne et Sainte Foy-lès-Lyon se sont qualifiées pour la Finale Départementale : toutes nos félicitations !

**En coupe Brévenne U13**, 46 équipes étaient inscrites. Il y a eu 4 tours et 4 équipes se sont qualifiées pour la finale qui s'est déroulée à Grézieu la Varenne : Sainte Foy-lès-Lyon 2, Rhône Sud 1, Millery Vourles 2 et 3. Haute Brévenne 1, Grézieu la Varenne 1, Cascol 2 et FCSO 69 1. L'équipe de Sainte Foy-lès-Lyon 2 a remporté la finale.

### **COMMISSION Coupes à 11**

Toutes les Coupes se sont déroulées durant cette saison dans un bon esprit sportif : nous remercions toutes les équipes inscrites pour leur fair-play et leur sportivité. Les finales se sont déroulées sur les terrains de Saint Pierre la Palud (en Seniors) et Grézieu la Varenne (en jeunes). Remerciements à ces deux clubs pour le prêt de leurs installations, leur accueil très convivial et la très bonne organisation de ces journées.

**Coupe Ballandras** : 26 équipes engagées et victoire de Craponne 2 contre Givors 2

**Coupe Monts du Lyonnais** : 16 équipes engagées et victoire aux tirs au but de Bessenay contre Rontalon

**Coupe U17** : 16 équipes engagées et victoire aux tirs au but de Saint Genis Laval 2 contre Millery Vourles 2

**Coupe U15** : 24 équipes engagées et victoire de Hauts Lyonnais 1 contre Givors 1

## GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les membres du Groupement Saône Métropole sont MM NOYERIE Patrick (Resp.u9) ,ALBEROLA J.Jacques (Resp. U7),POINT Jean-Phillipe (Champ. U13 ), NOYERIE Patrick (Coupe Seniors), M.ALBEROLA Jean-Jacques (Coupes U17 et U15 ) et M.POULARD Gabriel (Coupes U13 , championnat U11 et secrétariat). M.CAVALLAZIO Bernard représente le Groupement au sein de la Commission des Terrains.

Le Groupement Saône Métropole organise tous les matchs ou plateaux de la catégorie U7 à U13, il gère aussi les Coupes du Groupement (Seniors, U17 et U15)

- Seniors ( Maurice PACARD ) : RILLIEUX remporte le trophée face au LOSC
- U17 (Jean LARGE) : EVEIL DE LYON s'impose devant POINT DU JOUR
- U15 (Christian LARIVIERE) : GOAL FC s'impose face à FRANC LYONNAIS

### **U13**

Cette saison 58 équipes étaient engagées en championnat et en coupe de région, 29 en coupe Nationale.

#### **Championnat**

Il s'est déroulé en 2 phases:

- Une première phase par poules de 8 sur 7 journées à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes (GOAL FC 3 – CALUIRE – LYON LA DUCHERE 4 – FONTAINES 1 ) quittaient le groupement pour participer à l'inter-groupements organisé par le DLR.

- Une deuxième phase par poules de 6 disputée sur 10 journées (aller-retour).

#### **Coupe Nationale**

A l'issue du troisième tour les 3 équipes qualifiées pour la finale départementale étaient :

LYON DUCHERE – FRANC LYONNAIS – BORDS DE SAONE

#### **Coupe ANAYA**

Elle s'est jouée en 4 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle se terminait par la victoire de GOAL FC 2 face à CALUIRE 1

#### **Coupe LARGE**

Elle regroupait les équipes éliminées des 2 premiers tours de la coupe ANAYA et s'est jouée en 3 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle voyait la victoire de FC VAULX 3 face au LOSC.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### U11

Le championnat s'est déroulé par poules de 16 en 3 phases de 5 journées chacune ,96 équipes étaient engagées.

### U9/U8

31 clubs ont présenté 118 équipes,nous avons organisé 11 journées de festifoots ,les feuilles de match ont été bien remplies,reste les licences des joueurs présents qui ne sont pas toujours en possession des responsables.

### U7/U6

Une saison sans problème, 93 équipes engagées .Nous terminons la saison avec la Journée Nationale à QUINCIEUX avec 56 équipes présentes.

Le Groupement Saône Métropole remercie les clubs et leurs bénévoles qui ont mis à disposition leurs installations pour les manifestations organisées par le Groupement SAONE METROPOLE.

## GRUPEMENT LYON METROPOLE

### **Présentation du Groupement :**

Président : BLANCHARD JF

Secrétariat : BLANCHARD Christine

Commission Seniors : H. MOLINARI

Commission Coupe U 17 : H. MOLINARI

Commission Coupe U 15 : H. MOLINARI

Commission U13 : M. DI NOTA - O. FARGET

Commission U 11 : S. BLANC

Commission U 9 : T. COIGNOT

Commission U7 : C. MOUNIER

### **Objectif et but du groupement :**

Faire jouer les enfants des U6-U7 au U 13 sous différentes formes, festi-foot ; plateaux ; matchs secs. Le groupement organise également des matchs de coupes pour les U13 - U15 - U17 et Seniors.

Nous faisons également un suivi tant footballistique qu'administratif des clubs labélisés ou non.

Le groupement se réunit tous les lundi soir de 17h30 à 20 h dans nos locaux VAP 93 rue du 4 août à Villeurbanne. (1er étage).

Nous recevons les feuilles de matchs, nous élaborons les rencontres, nous répondons aux questions des clubs.

### **Observations.**

Le problème, chaque année en début de saison, ce sont les licences non enregistrées, non demandées, pour les premiers tours de coupes si nous étions stricts beaucoup d'enfants ne joueraient pas.

Par la suite ce sont les feuilles de matchs mal remplies (rature ; absence de licences joueurs ; éducateurs ; dirigeants ; le nom du club ; les scores etc....)

Le PV n'est peut-être pas suffisamment lu d'où les forfaits notamment en U 11 sont nombreux, en cause les horaires des plateaux à 10 h ou 14 h voir 11H . Une plus grande communication entre club serait souhaitable à l'époque des messageries, smartphones et autres.

Les amendes concernent principalement le défaut de licence tant joueurs que éducateurs et dirigeants. Soyez vigilants.

Autre problème le nombre important d'équipes sur le groupement par rapport au nombre de terrains, c'est pourquoi en accord avec la commission technique, nous avons adopté l'horaire de 9H30 pour les festi-foot suivi de plateaux U 11 à 11 H dans le but de dégager des terrains. Quelques clubs sont demandeurs, l'avantage également de recevoir à la maison et d'éviter des déplacements parfois compliqués à organiser.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Il faut parfois jongler avec la météo pour faire jouer nos matchs de coupes en semaine en raison de peu de dates disponibles, d'autant plus s'il y a des matchs de championnat en retard.

Dans l'ensemble les clubs répondent bien présents quand on les sollicite ce dont nous les remercions.

Particulièrement VENISSIEUX FC qui a accueilli la journée des débutants en juin.

Le slogan du District étant " le foot ensemble " sans vous rien ne serait possible et nous vous remercions encore pour le prêt de vos installations.

### **U7 : Mr C.MOUNIER**

Effectifs + OU - 83 équipes qui ont toutes participées au festi foot et festi animations (3) au FCL-MEYZIEU et VENISSIEUX mises en place par le GLM .

Quelques remarques la plupart des dirigeants (souvent des jeunes encadrants) et accompagnateurs ne connaissent pas les règles du foot animation, difficulté à les faire jouer 4x4 quelques équipes sans ballons ni maillots, le retour des feuilles de bilan sont souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille d'effectif.

90% des clubs ont proposé leur terrain au moins une fois.

### **U9 : Mr T.COIGNOT**

120 équipes d'inscrites.

Tout les festi foot ont pu avoir lieu..

Beaucoup d'amendes qui auraient pu être évités suite à des oublis de licences.

Une dizaine de forfait sur l'ensemble de la saison.

Le retour des feuilles de bilan est souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille d'effectif.

Règle du jeu pas forcément respectée, quelques équipes jouent à 6 x 6

Remarque commune aux 2 catégories les parents veulent être au plus près de leurs enfants ce qui engendre quelques soucis sur les terrains.

### **U11 : S.BLANC**

Une saison U11 composé de 107 équipes dont 3 équipes exclusivement féminines. Une 1ere phase dite de brassage allant de septembre à octobre. Sur cette période, des clubs font jouer les enfants sans qu'ils soient licenciés. Un rappel à l'ordre à été fait et un rectificatif sensible c'est fait sentir. Des feuilles de plateaux également mal rédigées. Une 2eme phase de 5 journées allant de novembre à décembre dont 1 journée dite FUN FOOT TELETHON celle-ci a été plus ou moins réalisée, avec réajustement de ces différentes poules au vu des résultats de la première phase. Quelques forfaits commencent à se voir de la part de certaines équipes et des équipes qui ne se déplacent pas (manque d'effectif-mauvaise lecture du PV ?) Une 3eme phase et 4eme phase avec 5 journées Beaucoup de forfaits ; problèmes récurrents des licences non faites. Feuilles de plateaux très souvent illisible et/ou mal remplies par les éducateurs Les changements d'horaires arrivent tardivement ou alors ne sont pas pris en compte (quand on les reçoit ! ) par les clubs quand ceux-ci sont inscrits au PV d'où le nombre par moment élevé de forfaits. Des visites sur certains plateaux ont été réalisées par la commission : il en ressort que l'organisation de l'accueil et du plateau dans certains clubs sont vraiment à rectifier, (absences de membres pour la réception des équipes, feuille de match non remplie avant le plateau, listing foot club manquant donc impossibilité pour l'équipe de remplir la feuille, auto arbitrage) etc...

### **U13 : O.FARGET -M.DI-NOTA**

Pour la catégorie U13 nous comptons 72 équipes engagées pour la première phase de brassage, ce qui nous a permis de constituer 12 poules de 6 équipes avec un total de 180 rencontres sur 5 journées. A l'issue de cette phase de brassage, 5 équipes supplémentaires ont été enregistrées et nous donc constitués 12 poules de 6 et une de 5. Sur cette première phase nous enregistrons 15 forfaits.

14.12.2019)

A l'issu de la première phase, nous avons 8 équipes qualifiées pour les poules inter-groupements, soit : Villeurbanne United FC 1, FCL 5, ASVEL 3 , ASBGL 1 ,AS MONTCHAT 1, ES TRINITE 1 et 3, ASBUERS 1

La deuxième phase change de format et cette année nous avons des poules de 6 équipes avec 10 journée sous forme de rencontres aller et retour.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Suite au forfait de certaines équipes et suite aux inscriptions de nouvelles équipes, nous nous retrouvons avec 61 équipes enregistrées pour cette seconde phase, ce qui nous permet de faire 5 poules de 8 équipes et 3 poules de 7 équipes.

Au niveau du Festival U13, 26 équipes présentent s'engages pour cette compétition et le premier tour à lieu le samedi 23 septembre. Nous enregistrons un forfait pour ce premier tour, ce qui est vraiment regrettable.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le second tour ainsi que les 4 meilleurs troisièmes, ce qui nous donne 16 équipes de qualifiées pour le deuxième tour.

Le samedi 27 novembre à lieu le second tour du Festival U13 ou nous créons 4 poules de 4 équipes avec deux équipes qualifiées par poule pour les finales de groupement du samedi 29 janvier.

Les finales du Festival U13 ont lieu le samedi 29 janvier au stade du Clos Layat et au stade des IRIS.

A l'issue des rencontres, ce sont les clubs de Villeurbanne-United FC 1, US MEYZIEU 1, du FC LYON 1, et O. LYONNAIS 1 qui se sont qualifiés pour la finale départementale.

En coupe de Groupement, nous comptons 55 engagées, ce qui nous fait 13 poules de 4 équipes et une poule de 3. Lors de ce premier tour, Nous enregistrons 2 forfaits, et une équipe disqualifiée pour feuille de match non rendu dans les délais.

Les équipes éliminées du premier tour de la coupe Nationale sont reversées en coupe principale pour le second tour.

En coupe principale, nous avons donc 33 équipes qualifiées moins un forfait.

Le troisième tour à eu lieu le samedi 29 janvier et les demies finales le 2 avril avec 4 poules de 4 équipes.

La finale a eu lieu au stade SEVERINE à VILLEURBANNE c'est l'équipe du FCL 5 qui s'illustre cette année en catégorie U13. Félicitations à toutes les équipes.

### **Coupe U15 : H. MOLINARI**

18 équipes ont participées à la coupe organisée par le GLM

Les dates de la coupe sont alignées sur la coupe du Rhône.

Nous avons constaté une amélioration concernant les changements de dates et horaires via foot club dorénavant, il faut continuer dans ce sens.

La coupe du GLM n'est pas la coupe complémentaire de la coupe du Rhône et encore moins une mini coupe du monde, cette compétition est avant tout pour apporter du plaisir aux enfants.

**Vainqueur ES TRINITE 2**, Finaliste SCBTP 1

### **Coupe U17 : H. MOLINARI**

Très peu de clubs engagés en coupe U 17 cette année 12, avec les éliminés de la coupe du Rhône nous avons pu quand même faire une compétition qui ressemble à quelque chose. Même date que la coupe du Rhône.

**Vainqueur FCL 2**, Finaliste FC GERLAND 2

### **SENIORS Coupe GUICHARD : H. MOLINARI**

15 équipes engagées de la troisième division à la Promo Excellence, avec les éliminés de la coupe du Rhône nous avons pu quand même faire une compétition qui ressemble à quelque chose. Même date que la coupe du Rhône.

**Vainqueur UGA 1**, Finaliste ES TRINITE 3

Remerciements à l'ES TRINITE d'avoir accueilli ces finales.



## GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Objectif : cette commission organise et gère les championnats du football d'animation ainsi que les coupes de groupement pour le foot à 11. Elle se réunit tous les mardis dans les locaux du district, salle des règlements de 17 h 00 à 19 h 00.

7 Personnes composent le groupement réparties comme suit :

Evelyne Monteil Présidente

Alain Monteil membre commission des terrains, contrôle des feuilles de match

Bernard Capogrossi intendant

Nous avons gérés :

### **U7 *Eric Chamot commission technique et responsable U7***

Nombre d'équipes engagées : on a terminé à 97 équipes en étant monté à 99.

Equipe féminine engagée : Pas d'équipe féminine clairement identifiée.

Festinations réalisés : 4

- USEL : 09/10/2021
- ESSP : 04/12/2021
- SUD LYONNAIS FOOT : 19/03/2022
- E.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU : 07/05/2022

Nous avons bien été très bien reçus par les clubs lors de ces manifestations. Les éducateurs en validation étaient encadrés par la technique.

Pas de problème avec les éducateurs encadrant les équipes.

Cela a représenté 82 plateaux.

Retour feuilles de match : il y a eu quelques feuilles d'effectif et des fiches bilans à réclamer.

J.N.D.

Organisée le 6 juin sur le site de l'USEL.

40 équipes (15 clubs sur 33) engagées toutes présentes (merci au club de Colombier).

Un grand merci au club de l'USEL et à la mairie de Jonage pour l'organisation.

Excellent comportement des équipes (éducateurs et enfants), ainsi que des parents.

Fair Play et bonne ambiance pendant les rencontres.

On a eu bien chaud.

### **Michel Forest responsable U11et U9**

#### **BILAN COMMISSION U9**

Saison de reprise après l'épisode Covid entre 2020 et 2021, le nombre d'équipes engagées subit un retrait significatif. Nous avons eu 124 engagées dont 4 équipes de filles. La saison 2019-2020 nous avons 137 équipes avec 7 équipes féminines. 188 festifoot ont été programmés sur 12 journées.

Cette année de reprise a été perturbée par la présence du Covid, provoquant des absences pour cause de contamination et de cas contacts. Au niveau administratif (envoi des feuilles de plateaux et renseignement de celles-ci) il y a une nette hausse du laisser-aller, et ceci toujours avec les mêmes clubs.

Souhaits pour la saison prochaine :

Reprendre la progression en effectif, et améliorer le retour des feuilles de plateaux et leur saisie

#### **BILAN COMMISSION U 11**

Une Saison de reprise après l'épisode Covid entre 2020 et 2021, le nombre d'équipes engagées subit un retrait significatif. Nous avons eu 86 engagées dont 2 équipes de filles. Les saisons précédentes nous avons 96 équipes avec 5



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

équipes féminines. Les équipes féminines pouvaient opter cette saison pour une compétition gérées par la commission technique féminine.

450 plateaux ont été programmés sur 20 journées.

Cette année de reprise a été perturbée par la présence du Covid, provoquant des absences pour cause de contamination et de cas contacts. Au niveau administratif (envoi des feuilles de plateaux et renseignement de celles-ci) il y a une nette hausse du laisser-aller, et ceci toujours avec les mêmes clubs.

Souhaits pour la saison prochaine :

Reprendre la progression en effectif, et améliorer le retour des feuilles de plateaux et leur saisie.

### **U13 Jean jacques Etcheverry responsable U13**

Début de la première phase avec 50 équipes.

Difficile reprise après le covid 18 équipes en moins cette saison

Assp3 – Moins – Muroise – Entente - Colombier montent en intergroupement

Bon retour des feuilles de match

Saison un peu hachée avec le restant du covid et les cas contact qui ont obligés d'annuler des matchs en dernière minute

### **Coupes : Olivier Monteil responsable des coupes à 11 et U13 et référent arbitre**

U13 Festival : 30 équipes inscrites.

Finale à 5 : ESSP 1 – ASSP 1 – COLOMBIER 1 – ACH 1 – SLF 1

Qualifiées tour départemental : ESSP 1 – ASSP 1 – ACH 1

U13 GVR : 49 équipes inscrites.

Finale à 5 : USEL 2 – MUROISE 1 – ASSP 3 – ASSP 4 – OZON 1

Vainqueur : ASSP 3

U15 : 29 équipes inscrites : +6 par rapport à la saison 2019/2020

1 D1 - 6 D2 - 9 D3 - 13 D4

Finale : MIONS 1 – SNI 1 Forfait de MIONS

Vainqueur : SNI 1

U17 : 19 équipes inscrites : égal par rapport à la saison 2019/2020

2 D1 - 6 D2 - 7 D3 - 4 D4

Finale : CHASSE 1 – SNI 1 (1-6)

Vainqueur : SNI 1

Coupe séniors : 38 équipes inscrites : +5 par rapport à la saison 2019/2020

5 D1 - 6 D2 - 13 D3 - 11 D4 - 3 D4 BIS

Finale : MUROISE 1 – CHAPONNAY 2 (3-3 / 4tab2)

Vainqueur : MUROISE 1

Remerciement au club de PONT DE CHERUY pour les installations.

Beaucoup de progrès ont été fait pour la rédaction des feuilles de match, nous souhaitons que ceci se poursuive pour cette saison, et que les éducateurs prennent le temps de lire le PV et leur messagerie, pour éviter les erreurs constatées cette saison, erreur de terrain, d'horaire etc.....

Un grand merci à tous les clubs qui répondent présents pour les différentes manifestations festi, finale U13 etc....



## COMPTE DE RESULTAT 2021/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ventes diverses						
Produits des prestations	702 711	95,65	332 204	99,31	370 508	111,53
Produits des activités annexes	31 976	4,35	2 314	0,69	29 663	NS
Groupements	45 814	6,24			45 814	
Remboursements						
Subventions de fonctionnement	584 103	79,50	593 064	177,29	-8 960	-1,51
Engagements	54 130	7,37	18 319	5,48	35 812	195,49
Reprise de provisions & trans	36 566	4,98	53 771	16,07	-17 205	-32,00
<b>Total produits fonction.</b>	<b>1 455 301</b>	<b>198,08</b>	<b>999 670</b>	<b>298,84</b>	<b>455 631</b>	<b>45,58</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Rémunération du personnel	464 993	63,29	297 487	88,93	167 506	56,31
Charges sociales et fiscales	220 365	29,99	45 047	13,47	175 318	389,19
Charges connexes						
Autres cotisations	11 409	1,55	8 370	2,50	3 039	36,31
Personnel extérieurs						
Consommations	24 709	3,36	13 670	4,09	11 039	80,75
Groupements	8 329	1,13	2 613	0,78	5 716	218,71
Services extérieurs	151 628	20,64	148 562	44,41	3 066	2,06
Autres services extérieurs	449 106	61,13	245 397	73,36	203 709	83,01
Impôts, taxe et vers. assim.	16 226	2,21	16 478	4,93	-253	-1,53
Subventions versées			378	0,11	-378	-99,94
Dot. Amortiss. & Provisions	84 878	11,55	140 986	42,15	-56 108	-39,80
<b>Total des charges de fonction.</b>	<b>1 431 643</b>	<b>194,86</b>	<b>918 989</b>	<b>274,72</b>	<b>512 655</b>	<b>55,78</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 658</b>	<b>3,22</b>	<b>80 682</b>	<b>24,12</b>	<b>-57 024</b>	<b>-70,68</b>
Produits financiers	683	0,09	316	0,09	366	115,75
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>683</b>	<b>0,09</b>	<b>316</b>	<b>0,09</b>	<b>366</b>	<b>115,75</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>24 341</b>	<b>3,31</b>	<b>80 998</b>	<b>24,21</b>	<b>-56 657</b>	<b>-69,95</b>
Produits exceptionnels	7 451	1,01	7 606	2,27	-155	-2,04
Reprise / amort. & provisions						
Charges exceptionnelles	25 793	3,51	64 453	19,27	-38 660	-59,98
Dot. Amortiss. & Provisions						
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-18 342</b>	<b>-2,50</b>	<b>-56 846</b>	<b>-16,99</b>	<b>38 505</b>	<b>67,73</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>5 999</b>	<b>0,82</b>	<b>24 152</b>	<b>7,22</b>	<b>-18 153</b>	<b>-75,16</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
- 701100 DEPLACEMENTS IMPOTS	48 853,08	6,65	37 169,00	11,11	11 684,08	31,44
- 702100 COTISATIONS CLUBS LIBRES	20 220,00	2,75	19 720,00	5,90	500,00	2,54
- 702110 COTISATIONS FOOT ENTREPRISE	420,00	0,06	630,00	0,19	-210,00	-33,33
- 702120 COTISATIONS COMITE DIRECTEUR	1 200,00	0,16	1 160,00	0,35	40,00	3,45
- 702130 COTISATIONS FOOT LOISIR	2 590,00	0,35	3 600,00	1,08	-1 010,00	-28,06
- 702140 COTISATIONS FUTSAL	2 070,00	0,28	2 520,00	0,75	-450,00	-17,86
- 702150 FRAIS DE GESTION	20 515,00	2,79	20 750,00	6,20	-235,00	-1,13
- 702500 AMENDES ADMINISTRATIVES	53 311,00	7,26	13 094,00	3,91	40 217,00	307,14
- 702505 AMENDES FOOT LOISIR	1 147,00	0,16			1 147,00	
- 702550 AMENDES / RECLAMATION	444,00	0,06	146,00	0,04	298,00	204,11
- 702560 AMENDES DISCIPLINE	230 781,00	31,41	49 714,00	14,86	181 067,00	364,22
- 702580 AMENDES INTERNET + FMI	12 599,00	1,71	680,00	0,20	11 919,00	NS
- 702590 AMENDES FORFAIT	23 156,00	3,15	1 622,00	0,48	21 534,00	NS
- 702700 FRAIS PROC. DISCIPL. OU APPEL METR	4 620,00	0,63	980,00	0,29	3 640,00	371,43
- 702705 FRAIS PROCED DISC OU APPEL NR			70,00	0,02	-70,00	-100,00
- 702710 RECLAMATIONS METROPOLE	11 835,00	1,61	945,00	0,28	10 890,00	NS
- 702715 RECLAMATIONS NR			540,00	0,16	-540,00	-100,00
- 703210 ANNUAIRES	12 517,00	1,70	13 140,00	3,93	-623,00	-4,74
- 704000 PARTENARIAT	5 350,00	0,73	8 000,00	2,39	-2 650,00	-33,13
- 704100 Mécénat	38 830,00	5,29	5 500,00	1,64	33 330,00	606,00
- 704200 Sponsors Coupe de Lyon et du Rhne	25 500,00	3,47	25 268,14	7,55	231,86	0,92
- 704300 FOND D AIDE A LA REPRISE (FAR)	-1,00		64 317,50	19,23	-64 318,50	-100,00
- 704400 Vente Ballon DLR	1 500,00	0,20			1 500,00	
- 706110 STAGE CFF1 METROPOLE	49 950,75	6,80	5 082,00	1,52	44 868,75	882,90
- 706115 STAGES CFF1 NR			170,00	0,05	-170,00	-100,00
- 706120 STAGE CFF2	28 702,00	3,91	5 720,00	1,71	22 982,00	401,78
- 706121 STAGE CFF3 METROPOLE	32 659,00	4,45	2 775,00	0,83	29 884,00	NS
- 706122 Stages CFF4 METROPOLE	3 169,00	0,43	2 640,00	0,79	529,00	20,04
- 706123 STAGES CFF3 NR			295,00	0,09	-295,00	-100,00
- 706124 STAGES CFF4 NR			600,00	0,18	-600,00	-100,00
- 706125 STAGES MODULES	20 535,00	2,80	3 190,00	0,95	17 345,00	543,73
- 706128 STAGE UFRSTAPS	8 119,00	1,11	12 250,14	3,66	-4 131,14	-33,72
- 706170 STAGES GB + RT + FUTSAL	2 773,00	0,38			2 773,00	
- 706200 COM.ARBITRES (ABS+AMENDES)	994,50	0,14	107,00	0,03	887,50	829,44
- 706210 COTIS ARBITRES JEUNES+ADULTES	27 729,00	3,77	27 469,00	8,21	260,00	0,95
- 706230 STAGES ARBITRES	8 001,00	1,09	1 893,00	0,57	6 108,00	322,66
- 707130 COM. COUPE DE LYON ET RHONE SEN	2 622,00	0,36	447,00	0,13	2 175,00	486,58
<b>Produits des prestations</b>	<b>702 711,33</b>	<b>95,65</b>	<b>332 203,78</b>	<b>99,31</b>	<b>370 507,55</b>	<b>111,53</b>
- 708000 MISE A DISPO. DU PERSONNEL	31 976,46	4,35	2 313,53	0,69	29 662,93	NS
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>31 976,46</b>	<b>4,35</b>	<b>2 313,53</b>	<b>0,69</b>	<b>29 662,93</b>	<b>NS</b>
- 710020 ENGAGEMENTS BEAUJOLAIS	1 979,00	0,27			1 979,00	
- 710030 COUPES BEAUJOLAIS	3 518,00	0,48			3 518,00	
- 710040 AMENDES BEAUJOLAIS	2 727,00	0,37			2 727,00	
- 710120 ENGAGEMENT BREVENNE	2 656,00	0,36			2 656,00	
- 710130 COUPES BREVENNE	3 090,00	0,42			3 090,00	



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 710140 AMENDES BREVENNE	2 665,00	0,36			2 665,00	
- 710220 ENGAGEMENTS SAONE METROPOLE	3 126,00	0,43			3 126,00	
- 710230 COUPE SAONE METROPOLE	2 598,00	0,35			2 598,00	
- 710240 AMENDES SAONE METROPOLE	3 009,00	0,41			3 009,00	
- 710320 ENGAGEMENTS LYON METROPOLE	3 432,00	0,47			3 432,00	
- 710330 COUPES LYON METROPOLE	1 989,00	0,27			1 989,00	
- 710340 AMENDES LYON METROPOLE	3 335,00	0,45			3 335,00	
- 710420 ENGAGEMENTS VALLEE DU RHONE	3 144,00	0,43			3 144,00	
- 710430 COUPES VALLEE DU RHONE	3 171,00	0,43			3 171,00	
- 710440 AMENDES VALLEE DU RHONE	5 375,00	0,73			5 375,00	
<b>Groupements</b>	<b>45 814,00</b>	<b>6,24</b>			<b>45 814,00</b>	
- 740000 SUBV. EXCEPTIO LAURAFoot	6 730,37	0,92			6 730,37	
- 740010 SUBVENTIONS LAURAFoot	129 106,60	17,57	122 221,58	36,54	6 885,02	5,63
- 740015 SUBVENTIONS FFF	34 734,24	4,73	19 044,40	5,69	15 689,84	82,39
- 740016 SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GEN	175 897,98	23,94	179 069,60	53,53	-3 171,62	-1,77
- 740020 SUBVENTION CNDS	33 500,00	4,56	36 000,00	10,76	-2 500,00	-6,94
- 740035 SUBVENTIONS CONTRAT OBJECTIF	122 495,00	16,67	119 445,00	35,71	3 050,00	2,55
- 740050 SUBVENTIONS NOUVEAU RHONE+MET	48 000,00	6,53	40 000,00	11,96	8 000,00	20,00
- 740099 FONDS DE SOLIDARITE COVID	33 639,00	4,58	77 283,00	23,10	-43 644,00	-56,47
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>584 103,19</b>	<b>79,50</b>	<b>593 063,58</b>	<b>177,29</b>	<b>-8 960,39</b>	<b>-1,51</b>
- 755025 ENGAGEMENTS FEMININES	2 901,00	0,39			2 901,00	
- 755030 ENGAGEMENTS CLUBS LIBRES	19 317,00	2,63	4 662,00	1,39	14 655,00	314,35
- 755035 ENGAG. FOOT ENTREPRISE	216,00	0,03	252,00	0,08	-36,00	-14,29
- 755040 ENG COUPES FOOT ENTREPRISE	224,00	0,03			224,00	
- 755045 ENG COUPE VIAL	1 050,00	0,14	665,00	0,20	385,00	57,89
- 755050 ENGAGEMENTS FOOT LOISIRS	4 116,00	0,56	4 068,00	1,22	48,00	1,18
- 755055 ENG. COUPES FOOT LOISIRS	3 465,00	0,47			3 465,00	
- 755060 ENG. COUPE LYON/RHONE SENIORS	6 660,00	0,91	3 915,00	1,17	2 745,00	70,11
- 755065 COUPE DE LYON ET DU RHONE U20	1 372,00	0,19	868,00	0,26	504,00	58,06
- 755066 ENG. COUPE LYON/RHONE U17	1 932,00	0,26	1 426,00	0,43	506,00	35,48
- 755067 ENG. COUPE LYON/RHONE U15	1 862,00	0,25	1 292,00	0,39	570,00	44,12
- 755069 ENGAGEMENT FUTSAL	2 722,00	0,37			2 722,00	
- 755070 ENG. COUPE LYON/RHONE FUTSAL	3 486,00	0,47			3 486,00	
- 755071 ENG. PRACTIQUE FUTSAL JEUNE	1 339,00	0,18			1 339,00	
- 755073 ENG. COUPE LYON/RHONE VETERANS	2 070,00	0,28	1 170,00	0,35	900,00	76,92
- 755074 ENGAG. COUPE DE L'AVENIR	1 125,00	0,15			1 125,00	
- 755200 TOURNOIS METROPOLE	147,00	0,02			147,00	
- 755205 TOURNOIS NR	126,00	0,02			126,00	
- 758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURA	0,45		0,81		-0,36	-44,44
<b>Engagements</b>	<b>54 130,45</b>	<b>7,37</b>	<b>18 318,81</b>	<b>5,48</b>	<b>35 811,64</b>	<b>195,49</b>
- 781500 REP.PROV.RISQ. ET CHARG. EXCEP.	29 956,78	4,08	50 085,00	14,97	-20 128,22	-40,19
- 791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	6 609,12	0,90	3 685,73	1,10	2 923,39	79,32
<b>Reprise de provisions &amp; trans</b>	<b>36 565,90</b>	<b>4,98</b>	<b>53 770,73</b>	<b>16,07</b>	<b>-17 204,83</b>	<b>-32,00</b>
<b>Total produits fonction.</b>	<b>1 455 301,33</b>	<b>198,08</b>	<b>999 670,43</b>	<b>298,84</b>	<b>455 630,90</b>	<b>45,58</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
- 641000 SALAIRES + AUTRES FRAIS PERSO	456 199,70	62,09	397 057,77	118,70	59 141,93	14,90



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 641100 VARIATION 13EME MOIS	1 224,59	0,17	2 531,87	0,76	-1 307,28	-51,63
- 641200 CONGES PAYES	12 058,91	1,64	2 145,65	0,64	9 913,26	462,02
- 641212 INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE			1 721,28	0,51	-1 721,28	-100,00
- 641400 INDEMNITES (LICENC.RETRAITE-CHOMAGE)	-4 490,43	-0,61	-105 969,96	-31,68	101 479,53	95,76
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>464 992,77</b>	<b>63,29</b>	<b>297 486,61</b>	<b>88,93</b>	<b>167 506,16</b>	<b>56,31</b>
- 631100 TAXE SUR SALAIRES	22 403,50	3,05	8 169,76	2,44	14 233,74	174,22
- 645100 URSSAF	127 086,22	17,30	3 600,56	1,08	123 485,66	NS
- 645300 APICIL	33 216,12	4,52	24 603,93	7,36	8 612,19	35,00
- 645310 IONIS	724,14	0,10	414,99	0,12	309,15	74,50
- 645320 ALLIANZ	10 832,84	1,47	9 390,99	2,81	1 441,85	15,35
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	26 101,79	3,55	-1 133,25	-0,34	27 235,04	NS
<b>Charges sociales et fiscales</b>	<b>220 364,61</b>	<b>29,99</b>	<b>45 046,98</b>	<b>13,47</b>	<b>175 317,63</b>	<b>389,19</b>
- 648000 AUTRES CHARGES DE PERS.			680,40	0,20	-680,40	-100,00
- 649000 COTISATIONS OPCA	6 333,96	0,86	5 848,94	1,75	485,02	8,29
- 649005 FORMATIONS DES SALAIRES	5 075,41	0,69	1 841,00	0,55	3 234,41	175,69
<b>Autres cotisations</b>	<b>11 409,37</b>	<b>1,55</b>	<b>8 370,34</b>	<b>2,50</b>	<b>3 039,03</b>	<b>36,31</b>
- 606100 FOURN. NON STOCKEE (EDF - EAU)	13 052,89	1,78	10 389,42	3,11	2 663,47	25,64
- 606300 FOURN. STOCKEE	11 656,15	1,59	3 280,81	0,98	8 375,34	255,28
<b>Consommations</b>	<b>24 709,04</b>	<b>3,36</b>	<b>13 670,23</b>	<b>4,09</b>	<b>11 038,81</b>	<b>80,75</b>
- 610010 GROUPEMENT BEAUJOLAIS	1 776,69	0,24	281,16	0,08	1 495,53	531,91
- 610110 GROUPEMENT BREVENNE	1 426,35	0,19	738,87	0,22	687,48	93,04
- 610210 GROUPEMENT SAONE METROPOLE	1 835,04	0,25	718,89	0,21	1 116,15	155,26
- 610310 GROUPEMENT : LYON METROPOLE	1 619,59	0,22	597,04	0,18	1 022,55	171,27
- 610410 GROUPEMENT VALLEE DU RHONE	1 004,63	0,14	277,30	0,08	727,33	262,29
- 610500 DEPENSES GROUPEMENTS	666,50	0,09			666,50	
<b>Groupements</b>	<b>8 328,80</b>	<b>1,13</b>	<b>2 613,26</b>	<b>0,78</b>	<b>5 715,54</b>	<b>218,71</b>
- 613000 LOCATIONS DIVERSES	25 442,80	3,46	25 449,60	7,61	-6,80	-0,03
- 615000 ENTRETIEN ET REPARATION	11 856,40	1,61	24 030,19	7,18	-12 173,79	-50,66
- 615050 MENAGE SIEGE	11 200,00	1,52	8 675,00	2,59	2 525,00	29,11
- 615055 RAMASSAGE NICOLLIN	6 850,83	0,93	5 506,63	1,65	1 344,20	24,41
- 615410 MAINTENANCE INFO ET BUREAUTIQUE	2 740,24	0,37	5 830,41	1,74	-3 090,17	-53,00
- 616000 ASSURANCES	13 135,41	1,79	12 170,55	3,64	964,86	7,93
- 622600 HONORAIRES	11 488,80	1,56	12 932,40	3,87	-1 443,60	-11,16
- 622700 Honoraires Commerciaux	31 717,00	4,32	20 637,50	6,17	11 079,50	53,69
- 622800 Honoraires juridiques	12 000,00	1,63	2 400,00	0,72	9 600,00	400,00
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	9 953,30	1,35	11 542,75	3,45	-1 589,45	-13,77
- 626110 TELEPHONE	11 143,99	1,52	16 080,54	4,81	-4 936,55	-30,70
- 626120 ALARME	1 880,99	0,26	2 274,98	0,68	-393,99	-17,32
- 627000 SERVICES BANCAIRES	2 218,34	0,30	1 031,40	0,31	1 186,94	115,08
<b>Services extérieurs</b>	<b>151 628,10</b>	<b>20,64</b>	<b>148 561,95</b>	<b>44,41</b>	<b>3 066,15</b>	<b>2,06</b>
- 601500 DEPENSES DIVERSES	6 652,79	0,91	10 620,64	3,17	-3 967,85	-37,36
- 601505 Club des 1000	2 654,75	0,36			2 654,75	
- 601510 SUB. UNAF/APC/AEF/Honoraires	1 800,00	0,25	57,93	0,02	1 742,07	NS
- 601515 Communication-Publicité	8 116,87	1,10			8 116,87	
- 601600 RECOMPENSES FANIONS	14 345,30	1,95	3 745,23	1,12	10 600,07	283,03
- 601650 BA OPERATIONS PONCTUELLES	6 282,50	0,86			6 282,50	



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 601660 DISPOSITIF ETOILE	6 846,73	0,93	9 750,00	2,91	-2 903,27	-29,78
- 604210 ANNUAIRE	16 201,80	2,21	10 440,00	3,12	5 761,80	55,19
- 618120 ANNIVERSAIRE DISTRICT			14 049,74	4,20	-14 049,74	-100,00
- 618130 FONDS D'AIDE A LA REPRISE (FAR)			11 882,00	3,55	-11 882,00	-100,00
- 623100 DONNS	400,00	0,05	400,00	0,12		
- 625000 MISSIONS	13 210,25	1,80	4 168,30	1,25	9 041,95	216,92
- 625010 DEPLACEMENTS IMPOTS	48 853,08	6,65	37 169,00	11,11	11 684,08	31,44
- 625105 INDEMNITE PRIME D ELOIGNEMENT	5 550,00	0,76	3 840,00	1,15	1 710,00	44,53
- 625110 RBT FRAIS CONVOCATION	87,94	0,01			87,94	
- 625130 RECEPTIONS	26 018,56	3,54	18 297,81	5,47	7 720,75	42,19
- 625145 DEPLACEMENT CTDA - JC LEFRANC	679,60	0,09	247,70	0,07	431,90	174,36
- 625151 DEPLACEMENT AD - T. PESTRITTO	530,30	0,07	66,00	0,02	464,30	703,48
- 625153 DEPLACEMENT CTD - B.SUBRIN	1 951,05	0,27	1 325,80	0,40	625,25	47,16
- 625155 DEPLACEMENT J. HERNANDEZ	1 684,16	0,23	632,72	0,19	1 051,44	166,18
- 625158 Frais déplacement ELLOH Babo	1 837,23	0,25	430,35	0,13	1 406,88	326,92
- 625161 Déplacements L. NDZANA	2 333,60	0,32	1 050,20	0,31	1 283,40	122,21
- 625162 Déplacements M. FOIS	1 251,05	0,17	1 004,90	0,30	246,15	24,49
- 625163 Déplacements R. MAJRI	1 354,67	0,18	121,04	0,04	1 233,63	NS
- 625165 AG LIGUE			-270,00	-0,08	270,00	100,00
- 625170 ANPDF/FFF/AE2F	1 446,00	0,20	749,00	0,22	697,00	93,06
- 625180 FRAIS DE DELEGATION	10 494,90	1,43	6 335,07	1,89	4 159,83	65,66
- 625210 CDIP	3 628,20	0,49			3 628,20	
- 625310 COMMISSION SPORTIVE	1 314,49	0,18	617,11	0,18	697,38	113,01
- 625320 COMMISSION FEMININE	8 949,70	1,22	410,19	0,12	8 539,51	NS
- 625327 Commission Foot Adapté	3 015,69	0,41	635,04	0,19	2 380,65	374,88
- 625330 COMMIS FOOT ENTREPRISE	456,84	0,06			456,84	
- 625335 COMMISSION FUTSAL	3 063,58	0,42	-65,29	-0,02	3 128,87	NS
- 625340 COMMISISON TERRAINS	135,70	0,02	23,20	0,01	112,50	484,91
- 625350 COMMISSION FOOT LOISIR	1 103,89	0,15	251,40	0,08	852,49	339,10
- 625360 COM. COUPE LYON/RHONE SENIORS	40 855,44	5,56	49 766,48	14,88	-8 911,04	-17,91
- 625370 COM. COUPE LYON/RHONE JEUNE/VET	5 748,85	0,78	2 313,80	0,69	3 435,05	148,46
- 625400 COMMISSION ARBITRES	5 169,52	0,70	785,30	0,23	4 384,22	558,29
- 625410 STAGES ARBITRES	15 508,56	2,11	7 950,70	2,38	7 557,86	95,06
- 625430 OBSERVATEURS / ACCOMPAGNATEUR	21 962,27	2,99	5 294,00	1,58	16 668,27	314,85
- 625700 COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUN	11 131,58	1,52	2 055,69	0,61	9 075,89	441,50
- 625710 RASSEMBLEMENTS ET DETECTIONS	10 481,46	1,43	3 816,91	1,14	6 664,55	174,61
- 625720 STAGE CFF1	18 246,45	2,48	5 399,70	1,61	12 846,75	237,92
- 625721 STAGE CFF2	7 716,60	1,05	3 076,50	0,92	4 640,10	150,82
- 625722 STAGES MODULES	8 536,99	1,16	3 139,00	0,94	5 397,99	171,97
- 625723 STAGE CFF3	9 415,82	1,28	1 645,50	0,49	7 770,32	472,22
- 625724 STAGE CFF4	1 188,00	0,16	354,00	0,11	834,00	235,59
- 625726 STAGES GB+RT+FUTSAL	563,37	0,08			563,37	
- 625728 STAGES UFRSTAPS	1 134,72	0,15	1 390,75	0,42	-256,03	-18,41
- 625731 Part.finale DLR Stages techniques	60 258,00	8,20			60 258,00	
- 625740 SECTIONS SPORTIVES CLUBS	9 500,00	1,29	9 482,76	2,83	17,24	0,18
- 625741 SECTION SPORTIVE DLR/MINIMES	10 281,62	1,40	7 972,21	2,38	2 309,41	28,97



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625742 PAC + LABEL + PEF	1 657,06	0,23	1 772,25	0,53	-115,19	-6,50
- 625746 USEP - Foot à l'école	1 834,22	0,25	1 196,40	0,36	637,82	53,31
- 625747 Nouvelle Pratique Loisirs	1 754,42	0,24			1 754,42	
- 625750 COMMISSION MEDICALE	3 910,00	0,53			3 910,00	
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>449 106,17</b>	<b>61,13</b>	<b>245 397,03</b>	<b>73,36</b>	<b>203 709,14</b>	<b>83,01</b>
- 635100 TAXE FONCIERE	16 225,50	2,21	16 478,00	4,93	-252,50	-1,53
<b>Impôts, taxe et vers. assim.</b>	<b>16 225,50</b>	<b>2,21</b>	<b>16 478,00</b>	<b>4,93</b>	<b>-252,50</b>	<b>-1,53</b>
- 658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COL	0,24		377,91	0,11	-377,67	-99,94
<b>Subventions versées</b>	<b>0,24</b>		<b>377,91</b>	<b>0,11</b>	<b>-377,67</b>	<b>-99,94</b>
- 681110 DOT AMORT IMMO INCORP	3 193,12	0,43	722,00	0,22	2 471,12	342,26
- 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	74 194,37	10,10	58 363,83	17,45	15 830,54	27,12
- 681500 DOT PROVISION RISQUES&CHARGES	7 491,00	1,02	81 900,44	24,48	-74 409,44	-90,85
<b>Dot. Amortiss. &amp; Provisions</b>	<b>84 878,49</b>	<b>11,55</b>	<b>140 986,27</b>	<b>42,15</b>	<b>-56 107,78</b>	<b>-39,80</b>
<b>Total des charges de foncion.</b>	<b>1 431 643,09</b>	<b>194,86</b>	<b>918 988,58</b>	<b>274,72</b>	<b>512 654,51</b>	<b>55,78</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 658,24</b>	<b>3,22</b>	<b>80 681,85</b>	<b>24,12</b>	<b>-57 023,61</b>	<b>-70,68</b>
- 764000 REV.DES VALEURS DE PLACEM	682,82	0,09	316,49	0,09	366,33	115,75
<b>Produits financiers</b>	<b>682,82</b>	<b>0,09</b>	<b>316,49</b>	<b>0,09</b>	<b>366,33</b>	<b>115,75</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>682,82</b>	<b>0,09</b>	<b>316,49</b>	<b>0,09</b>	<b>366,33</b>	<b>115,75</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>24 341,06</b>	<b>3,31</b>	<b>80 998,34</b>	<b>24,21</b>	<b>-56 657,28</b>	<b>-69,95</b>
- 772000 Produits des exercices antérieurs			155,00	0,05	-155,00	-100,00
- 777000 QUOTE-PART SUBVENT.INVEST	7 451,25	1,01	7 451,25	2,23		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>7 451,25</b>	<b>1,01</b>	<b>7 606,25</b>	<b>2,27</b>	<b>-155,00</b>	<b>-2,04</b>
- 671100 CLUBS IRRECOUVRABLES	2 026,44	0,28			2 026,44	
- 671800 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	23 766,50	3,23	64 452,50	19,27	-40 686,00	-63,13
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>25 792,94</b>	<b>3,51</b>	<b>64 452,50</b>	<b>19,27</b>	<b>-38 659,56</b>	<b>-59,98</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-18 341,69</b>	<b>-2,50</b>	<b>-56 846,25</b>	<b>-16,99</b>	<b>38 504,56</b>	<b>67,73</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>5 999,37</b>	<b>0,82</b>	<b>24 152,09</b>	<b>7,22</b>	<b>-18 152,72</b>	<b>-75,16</b>



## BILAN 2021/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais financiers à amortir				
Déficits à amortir				
Travaux entretien modernisation				
Droit au bail				
Prov. Droit au bail				
Autres immob. incorporelles	20 123	10 734	9 389	1 322
Prov. Autres immob. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
Prov. Terrains				
Constructions sur sol propre	884 232	573 516	310 717	332 823
Constructions / sol d'autrui				
Installations techniques	167 377	127 255	40 122	46 585
Matériel & mobilier services				
Autres immobilisations corp.	394 092	246 335	147 758	108 032
Immob. corporelles en - cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations & créances rat.				
Créances rat. à participations				
Autres immobilisations financ.	1 000		1 000	1 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 466 826</b>	<b>957 839</b>	<b>508 986</b>	<b>489 760</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvis.				
En - cours				
Produits intermédiaireir. & finis				
Avances & acomptes / commandes				
Total intermédiaire				
<b>Créances de fonctionnement</b>				
Débiteurs & compts. rattachés				6 856
Fournisseurs				
Personnel débiteurs divers				
Personnel avances				
Personnel prod. à recev. & div				13 482
Bat Investissement				50 254
Bat Fonctionnement				
<b>Divers</b>				
Créances diverses	199 192	5 735	193 457	229 744
Valeurs mobilières de placem.				
Disponibilités	1 148 646		1 148 646	1 114 773
Charges constatées d'avance	221		221	4 621
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 348 059</b>	<b>5 735</b>	<b>1 342 324</b>	<b>1 419 730</b>
* DEFICIT A RECUPERER				
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
Déficit de l'ex. à récupérer				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
Charges à répartir / plus.ex.				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 814 884</b>	<b>963 574</b>	<b>1 851 310</b>	<b>1 909 490</b>



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>PASSIF</b>		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
Fonds de dotation sans dr. rep	629 389	629 389
Valeur d'apport biens non aff		
Valeur d'apport biens affect.		
Fonds trésorerie sous contrat		
Subventions d'investis. s/c		
Projet associatif		
Projet associatif	749 186	725 034
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés. à reporter		
Total produits	1 463 435	1 007 593
Total charges	1 457 436	983 441
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 999</b>	<b>24 152</b>
Subvention d'investissmt.		
Subventions d'investissement	58 459	65 910
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 443 033</b>	<b>1 444 485</b>
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	78 798	97 090
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>78 798</b>	<b>97 090</b>
Emprunts et dettes établ.cred		
Emprunts et dettes financ.div		
Créditeurs divers	33 018	34 018
Av. & acptes recus / prestations		
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs / cpts rat.	41 612	56 138
Autres		
Dettes diverses		
Dettes / immob. et cptes rattac.		
Dettes fiscales et sociales	147 664	93 109
Autres dettes	85 184	184 650
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	22 000	
Excédent de l'ex. à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
<b>DETTES</b>	<b>329 479</b>	<b>367 915</b>
	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 851 310</b>	<b>1 909 490</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- 205000 LOGICIEL	20 123,48		20 123,48	8 862,68
- 280500 AMORTIS LOGICIEL		10 734,23	-10 734,23	-7 541,11
<b>Autres immob. incorporelles</b>	<b>20 123,48</b>	<b>10 734,23</b>	<b>9 389,25</b>	<b>1 321,57</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- 213200 SIEGE COUBERTIN	884 232,35		884 232,35	884 232,35
- 281320 AMORTIS SIEGE COUBERTIN		573 515,66	-573 515,66	-551 409,85
<b>Constructions sur sol propre</b>	<b>884 232,35</b>	<b>573 515,66</b>	<b>310 716,69</b>	<b>332 822,50</b>
- 215000 MATERIEL ET EQUIPEMENT	167 377,36		167 377,36	163 900,52
- 281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		127 255,00	-127 255,00	-117 316,01
<b>Installations techniques</b>	<b>167 377,36</b>	<b>127 255,00</b>	<b>40 122,36</b>	<b>46 584,51</b>
- 218120 AGENCEMENT SIEGE	214 671,06		214 671,06	161 331,06
- 218200 MATERIEL DE TRANSPORT	40 400,00		40 400,00	40 400,00
- 218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	139 021,25		139 021,25	110 485,57
- 281812 AMORTISS AMENAGEMENT		123 799,48	-123 799,48	-110 236,59
- 281820 AMORT.MATERIEL DE TRANS.		37 280,25	-37 280,25	-29 200,25
- 281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.		85 254,81	-85 254,81	-64 748,13
<b>Autres immobilisations corp.</b>	<b>394 092,31</b>	<b>246 334,54</b>	<b>147 757,77</b>	<b>108 031,66</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
- 271000 TITRES DE PLACEMENT	1 000,00		1 000,00	1 000,00
<b>Autres immobilisations financ.</b>	<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 466 825,50</b>	<b>957 839,43</b>	<b>508 986,07</b>	<b>489 760,24</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Total intermédiaire</b>				
<b>Créances de fonctionnement</b>				
- 418100 Factures à établir				6 855,98
<b>Débiteurs &amp; compts. rattachés</b>				<b>6 855,98</b>
- 431000 URSSAF				13 481,52
<b>Personnel prod. à recev. &amp; div</b>				<b>13 481,52</b>
- 448700 Etat produit à recevoir				50 254,15
<b>Etat Investissement</b>				<b>50 254,15</b>
<b>Divers</b>				
- 452000 CLUBS	46 663,14		46 663,14	26 451,82
- 467410 Cautions Clubs aux.	500,00		500,00	500,00
- 468700 CRED.DEBIT.DIV.PROD.A.REC	152 028,90		152 028,90	212 701,16
- 496700 DEPRECIATIONS CREANCES CLUBS		5 735,00	-5 735,00	-9 909,28
<b>Créances diverses</b>	<b>199 192,04</b>	<b>5 735,00</b>	<b>193 457,04</b>	<b>229 743,72</b>
- 510100 CSL Associations CACE	51 642,29		51 642,29	51 616,49
- 511000 CHEQUES A ENCAISSER	524,03		524,03	524,03
- 511210 CHEQUES A ENCAISSER	11 010,70		11 010,70	4 618,94
- 512400 CREDIT AGRICOLE	3 000,00		3 000,00	289 733,87
- 514000 CHEQUES POSTAUX	769 301,97		769 301,97	460 921,92
- 517100 LIVRET A - COMPTE CCP	103 053,33		103 053,33	102 540,63
- 517300 Compte sur livret CCP	203 005,11		203 005,11	202 878,31
- 531000 CAISSE	7 108,26		7 108,26	1 938,56
	<b>1 148 645,69</b>		<b>1 148 645,69</b>	<b>1 114 772,75</b>
- 486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	221,06		221,06	4 621,49
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>221,06</b>		<b>221,06</b>	<b>4 621,49</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 348 058,79</b>	<b>5 735,00</b>	<b>1 342 323,79</b>	<b>1 419 729,61</b>
* DEFICIT A RECUPERER				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 814 884,29</b>	<b>963 574,43</b>	<b>1 851 309,86</b>	<b>1 909 489,85</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>PASSIF</b>		
<b>* FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds dotation sans dr. rep</b>		
- 102000 FONDS SOCIAL	629 389,45	629 389,45
<b>Fonds de dotation sans dr. rep</b>	<b>629 389,45</b>	<b>629 389,45</b>
<b>Projet associatif</b>		
- 191000 PROJET ASSOCIATIF	749 185,74	725 033,65
<b>Projet associatif</b>	<b>749 185,74</b>	<b>725 033,65</b>
<b>Résultats cumul. à reporter</b>		
<b>Total produits</b>	<b>1 463 435,40</b>	<b>1 007 593,17</b>
<b>Total charges</b>	<b>1 457 436,03</b>	<b>983 441,06</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 999,37</b>	<b>24 152,09</b>
<b>Subvention d'investissmt.</b>		
- 131000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	58 458,80	65 910,05
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>58 458,80</b>	<b>65 910,05</b>
<b>Cptes de liaison long terme</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 443 033,36</b>	<b>1 444 485,24</b>
<b>* PROV. / RISQUES &amp; CHARGES</b>		
- 153000 PROVISIONS PENSIONS & OBLIGAT.SIML	16 958,00	16 615,00
- 158100 AUTRE PROVISION POUR CHARGE	6 000,00	6 000,00
- 158110 PROV. FDS D AIDE A LA REPRISE FAR		25 782,50
- 158120 PROV 1 € PAR LICENCE (FAC)	55 840,00	48 692,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>78 798,00</b>	<b>97 089,50</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>78 798,00</b>	<b>97 089,50</b>
- 467400 CAUTION CLUBS	33 018,28	34 018,28
<b>Créditeurs divers</b>	<b>33 018,28</b>	<b>34 018,28</b>
<b>Dettes de fonctionnement</b>		
- 401100 CENTRALISATEURS FOURNISSEURS	17 446,04	7 678,97
- 401200 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 022,00	1 022,00
- 408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	23 144,04	47 437,52
<b>Dettes fournisseurs / cpts rat.</b>	<b>41 612,08</b>	<b>56 138,49</b>
<b>Dettes diverses</b>		
- 421006 Solde salaire	0,36	0,36
- 421012 Solde salaire	0,18	0,18
- 421013 Solde salaire	0,09	0,09
- 421024 Solde salaire	0,62	0,62
- 421076 Solde salaire	3 004,94	0,28
- 421077 Solde salaire	0,14	0,14
- 428200 CONGES PAYES DUS	43 419,78	31 360,87
- 428600 Personnel - autres charges à payer	17 584,31	22 359,72
- 431000 URSSAF	23 196,07	
- 437200 APICIL	9 951,56	3 124,54
- 437210 IONIS PREVOYANCE	372,78	829,70
- 437220 ALLIANZ	4 371,81	4 378,12
- 438600 ORG.SOC. AUTR.CH. A PAYER	28 139,81	19 830,65
- 442100 Prélèvement à la source	1 654,13	912,47
- 448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	15 967,76	10 310,76
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>147 664,14</b>	<b>93 108,50</b>
- 452001 CLUBS CREDITEURS	60 283,85	115 344,00
- 468600 CRED.DEBIT.DIV.CHAR.A PAY	24 900,15	69 305,84
<b>Autres dettes</b>	<b>85 184,00</b>	<b>184 649,84</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
- 487000 PRODUITS CONST D'AVANCE	22 000,00	
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>22 000,00</b>	
<b>Excédent de l'ex. à reverser</b>		
<b>DETTES</b>	<b>329 478,50</b>	<b>367 915,11</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 851 309,86</b>	<b>1 909 489,85</b>



## ANNEXE 2021/2022

**Total du bilan : 1 851 310 € Résultat : Excédent de 5 999 €**

### **ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS**

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### **FAITS MARQUANTS**

#### **La crise sanitaire liée au Covid-19**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ont eu un impact significatif sur les comptes au 30 juin 2021.

Sur cet exercice, le district n'a perçu aucune aide sauf des allocations de chômage partiel : 4 490 €. Il n'y a pas eu d'incidence. Cependant, il est à noter que les chiffres de cet exercice sont difficilement comparable avec l'exercice précédent.

#### **Le fond d'aide à la reprise : \* 0**

Toutes les aides prévues ont été versées aux clubs sur l'exercice 2021-2022.

La provision de 25 782 € a été reprise en contrepartie d'une charge exceptionnelle de 23 767 €

#### **L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) : 55 840 € (Compte 158120)**

Le District du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne. Elle a augmenté de 7 148 € en fonction de la hausse des licenciés.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

#### ACTIF

#### NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes.

Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Agencement : entre 5 et 10 ans

	Valeur 01/07/2021	Acquisition 2021/2022	Cession/Rebut 2021/2022	Valeur 30/06/2022
Immo. Incorp.	8 863	11 261	0	20 124
Constructions	884 232	0	0	884 232
Matériels et equip.	163 901	3 477	0	167 378
Autres immo. Corpó.	312 217	81 876	0	394 093
Immo. Financières	1 000	0	0	1 000
Total	1 370 213	96 613	0	1 466 826

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 77 387 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus.

Au total, le poste « subvention d'investissement » s'élève à 58 459 € au 30/06/2022 en valeur nette (subvention totale : 170.650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 112.191 €).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2021-2022, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 5 735 €.

La gestion de la trésorerie : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

père de famille » a permis de générer 683 € de produits financiers.

Le poste provision pour risques et charges présente un solde de 78 798 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 16 958 € (+343 €) a été constituée pour faire face aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés.  
Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 3.23 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).  
Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.
- Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.
- Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 55 840 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 14.

Le poste fonds associatif avec droit de reprise a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce compte.

### **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE**

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 7 491 €

- Provision pour l'aide 1€ par licence (FAC) : 7 148 €
- Engagement retraite : 343 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 29 957 €

- Fonds d'aide à la reprise : 25 783 €
- Dépréciation des clubs : 4 174 €

### **NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

- Fournis.fact.non parvenue : 23 144 €
- Fourni.avoir non parvenue : 0 €
- Congés payés dus : 43 420 €
- Personnel-autres charges à payer : 17 584 €
- Org.soc.autr.ch. à payer : 28 140 €
- État autres ch. à payer : 15 968 €
- Produits constatés d'avance 0 €
- Credi.debit.div.char.à payer : 24 900 €
- Credi.debit.div.prod.à recevoir : 152 029 € (Subventions à recevoir)
- Charges constatées d'avance : 221 €

### **REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 46 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 56 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un excédent de 23 658 €.

Pour obtenir le résultat final de + 5 999 € (excédent), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

### **Composition du résultat exceptionnel**

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants:

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 3 640 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 2 026 €
- Fonds d'aide à la Reprise (FAR) : 23 767 €

### **REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION**

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 48 853 € sur l'exercice 2021/2022.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Néant



## EXAMEN DES VŒUX

### Vœu n°1 - Présenté par le Président du District

*Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 22 octobre 2022*

### **VŒU D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS**

Notre District est régulièrement contacté, par les Mairies, Dirigeants ETC, pour nous solliciter sur l'absence de rigueur juridique des clubs.

En effet, nous avons constaté que la plupart des clubs ne sont pas en règle au niveau de :

- Leur statut
- L'organisation de leur AG (convocation, délai, quorum ETC...).
- Du compte rendu de ces AG
- Des convocations de leur Comité Directeur

Dans la plupart des cas, il s'agit de clubs importants en nombre de licenciés même si les autres ne sont pas exempts de tout reproche.

Les Mairies qui sont tout de même les principaux partenaires des clubs, ne comprennent pas ces négligences et nous sollicitent très souvent pour que nous intervenions pour les aider.

Dans la plupart des cas, ils n'ont pas la situation financière du club alors qu'ils versent une subvention et investissent dans les équipements très coûteux.

De ce fait, il nous semble opportun, dans le cadre de notre service Juridique d'aider les clubs.

Mais cette aide ne peut pas se faire sans un minimum de contraintes, nous proposons à cet effet le vœu suivant.

Les clubs ayant plus de 400 licenciés à la date du 30 juin précédent notre AG du DLR devront fournir les éléments suivants :

- Un exemplaire de leur dernier statut
- Le dernier Compte rendu de leur AG
- Un exemplaire du dernier compte rendu de leur Comité Directeur
- Le dernier Bilan Financier (facultatif)

Les clubs Nationaux sont exclus de ce dispositif car ils doivent fournir ces éléments à la DNCG FFF.

Pour respecter une grande confidentialité, nous suggérons de gérer cette demande par une nouvelle commission juridique présidée par une personne n'étant pas élue au Comité Directeur du DLR et qui sera adoubée par l'AG pour une durée de 4 ans (durée et période identique aux élections du DLR).

La commission juridique aura un membre de droit (à désigner) de :

- L'association des Présidents de Clubs APC
- L'association des Educateurs AEF
- L'association des arbitres UNAF
- Le Président du District ou son représentant
- Un membre du CD du DLR (qui ne pourra pas être président de cette commission)
- Un salarié du DLR
- Ainsi qu'un membre neutre, qui aura à charge la Présidence et devra être élue par l'AG du DLR.



**Vœu n°2 - Présenté par Commission des Compétitions**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 22 octobre 2022***

JOURNEE « HUMANITAIRE »

De plus en plus de clubs s'investissent fortement dans des actions à but humanitaire d'ampleur nationale, mettant leur énergie et leur capacité d'organisation aux services des personnes en souffrance et à la recherche.

Dans le but de permettre à ces clubs d'organiser sereinement les manifestations locales nécessaires à la collecte de fonds, la commission COMPETITIONS propose d'organiser le décalage d'une journée de championnat des seules équipes concernées par ces organisations.

Cette journée « HUMANITAIRE » s'ajoutera à la journée « JOKER » et sera gérée avec exactement le même protocole que celle-ci.

**Vœu n°3 - Présenté par SAONE MONT D'OR FC**

***Avis défavorable du Comité Directeur du 22 octobre 2022***

« Aujourd'hui les convocations à une audition de la commission de discipline notamment, sont envoyés par mail via une plateforme sécurisée directement aux personnes concernées ( club, dirigeants, joueurs).

En cas d'absence à l'audition sans justificatifs valables, le club est amendé de la somme de soixante euros pour tous (dirigeants, éducateurs, joueurs)

Nous proposons que concernant l'absence du/des joueurs malgré leur convocation, ces derniers soient directement responsabilisés et sanctionnés d'un match de suspension en plus de leur éventuelles sanctions pour l'affaire concernées à la place de faire porter cette responsabilité par l'amende de 60€. »

**Vœu n°4 - Présenté par AFV COLOMBIER SAUGNIEU**

***Avis défavorable du Comité Directeur du 22 octobre 2022***

« C'est par PV paru le 22/09, veille de la reprise du championnat vétérans, que nous apprenons qu'en date du 28 mars 2022, le comité directeur a décidé de supprimer les arbitres officiels pour le championnat vétérans.

Compte tenu des exempts à chaque journée, ce ne sont que 25 rencontre par journée de championnat qui se déroulent.

Nous demandons donc de bien vouloir désigner de nouveau des arbitres officiels pour ce championnat.

Depuis 29 ans je m'occupe des vétérans et j'ai toujours eu des arbitres officiels, et c'est mieux ainsi et après échange avec les clubs de notre poule nous voulons que ce soit ainsi. »